

République Algérienne
Démocratique et Populaire



*Au service
des peuples
et des nations*

Evaluation finale du projet « Appui à la formulation de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires »

Rapport final

Commanditaire : Programme des Nations Unies pour le développement « PNUD »

Aicha Beya Mammeria Experte évaluation

e-Mail : ab.mammeria@gmail.com

Contrat Individuel N° 002/2018

Lieu : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture–Alger.

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

CHAPITRE I. RESUME	7
1.1. OBJECTIFS DE L'EVALUATION	8
1.2. APPRECIATION QUALITATIVE DE LA PERFORMANCE DU PROJET	8
1.3. MODE D'EXECUTION	10
1.4. PERTINENCE DU PROJET	11
CHAPITRE II. INTRODUCTION	12
2.1. CONTEXTE GENERAL	12
2.2. LE SYSTEME DES NATIONS UNIES (SNU)	13
2.2.1. SIGNATURE DU PLAN "CADRE DE COOPERATION STRATEGIQUE" ENTRE L'ALGERIE ET LE SNU CDCS 2012-2014	14
2.2.2. SIGNATURE DU PLAN "CADRE DE COOPERATION STRATEGIQUE" ENTRE L'ALGERIE ET LE SNU CDCS 2016-2020	16
2.2.2.1. Les axes pertinents de Coopération entre le SNU et l'Algérie. (CdCS) Algérie /SNU (2016-2020)	16
2.2.2.2. Axe 1 du CdCS 2016.2020 : Diversification économique	17
2.2.2.3. Axe 3 du CdCS 2016.2020: Environnement	17
2.2.2.4. Mobilisation des ressources	17
2.3. LES AGENCES SYSTEME DES NATIONS UNIES (SNU)	18
2.3.1. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)	18
2.3.2. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)	19
2.3.3. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)	20
2.3.3.1. Les actions inscrites au titre des Lettres d'accord avec la FAO et l'ONUDI	21
2.3.4. APPUI D'AUTRES PROJETS DE DEVELOPPEMENT	21
2.3.4.1. DIVECO (UE 2014-2017)	21
2.3.4.2. Le TCP Aquaculture (FAO)	22
2.3.4.3. COPEMED	22
2.4. L'OBJECTIF GLOBAL DU SECTEUR DE LA PECHE	23
2.5. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET	25
2.5.1. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES ET INTERSECTORIALITE	25
2.5.2. REUNION TRIPARTITE	26
2.5.3. COMITE DE PILOTAGE (CP)	26
2.5.4. OBJECTIFS DU PROJET	27
2.5.5. COMPOSANTES DU PROJET	27
2.5.6. LES AXES DU PROJET	28
2.5.7. LE BENEFICIAIRE : LA DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (DGPA)	28
2.6. CHAMP D'APPLICATION DE L'EVALUATION	29
2.6.1. LOGIQUE D'INTERVENTION DE L'EVALUATION	29
2.6.2. ETAPES DE LA MISSION D'EVALUATION	29
2.6.2.1. Phase de revue documentaire	29
2.6.2.2. Phase d'entretien	30
A. Techniques de collecte de données	30
B. Outils de collecte Questionnaires et fiches d'évaluations	30
C. Phase de rédaction du rapport, présentation et validation	30
CHAPITRE III. RESULTATS	31
3.1. EFFICACITE DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS	31
3.1.1. RESULTATS PRODUIT 1	32
3.1.2. RESULTATS PRODUIT 2	34
3.1.3. RESULTATS PRODUIT 3	40
3.2. BUDGET	49
3.3. RESULTATS DE L'EVALUATION FINALE	50
3.3.1. PERTINENCE	51
3.3.2. EFFICACITE	51
3.3.3. EFFICIENCE	53

3.3.4. DURABILITE	53
3.3.5. THEMES HORIZONTALS	54
3.4. FACTEURS DE REUSSITE/STRATEGIE DE SORTIE	57
3.5. LES RECOMMANDATIONS	59
3.6. CONCLUSIONS /APPRECIATION GLOBALE	61
CHAPITRE IV ANNEXES	64
1. Lettre d'accord standard entre le Gouvernement et une Agence des Nations Unies pour l'appui au NIM	64
2. Calendriers des entrevues et entretiens avec les différentes parties prenantes	65
3. Personnes rencontrées	67
4. Documents consultés	68
5. TdR pour le recrutement d'un/e consultant/e National/e pour l'évaluation finale du projet	70
6. Fiches d'évaluations	73
7. Rencontre nationale Djenan El-Mithak	81
8. La charte	86
9. Fiche technique du Séminaire sur la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne Wilaya d'El Oued, du 08 au 10 mai 2018	89

LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1. Composante organisationnelle du projet	25
Tableau 2. Résultats Produit 1.	33
Tableau 3. Résultats Produit 2.	39
Tableau 4. Résultats Produit 3.	47

LISTES DES FIGURES	
Figure 1 : Graphique de résultats d'appréciation performance projet	9
Figure 2 : Les Agences du Système des Nations Unies	14
Figure 3 : Objectif du secteur de la pêche au renforcement de la sécurité alimentaire	23
Figure 4 : Produits attendus du projet	27
Figure 5 : Les axes du projet	28
Figure 6 : Résultats produit 1 du projet	32
Figure 7 : Plan Aqua pêche 2020	35
Figure 8 : Résultats produit 2 du projet	36
Figure 9 : Recommandations de la rencontre nationale du projet	38
Figure 10 : Résultats produit 3 du projet	40
Figure 11 : Résultats d'évaluation finale du projet	50
Figure 12 : Thèmes Horizontaux du projet	51

INFORMATION GENERALE

Titre du projet :	Evaluation finale du projet « Appui à la formulation de la Stratégie de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires »
Pays :	Algérie
Institution partenaire :	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche (MADRP)
Mise en œuvre :	Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA)
Date de démarrage du projet :	Selon le document de projet : 27 octobre 2013 Prolongation : 30 mois
Date (provisoire) de fin de projet :	Selon la Convention 2015. Effective : 2018 Prolongation : 30 mois
Budget total :	868.030 USD
Contribution PNUD :	455.000 USD
Contribution ALGERIE :	413.030 USD
Secteur d'intervention :	Secteur : Agriculture Développement Rural et de la pêche
Composante du cadre de coopération 2012- 2014/2016-2020	Axe 1. Diversification Economique
Atlas award ID :	00076168
Nom de l'évaluateur	Aicha Beya MAMMERIA
Date du rapport :	31 Mai 2018
Le rapport de cette évaluation finale comporte quatre parties, la 1 ^{ère} partie constitue le résumé des résultats atteints, l'objectif de l'évaluation, une appréciation de la performance du projet, la 2 ^{ème} partie constitue l'introduction qui définit le contexte général de projet, l'objectif global du secteur de la pêche, la structure organisationnelle du projet, l'objectifs du projet, sa composante, et le champ d'application de l'évaluation, la 3 ^{ème} partie, traite les résultats des trois produits, le résultat de l'évaluation, les facteurs influant sur les résultats et la stratégie de sortie du projet, ainsi que les recommandations et conclusion. Finalement, à la 4 ^{ème} partie, on trouvera les annexes « fiches d'évaluations »	

Remerciements

L'évaluatrice souhaite exprimer sa gratitude et ses remerciements les plus sincères à toutes les parties prenantes du projet qu'elle a rencontrées et consultées lors de la mission du 17 Janvier au 31 Mai 2018 en Algérie qui lui ont généreusement consacré leur temps et n'ont ménagé aucun effort pour l'aider dans sa mission d'évaluation. Il s'agit notamment de M. Taha HAMMOUCHE/ Directeur Général, Mme Karima GHOUL IDJER Inspecteur et / DNP, M. Rafik MOUALEK Directeur d'étude, ainsi que l'ensemble des cadres ayant pris part aux focus group (DGPA), ainsi qu'aux représentants du Gouvernement algérien, M. Boumediene MAHI/ MAE et M. Rabah BOUALIT. MF.

Egalement, toute la reconnaissance aux représentants des agences du SNU, M. Edwine CARRIE/ Représentant résident adjoint PNUD, M. Nabil ASSAF/ Représentant de la FAO, Mme Hassiba SAYAH /Représentante ONUDI. L'évaluatrice tient à remercier aussi les représentants du SNU de leur disponibilité ainsi qu'à leur fructueuse contribution à la production du présent rapport à savoir : Mme Faiza BENDRISS/ Chargée de programme, M. Tewfik BENDERRA (ONUDI), Mme Karima OSMANI /Associée au Programme et Chargée de Projet Pêche, Mme Neila HAMDI/ Assistante du Projet, Mme Ratiba SENGUI de la FAO. Je ne peux terminer ces remerciements sans citer M. Sid Ahmed FERROUKHI, député et précédent Ministre en charge de la pêche et des ressources halieutiques pour l'appui, le chaleureux accueil et les avis éclairés.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ANDPA	Agence Nationale de Développement Durable de la Pêche et de l'Aquaculture
AS	Agence Spatiale
CAPA	Chambre Algérienne Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture
CdCS	Cadre de Coopération Stratégique
CDP	Comité de Direction du Projet
CEPRALMAR	Centre d'Etude pour la Promotion des Activités Lagunaires et Maritimes
COPEMED	FAO-CopMed financé par l'Union européenne en plus du gouvernement espagnol.
CGPM	Commission Générale des Pêches en Méditerranée
CLAP	Comité Local d'Approbation des Projets
CNRDPA	Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
CP	Chargé de Programme
CPD	Country Programme Document
CPN	Comité de Pilotage National
CSPRSDT	Comité Sectoriel Permanent de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique
DIVECO	Programme d'Appui à la Diversification de l'Économie en Algérie
DPRH	Directeur de wilaya de la Pêche et des Ressources Halieutiques
DNP	Directeur National du Projet
DGPA	Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture
EP	Entreprise Portuaire
ENSSMAL	Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral (Alger)
ERE	ERE Algérie EURL, Une entreprise algérienne pour la protection de l'environnement
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FN	Force Navale
GEF	Global Environment Facility
ICCAT	International Commission for the Conservation of Atlantic Tuna
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
INSPA	Institut National Supérieur de la Pêche et de l'Aquaculture
ITPA	Institut National de Technologie des Pêches et de l'Aquaculture
LNCAPPASM	Laboratoire National du Contrôle et de l'Analyse des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et de la Salubrité des Milieux
MADR	Ministres de l'Agriculture et du Développement Rural
MADRP	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MC	Ministère du Commerce
MDA	Ministre Déléguée à l'Artisanat
ME	Ministère de l'Énergie
MEER	Ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables
MF	Ministère des Finances
MFEP	Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels
MICLAT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire
MIN	Ministère de l'Industrie et des Mines
MJS	Ministère de la Jeunesse et des sports
MPRH	Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques
MPTIC	Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication
MSNCF	Ministère de la Solidarité Nationale et de la Condition Féminine
MT	Ministère du Transport
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGPA	Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries Algériennes
PAPP	Plan d'Action du Programme Pays
PNGC	Plan National de Gestion des Capacités
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RESANAL	Réseau National d'Analyse
SIG	Système d'Information Géographique
SNU	Système des Nations Unies
TC	Techniciens Supérieurs
TCP	Technical Cooperation Project Aquaculture (FAO)
USTHB	Université des Science et de la Technologie Houari Boumediene (Alger)
UBMA	Université Badji Mokhtar Annaba
USTO	Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf

CHAPITRE 1. RESUME

Les efforts de développement du secteur de la pêche initiés par l'Ex Ministère de la pêche et des ressources halieutiques revêtent un caractère stratégique, de par ses capacités à contribuer à l'émergence d'une économie productive nationale et à la création et la préservation de l'emploi, mais également par l'aptitude à participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays.

L'appui à la production de la stratégie nationale s'inscrit dans une lignée de la politique au développement du secteur, au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles préalables à sa mise en place et sa mise en œuvre par la DGPA. Cette stratégie sera appelée à consolider le programme opérationnel du Plan Aquapêche -Algérie, élaboré par le MADRP pour la mise en place du plan d'action du Gouvernement (2015-2020), au travers d'expertises techniques variées.

L'approche de la validation de la stratégie est participative, avec l'implication de divers acteurs institutionnels et partenaires socio-économiques, au processus du développement de l'aquaculture et la pêche artisanale.

Pour le Gouvernement Algérien, le projet a été initié par l'ex MADR, afin de disposer d'une stratégie nationale en vue d'œuvrer pour la durabilité des ressources et le développement d'une économie de la pêche par la promotion et le soutien des investissements entrant dans le cadre d'une Industrialisation de ce segment. Pour le SNU, il était question de traduire l'une des composantes constitutives de l'effet stratégique « Développement durable » inscrit dans le cadre de coopération stratégique 2016-2020 SNU-Algérie.

Ce projet d'« Appui à la formulation de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires », a été signé à Alger, le 27 octobre 2013, entre le Gouvernement Algérien représenté par le MAE et le MADR et le PNUD. La DGPA était l'institution nationale chargée de l'exécution du projet sous l'autorité du ministère, selon la modalité d'exécution nationale (NIM) en vigueur au PNUD. Une partie du projet est mis en œuvre avec l'assistance technique de la FAO et de l'ONUDI dont les modalités de leur appui faisaient l'objet d'une lettre d'accord¹. Le déploiement du projet était axé sur le renforcement des compétences (cadres de la MADRP et la DGPA) en matière de suivi et évaluation, de voyage d'études et d'un renforcement institutionnel et organisationnel du secteur.

Le projet est doté d'un budget total qui se chiffrait de 868.030 USD, dont 455.000 USD au titre du PNUD et 413.030 USD au titre du Gouvernement Algérien, conformément au mécanisme des coûts partagés.

Il est attendu des produits :

Produit 1. La stratégie soit adoptée et appliquée par la DGPA.

Produit 2. La formulation d'un document projet relatif à l'appui et à la mise en œuvre de la stratégie.

Produit 3. Des processus institutionnels et organisationnels préalables à la mise en place de la stratégie pour sa mise en œuvre.

¹ Revoir Annexe 1. Lettre d'accord SNU

1.1. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale du projet porte sur les activités menées depuis Octobre 2013 au mois de Mai 2018, elle est destinée à :

- Apprécier la pertinence initiale et actuelle des objectifs du projet, compte tenu du contexte national en la matière
- Evaluer les résultats atteints et les activités mises en œuvre par rapport aux objectifs fixés dans le document de projet
- Formuler des recommandations et des propositions opérationnelles concrètes en vue de corriger d'éventuels difficultés et dysfonctionnements mis en évidence par l'évaluation, au niveau de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact du projet.

A cet effet, l'évaluation finale s'est basée sur deux phases, la revue documentaire et collecte d'informations et l'entretien avec une sélection de parties prenantes du projet² Des entretiens individuels (one-to-one) 'au nombre de 12' ont été tenus avec les acteurs impliqués dans les axes stratégiques et décisionnels du projet. Quatre (4) focus groups (groupes de discussion), ont été organisés avec les parties prenantes concernées pour les aspects opérationnels du projet. Néanmoins 3 (trois) entretiens à distance (E-mail) ont été réalisés avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de certaines activités du projet.

On trouvera en annexe la liste des personnes rencontrées³, les publications consultées par la mission⁴, ainsi que les termes de référence de la mission⁵,

1.2. APPRECIATION QUALITATIVE DE LA PERFORMANCE DU PROJET

Les résultats de l'évaluation sont dans l'ensemble satisfaisants, la stratégie nationale a été élaborée et mise en œuvre par la DGPA depuis 2014, le Ministère trouve toute sa pertinence et son caractère hautement prioritaire, elle traduit une volonté politique claire et une vision novatrice certaine. Cette stratégie est attendue par les acteurs de la filière de la pêche et de l'aquaculture pour son impact positif sur l'économie de la pêche, et son incidence sur l'amélioration de la consommation alimentaire et l'accessibilité des algériens à une protéine hautement nutritive.

Le résultat de l'évaluation est résumé dans la figure suivante⁶ :

² Annexe 2

³ Annexe 3.

⁴ Annexe 4.

⁵ TdR Evaluation finale du projet « Appui à la formulation de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires »

⁶ Les thèmes horizontaux (fig. 3) ont été rajouté au rapport par l'évaluatrice (non exigé dans les TdR)

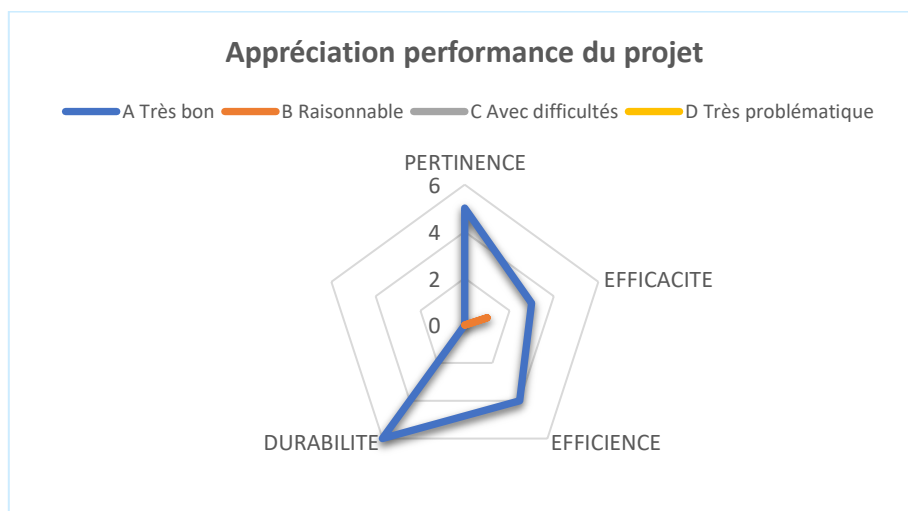


Figure 1 : Graphique de résultats d'appréciation de la performance du projet.

L'appropriation nationale : La conceptualisation du projet a tiré son origine des programmes de développement nationaux, sectoriels et se focalise sur des intérêts nationaux environnementaux et de développement et de diversification économique.

La participation de partie prenante : Le projet a connu la participation des " parties prenantes " aux étapes de la conception du projet, à la validation ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie. Une grande implication des professionnels et des cadres, à la consultation et à la diffusion de l'information.

Approche de reproductivité :

Les leçons et des expériences tirées du projet ont été répliquées et utilisées dans la conception et l'exécution d'autres projets : Les cadres du secteur se sont appropriés les résultats de suivi évaluation, formation des formateurs, SIG, plan d'action PNGC.

D'autres aspects de formulation de projet sont à l'avantage du PNUD; la considération des liens entre les projets et d'autres interventions, tel que l'atelier organisé conjointement entre la DGPA et le PNUD dans le cadre de la dernière activité du projet, pour la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne tenu à El Oued en mai 2018, constitue une suite du projet TCP/ALG/31 fourni par la FAO en 2013, liés aux activités de soutien à l'aquaculture saharienne et son expertise du programme d'aquaculture marine.

Ministère MADRP EX MPRH :

Le Ministère de la Pêche a assuré son rôle pendant la phase du projet :

- i. Meilleure coordination intersectorielle, au niveau national et local
- ii. Allègement des procédures intersectorielles
- iii. Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluations
- iv. Meilleure représentativité
- v. Missions et prérogatives du secteur de la pêche renforcées.

Société civile : Participation et implication dans la prise de décision du projet, conception, concertation sur les résultats dans les ateliers et participation à la validation de la stratégie.

Partenaires internationaux :

- i. Meilleure implication par le développement de collaboration technique et scientifique, tel que le déplacement des cadres du secteur impliqués dans le projet pour le voyage d'étude à Montpellier (France) et la formation de suivi évaluation à Turin (Italie).
- ii. Appui plus accentué pour l'élaboration d'une stratégie nationale du secteur pour le développement de la pêche artisanale, à travers les différentes expertises (FAO/PNUD/ONUDI) (Contexte socio-économique, juridiques, environnementales, potentialités halieutiques, l'écotourisme, l'organisation, l'aménagement et la gestion des ports de pêche ...etc)
- iii. Développement de partenariats (gagnant/ gagnant) et axes de coopération ciblés : lors de la validation du projet à Djenan El-Mithak en 2014 à travers une mobilisation importante du secteur privé et une diplomatie économique des plus dynamiques, pour une stratégie gagnante pour tous. Une démarche que le Ministère veut élargir à de nouveaux partenaires pour la deuxième phase du Projet.

Recherche/Développement/Formation :

- i. Formation/Recherche spécialisée : à travers l'implication des universitaires et les centres de recherches à :
 - L'Aide à la décision
 - La Coordination entre les différents Institutions de recherche

L'insuffisance de travaux de recherche en aquaculture apparaît comme une des contraintes qui entrave le développement du secteur. A cet effet, une politique sectorielle de la recherche a été définie, le réseau de recherche intersectoriel incluant les laboratoires et les centres de recherche existant à travers le territoire national, l'implication des chercheurs dès la première phase du projet a contribué favorablement à l'élaboration de la stratégie nationale.

Médias :

Dans le cadre de la promotion des investissements dans le domaine de l'aquaculture durable, des programmes de vulgarisations et des journées portes ouvertes et séminaires nationaux et internationaux sont organisés chaque année en collaboration avec les Directions de la Pêche de wilayas, la Chambre Algérienne de la Pêche et l'Aquaculture ainsi que les écoles et instituts de formation relevant du secteur de la pêche⁷.

Plan de communication : (résultats global raisonnable) Objections et réserves sur le travail fourni par l'expert international. Cette activité a été prise en charge par le programme de DIVECO II.

1.3. MODE D'EXECUTION

Le partenaire algérien ayant connaissance et ayant conscience de l'appui potentiel du SNU, a utilisé pleinement les mécanismes offerts, pour donner au pays une stratégie claire participative partagée. Cette connaissance est liée certainement au fait que le secteur du MADRP à de tradition toujours travaillé avec la PNUD sur l'élaboration de la stratégie du secteur de l'Agriculture ainsi que sur la mise en œuvre, mais aussi avec la FAO sur d'autres volets. Cela a permis de développer certainement de forte relation de coopération et de confiance.

⁷ <http://www.fao.org>

Il est important de souligner et de mettre en relief le grand travail de fond produit par le secteur avec uniquement le recours à des ressources humaines locales ayant ainsi pu disposer des éléments structurants du projet et les travaux prospectivistes produits à l'interne par le secteur.

Si on considère que le premier bénéficiaire est la DGPA, on peut considérer comme acquise la bonne prise en charge des résultats ainsi que l'implication dans le projet depuis sa conception. C'est d'ailleurs à son initiative que la dimension et la conception du projet a été entièrement bien cadrée par les fonctionnaires pour le développement du secteur.

1.4. PERTINENCE DU PROJET

Ce projet répond bien aux objectifs économiques du GA privilégiés par le programme PNUD, soit : les équilibres économiques, le soutien à la croissance bleue (processus recommandé par la FAO), la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement.

Cette démarche du projet répond d'une façon pertinente aux dispositions actuelles du Gouvernement, et notamment du secteur en matière de la participation au développement de l'économie nationale de la pêche par la promotion et le soutien des investissements entrant dans le cadre d'une industrialisation de ce segment².

CHAPITRE 2. INTRODUCTION

2.1. CONTEXTE GENERAL

Le secteur de la pêche est un secteur économique à part entière, porteur de richesse et créateur d'emplois.

En effet, le secteur de la pêche et de l'aquaculture a enregistré des résultats substantiels en matière d'infrastructure de base, d'aménagement, de gestion et d'exploitation de la ressource halieutique, ainsi qu'en matière de superstructure de soutien aux activités de pêche et d'aquaculture. A cet effet, la flottille de pêche nationale a connu un accroissement de 2.552 unités en 2000 à 4.414 en 2012. Une population active de 78.000 personnes et une production moyenne de 130.345 tonnes (10 dernières années).

La politique du secteur, arrêtée pour le quinquennat 2010-2014, a consisté à poursuivre l'action menée, jusque-là, en faveur de la réorganisation et du développement des activités sectorielles, ainsi qu'à réunir les moyens humains et matériels nécessaires au développement des productions halieutique et aquacole, dans le cadre de la contribution au renforcement de la sécurité alimentaire et au développement de l'économie productive nationale.

Aussi, les priorités de ce plan d'action (2012-2014) consistent en la dynamisation et la finalisation des actions retenues au titre du Programme Quinquennal et l'amélioration des connaissances des ressources halieutiques.

Pour ce faire, la démarche sectorielle s'articule autour de ce qui suit:

- Le renforcement de l'organisation des professionnels et des opérateurs économiques, en tant que priorité sectorielle, en vue de susciter leur professionnalisation et consolider davantage l'option de la politique participative du secteur
- Le développement des capacités d'accueil de la pêche artisanale et des petits métiers à la pêche dans les zones, particulièrement, déshérités du littoral national
- La promotion et le développement de l'aquaculture, pour diversifier les productions nationales et supplier aux limites d'exploitation imposées par les réserves maritimes des principales pêcheries
- L'amélioration des connaissances actuelles sur l'étendue des ressources halieutiques nationales
- Le développement de l'offre de formation des établissements du secteur ainsi que leur mise en adéquation avec les exigences dans les domaines de sécurité maritime et des configurations d'exploitation des ressources halieutiques en mer mais, également, des nouvelles techniques et technologies d'aquaculture
- Le renforcement des dispositifs de contrôle des débarquements de la pêche afin d'assurer un meilleur suivi des statistiques de production de la flottille, organiser les marchés de gros et garantir l'innocuité des produits pêchés

C'est ainsi que le Ministère MADRP a initié des actions pour le développement de la pêche et de l'aquaculture notamment en ce qui concerne la gestion de la ressource halieutique, la commercialisation, la formation, l'organisation de la profession, le programme de développement de l'aquaculture est le projet d'intégration au développement de la pêche artisanale qui a été formulé

conjointement par le MADRP et le PNUD avec un appui technique de la FAO et l'ONUDI. A cet effet, le MADRP entend mettre en cohérence et en synergie l'ensemble de ces résultats qui vont constituer les éléments structurants de la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture.

Le projet « Appui à la formulation de la stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires » s'inscrit dans le cadre de la coopération entre le PNUD et le GA, va dans le sens du CdCS dans son axe « diversification économique ». Ce projet vise donc l'appui à la production d'une stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture et d'un document de projet d'appui à la mise en œuvre de la stratégie visant l'appui de partenaires au développement (PNUD/FAO/ONUDI).

Le projet sera mis en œuvre par le MADRP selon la modalité d'exécution nationale (NIM) du PNUD avec l'assistance technique de la FAO et de l'ONUDI dont les modalités de leur appui feront l'objet d'une lettre d'accord⁸. Le budget alloué étant de 868.030 USD, initié en Octobre 2013 et finalisé en Mai 2018.

La mission d'évaluation finale du projet « Appui à la formulation de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires », s'est déroulée du 17 Janvier au 31 Mai 2018, l'expertise a fait le point sur le degré de succès atteint dans l'accomplissement des objectifs du projet, ainsi que les facteurs qui ont favorisé ou entravé la réalisation de ses résultats.

2.2. LE SYSTEME DES NATIONS UNIES (SNU)

Le Système des Nations Unies (SNU) en Algérie rassemble quatorze Agences, Fonds et Programmes présents sur le terrain et mettant son expertise à disposition du Gouvernement et du peuple Algérien. Le SNU fournit aux partenaires nationaux une expertise technique de haute qualité, un réseau de connaissance mondial et régional ainsi qu'une plateforme de partage d'expériences, grâce à sa présence dans plus de 130 pays.

Le Coordonnateur Résident du SNU- Algérie⁹, a un rôle de représentation du SNU, avec les représentants des Agences résidentes en Algérie, ils constituent, ensemble, l'Equipe Pays des Nations Unies (United Nations Country Team).

⁸ PRODOC.

⁹ M. Eric OVERVEST l'actuel Coordonnateur du SNU

L'analyse des priorités nationales associées aux avantages comparatifs du SNU a conduit à concentrer les efforts du prochain cadre de coopération sur trois thèmes majeurs, auquel le projet s'articule principalement sur l'axe 2 :

Axe 1. Gouvernance et Droits Humains,

Axe 2. Développement Economique et Sociale (accent était mis dans la quête d'une croissance et d'un partage équitable de ses fruits, et la création d'emplois décents)

Axe 3. Paix, de Sécurité et de Protection.

Axe 2. Développement Economique et Sociale : En matière de développement économique et social, trois priorités sont identifiées.

- *Diversification de l'économie :*

Cette priorité répond au souci de limiter la forte dépendance de l'économie au secteur des hydrocarbures qui assure l'essentiel des besoins de financement de l'économie (et de la protection sociale). Une compétitivité des entreprises hors hydrocarbures améliorée procède de cette exigence, et se présente comme le premier effet attendu de ce défi. La mise à niveau des entreprises sera un facteur important dans son obtention.

Un deuxième effet, interdépendant avec le premier, est d'obtenir une amélioration de l'environnement des affaires de l'entreprise. Ces deux effets intermédiaires sont intégrés dans le programme du Gouvernement 2010-2014. Ils sont porteurs en matière de créations d'emplois décents et productifs.

- *Environnement durable*

Par son cadre de coopération stratégique 2012-2014, le SNU en Algérie accompagnera les efforts consentis par le Gouvernement algérien, et jouera un rôle fondamental notamment par l'appui à la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux déjà en cours ou en cours d'élaboration. L'appui du SNU sera traduit par l'effet stratégique attendu « La protection des ressources naturelles, la gestion durable de l'environnement, la lutte contre la pollution et la protection contre les effets des changements climatiques et catastrophes naturelles sont améliorées ».

- *Réduction de la dépendance alimentaire :*

Cette priorité est liée au gap existant entre la demande nationale pour certains produits alimentaires de consommation de base et le niveau de la production agricole, résorbé par le recours aux importations. La production agricole halieutique et aquacole et son intégration à l'industrie agro-alimentaire sont améliorées, les services d'appui aux producteurs et l'incitation directe à la production pour certains produits sont parmi les facteurs qui impactent positivement la production agricole, halieutique et aquacole. Un monde rural plus compétitif est le deuxième effet retenu. Ce qui signifie une amélioration de la nutrition et des conditions de vie, une création d'emplois et d'activités (au profit de la femme rurale), un impact positif dans l'accès à l'éducation et à la santé.

Une majorité d'Objectifs du Millénaire pour le Développement sont ainsi concernés par ces effets intermédiaires. Leur atteinte mettra à contribution les ministères chargés de l'agriculture, de l'halieutique et de l'aquaculture, du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Environnement, du Commerce, des Ressources en Eau, des Travaux Publics, de l'ONS, ainsi que le SNU.

2.2.2. SIGNATURE DU PLAN "CADRE DE COOPERATION STRATEGIQUE" ENTRE L'ALGERIE ET LE SNU 2016-2020

L'Algérie et le SNU ont procédé, 29.06.2015 à Alger, à la signature du "Cadre de coopération stratégique" (CdCS) pour la période 2016-2020., ce qui constitue la 2^{ème} période d'adoption du projet. Le CdCS, a connu dans d'autres pays sous l'appellation "UNDAF", est l'outil principal de programmation des activités opérationnelles des Nations unies en Algérie pour le développement.

Il devrait succéder à l'actuel CdCS, signé en juillet 2011 et couvrant la période 2012-2015. Il servira de référence aux agences, fonds et programmes des Nations unies en Algérie dans la formulation de leurs programmes et plans d'action pour la période 2016-2020.

Ce document est "l'aboutissement d'un long processus engagé, en juillet 2014, sous la conduite d'un comité de pilotage co-présidé par le MAE et la représentation du SNU à Alger, avec la participation active d'une trentaine de départements ministériels et d'institutions nationales, de la société civile et des représentations des différentes agences onusiennes en Algérie".

Ce processus a abouti à "l'identification, d'un commun accord, de quatre axes principaux de coopération entre l'Algérie et le SNU, à savoir la diversification économique, le développement social, la préservation de l'environnement, et la bonne gouvernance"

A ces quatre grands axes, s'ajoutent deux thématiques transversales : la jeunesse et la coopération Sud-Sud".¹¹

2.2.2.1. *Les axes pertinents de Coopération entre le SNU et l'Algérie. (CdCS) Algérie /SNU (2016-2020)*

Quatre domaines prioritaires, interdépendants, ont émergé du processus ci-dessus, comme axes pertinents de coopération entre le SNU et l'Algérie. Le projet s'inscrit dans les axes 1 et 3 ci-joint détaillés :

1. La diversification économique, l'accent étant mis sur la valorisation des potentialités hors hydrocarbures, la sécurité alimentaire (des opportunités accrues d'emplois)
2. Le développement social avec d'une part l'amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité
3. La préservation de l'environnement (lutte contre la pollution, la préservation et la valorisation des écosystèmes en lien avec les recommandations du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030) ; et
4. La bonne gouvernance

Le CdCS traduit ces priorités en un cadre programmatique commun pour le déploiement d'actions de coopération pour le développement. Ce cadre servira de référence aux agences, fonds et programmes pour la formulation de leurs propres plans d'action pour la période 2016-2020.

La mise en œuvre du CdCS, le travail du SNU en interne et avec les acteurs nationaux est mieux coordonné qu'auparavant. La réponse au développement local, l'appui à l'élaboration des stratégies nationales semblent avoir été une riche expérience de collaboration conjointe et de coordination entre les agences du SNU et entre le SNU et le Gouvernement. En revanche, un certain nombre de contraintes ont été relevées :

¹¹ http://www.mae.gov.dz/news_article/3183.aspx

- (i) Les processus de gestion du CdCS et la mise en œuvre sont restés peu opérationnels, rendant difficiles le suivi et l'évaluation
- (ii) Peu de programmes conjoints et un nombre limité d'activités qui correspondent à une véritable programmation conjointe
- (iii) Un important déficit communicationnel interne et externe.

Il a été recommandé au SNU un repositionnement stratégique tenant compte de son rôle, et de la valeur ajoutée, en termes d'expertise et de partage de bonnes pratiques qu'il peut apporter à l'action de développement en Algérie de rechercher plus de cohérence entre les axes stratégiques, et d'assurer un pilotage de la mise en œuvre.

Enfin, les dimensions communication et visibilité doivent être davantage prises en charge, en intégrant le réseau du SNU dans le monde et la coopération Sud-Sud. Ce qui répond aux aspirations de renforcement des capacités institutionnelles nationales et de diversification économique exprimées par l'Algérie.

2.2.2.2. *Axe 1 du CdCS 2016.2020 : Diversification économique*

Effet 1 : D'ici 2020, les secteurs d'activité économique mettent en œuvre des stratégies de croissance orientées vers la diversification économique et le renforcement des capacités d'intégration économique et de création d'emplois

La promotion d'une politique de diversification économique aura plusieurs effets positifs à travers la redistribution des facteurs de croissance au niveau sectoriel et territorial, l'implication soutenue des acteurs économiques et des partenaires sociaux, et des mécanismes rénovés et plus efficaces de promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté. Elle rejoint, dans ses grandes lignes, les objectifs de renforcement des capacités de résilience de l'économie, de développement durable et de répartition équitable des dividendes du progrès ainsi impulsé, notamment en direction des femmes et des jeunes.

Mise en œuvre : La coopération en matière de diversification économique se situera à plusieurs niveaux : (i) Accompagnement, au niveau national et/ ou au sein de certaines wilayas sélectionnées, de la mise en œuvre des politiques sectorielles industrielles (PNUD-ONUDI), pêche et aquaculture (ONUDI, et touristiques – PNUD).

2.2.2.3. *Axe 3 du CdCS 2016.2020: Environnement*

Effet 3 : D'ici 2020, le cadre de vie et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion participative durable des écosystèmes naturels et urbains

Créer les conditions d'une meilleure approche des questions liées à l'environnement, à partir de nombreux dispositifs de préservation et de protection des ressources.

Le traitement à grande échelle des eaux usées, la gestion des déchets, l'économie et la diversification énergétiques et la mise en place d'un système de prévention contre les risques de catastrophes font partie des activités que les pouvoirs publics comptent promouvoir dans le cadre du prochain programme de développement de l'Algérie.

Les risques technologiques se sont accrus à mesure du développement de zones industrielles et de l'extension urbaine incontrôlée autour de ces zones.

L'Algérie est également exposée aux risques liés au changement climatique, à l'instar de toute la zone maghrébine.

La mise en œuvre des politiques publiques en matière d'environnement offre des opportunités de coopération élargie, ouverte et participative impliquant les pouvoirs publics, les institutions onusiennes, la société civile, les partenaires économiques et sociaux avec la contribution des populations locales, à partir d'objectifs ciblés et de politiques coordonnés.

Les modalités d'engagement du SNU sont relatives à l'appui-conseil, au renforcement des capacités pour la mise en place de dispositifs institutionnels et de plans d'opérationnalisation des stratégies et plans d'action pour une gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles.

2.2.2.4. Mobilisation des ressources

Au-delà du partage des coûts qui accompagne certains programmes, il a été convenu d'élaborer une démarche conjointe SNU Gouvernement de mobilisation de ressources auprès de partenaires nationaux publics ou privés et de saisir toutes les opportunités existantes à travers les canaux de financement multilatéraux. Le dialogue entamé autour de cette démarche se poursuivra durant la mise en œuvre.

2.3. LES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (SNU)

2.3.1. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

Présent en algérien depuis 1977, le PNUD est l'agence principale de l'ONU en charge de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité à travers le monde, de par son mandat et son large réseau mondial, il prône des approches multisectorielles et mobilise l'expertise spécialisée des agences onusiennes et des centres d'excellences pour accompagner le Gouvernement dans sa réponse aux défis du développement durable¹².

Le PNUD avait offert pendant ce projet, ses services d'appui, de conseil et de formation de haut niveau pour le développement durable du pays pour poursuivre les Objectifs du Millénaire, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie pêche en ajustant différents secteurs en un seul projet :

- Le secteur du renouveau rural
- Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture
- Le secteur de l'industrie
- Le secteur de l'environnement (la stratégie de la biodiversité)

Pareillement l'assistante technique fourni par le PNUD a mis au point le projet d'appui et a contribué à sa réussite, des réunions de suivi étaient organisées conjointement avec le comité de pilotage, des réunions techniques...etc. Cette coordination et cet effort considérable d'assistance au projet a soulevé les contraintes pour son achèvement, il est à noter que la mission l'assistance PNUD avait fourni toute la documentation possible, la coordination et la prise des rendez-vous étaient bien organisé

Le projet est un des programmes de développements qui est une réussite pour le secteur pêche, en se focalisant sur l'opérationnalisation des stratégies sectorielles, à forte valeur ajoutée, en matière de création de revenus et d'emplois décents en faveur des jeunes et des femmes. Avec son nouveau programme 2016-2020, le PNUD visera à continuer poursuivre le travail accomplis lors du programme pays précédent.

Le programme a contribué à l'amélioration des capacités institutionnelles et organisationnelles de la DGPA, par la mise en œuvre de:

- Une stratégie sectorielle nationale de la pêche et le document de l'aquaculture.
- Treize (13) études techniques sont produits et validé / bases de données pour l'élaboration de la stratégie

¹² www.dz.undp.org/

- Un atelier national et trois ateliers régionaux ont été organisés pour la validation de la stratégie
- Le document de projet pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle (disponible et validée par le partenaire).
- L'Atelier sur la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne Wilaya d'El Oued

En Algérie, le PNUD participe aux efforts du Gouvernement à travers un appui technique, et la mise à disposition d'un large réseau d'experts nationaux et d'expériences internationales visant à renforcer :

- Les capacités de mise en œuvre des politiques de développement
- Les capacités en gestion économique
- Une gestion soutenable des ressources naturelles

Des approches qui promeuvent la transversalité et l'intersectorialité ont été privilégiées notamment au niveau local pour améliorer la cohérence et la coordination des stratégies sectorielles. Définies dans le Programme de développement quinquennal 2010-2014¹³. Le Plan Stratégique du PNUD 2014-2017 a mis l'accent sur la nécessité de renforcer :

- Le développement durable
- La résilience et la bonne gouvernance
- Eradiquer l'extrême pauvreté
- La promotion de mesures pour réduire la pauvreté
- Réduire sensiblement les inégalités et l'exclusion.
- Mesures encourageant d'autres bailleurs de fonds à financer des microprojets

2.3.2. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) œuvre pour accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au bien-être de l'homme, la FAO s'attache à promouvoir "la croissance bleue" fondée sur la gestion durable et responsable visant à garantir une gestion socio économiquement sensible des océans et des zones humides.

D'après la FAO, le poisson représente le plus important des denrées alimentaires les plus échangées à l'échelle mondiale, pour une valeur de près de 130 milliards de dollars (2012), environ 54 % des exportations de produits de la pêche, pêches et l'aquaculture jouent un rôle décisif pour de nombreuses économies locales, le poisson représente 70 % des apports protéiques dans certains pays côtiers et insulaires.

Depuis 1990, l'emploi dans le secteur a progressé plus vite que la croissance démographique. En 2012, le secteur a employé quelque 60 millions de personnes dans la pêche de capture et de l'aquaculture, dont 84 % en Asie et environ 10 % en Afrique, cependant 90 % des pêcheurs pratiquent la pêche artisanale, dont 15 % sont des femmes. Dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale en 2014, la FAO a opté de mieux connaître les activités des petits exploitants en insistant sur l'amélioration de l'accès aux marchés, la sécurité des droits fonciers et la protection de l'environnement.

¹³ Le Programme de développement quinquennal 2010-2014 prévoit des investissements d'un montant de 286 milliards de dollars dont les deux principaux volets, représentant chacun 40% du total, porteront sur a) l'accélération du développement humain et b) le développement des infrastructures de base et l'amélioration du service public. Le soutien à l'activité économique inclut le développement agricole et rural, la promotion de la PME et de l'emploi et l'appui à l'économie de la connaissance.

L'expansion de l'aquaculture contribue à améliorer l'alimentation de nombreuses personnes, en particulier dans les zones rurales pauvres où la nourriture manque souvent de nutriments essentiels. D'après le dernier rapport de la FAO, relatif à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance bleue un engagement a été accordé au changement climatique, la surpêche, la perte des habitats et la pollution, dans un effort de restaurer la productivité et la résilience des océans.

En Algérie, la FAO à travers ces projets œuvre à améliorer durablement les conditions de vie de la population algérienne, en améliorant son alimentation, les revenus qu'elle tire de l'agriculture, en développant le milieu rural tout en préservant l'environnement¹⁴.

Les trois axes prioritaires de la FAO en appui au Gouvernement Algérien sont :

- Appui à l'amélioration durable des performances techniques, économiques et sociales
- Appui à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles physiques (sols, eau) et biologiques (végétales et animales)
- Appui à l'adaptation du cadre institutionnel et renforcement des capacités

2.3.3. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONU DI)

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONU DI) œuvre à la promotion de l'industrialisation durable pour que tous les pays atteignent la prospérité. Son but est que chaque nation et chaque être humain bénéficie de la croissance industrielle afin que les richesses soient partagées de façon équitable. L'ONU DI favorise le développement industriel inclusif et durable par :

1. La création d'une prospérité partagée
2. Le renforcement de la compétitivité économique
3. La protection de l'environnement. Ceci à travers :
 - La réalisation de projets de coopération technique, de services consultatifs, d'analyse et de conseil stratégique
 - L'établissement et l'application de normes
 - L'organisation de forums pour le transfert des connaissances, les partenariats et le travail en réseau.

En Algérie, pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritive de la population, le GA a entrepris une politique claire et innovante pour un développement industriel du secteur en accord avec la stratégie nationale à travers le Plan Aquapêche 2020, ce plan d'action vise, à améliorer les contrôles sanitaires et la qualité de la production pour l'exportation et le marché local algérien.

A cet effet, l'ONU DI a fait part de son vif intérêt à être un des acteurs à la mise en œuvre du projet et souhaite être un acteur dynamique de l'implémentation du plan d'action relatif au renforcement des industries et filières de valorisation des ressources halieutiques, visant à renforcer les entreprises du secteur privé et les institutions publiques.

Dans ce contexte et dans le cadre de ce projet un plan d'action a été proposé, où les structures publiques et institutionnelles telles que, la DPRH, la CAPA et le Laboratoire des contrôles des produits sont à la fois bénéficiaires et partenaires du projet, en accord avec l'approche par « ownership » des projets de coopération au développement. Cependant, le fonctionnement de l'assurance de la sécurité alimentaire

¹⁴ http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_algeria/fr

diffère d'un département à l'autre, donc d'autres structures sont susceptibles d'être associées au projet.

A cet effet, d'importants facteurs influencent la performance du Système Pêche-Aquaculture tels que :

Sécurité sanitaire : Le contrôle sanitaire sensé réduire les risques liés à la mise sur le marché des produits de la pêche informelle est désorganisé.

Organisation Petite pêche : Ce secteur doit développer la qualité et la labellisation des produits pour le marché local

Aquaculture : Secteur émergent qui pourrait réduire le déficit de la demande locale de poisson, mais faible connaissance des produits d'élevage par les consommateurs algériens.

La gestion de l'exportation : Quelques bons exemples de gestion et quelques exemples de déficience en planification, manque de systèmes effectifs d'autocontrôle et risques sanitaires.

En effet, le plan d'action propose un équilibre d'activités entre le secteur public (Système national de contrôle/LNCAPPASM) et le secteur privé.

La coopération entre l'ONUDI et l'Algérie, entamée en 1966 a abouti à plusieurs programmes et projets communs dans le domaine industriel, un secteur clé pour l'économie Algérienne. Ainsi, les priorités de travail en appui au Gouvernement Algérien se sont focalisées ces dernières années sur l'amélioration de la compétitivité économique à travers :

- La création et développement de consortiums d'exportation d'entreprises industrielles dans le secteur agroalimentaire
- L'appui à la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture
- Le soutien à l'industrialisation du secteur de la pêche (projet conjoint avec le PNUD et la FAO).
- Le développement de clusters (ensemble d'entreprises) dans le cadre du projet « creative-mediterranean » relatif aux industries créatives et culturelles.
- La sauvegarde de l'environnement à travers diverses activités

2.3.3.1. *Les actions inscrites au titre des lettres d'accord avec la FAO et l'ONUDI*

Les activités d'interaction entre les agences FAO et ONUDI sont citées dans le projet à travers l'Activité 3.2.2 : Elaboration d'un plan d'action relatif au renforcement des industries et filières de valorisation des ressources et réduction des pertes post captures et positionnement des produits halieutiques algériens sur le marché national et international.

2.3.4. APPUI D'AUTRES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Au moment où le projet était approuvé, le développement de la pêche et de l'aquaculture avait été appuyé par d'autres programmes de développement et diversification économique ainsi que les projets de coopération dont la DGPA avait assuré la coordination grâce à sa vision éclairée, mettant en exergue le soutien à la pêche artisanale l'aquaculture et le suivi évaluation. Nous citons quelques projets réalisés par le secteur :

2.3.4.1. *Le programme DIVECO (UE 2014-2017)*

D'un montant de 15 millions d'Euros, pour une durée de 04 années, dédiés aux professionnels et aux opérateurs du secteur, pour l'appui à la nouvelle stratégie nationale de développement du secteur, aux

axes «promotion et valorisation des filières» et «renforcement des capacités des organisations professionnelles».

2.3.4.2. Le projet TCP Aquaculture (FAO)

Le Projet « Soutien à l'aquaculture saharienne et valorisation des étangs salés », TCP/ALG/3103 s'inscrit dans la démarche globale d'assistance fournie par la FAO aux pays membres de l'organisation. L'objectif principal du projet est la promotion et développement de la pisciculture saharienne dans le but de contribuer au développement économique ainsi qu'à l'amélioration et à la diversification de l'alimentation des populations locales¹⁵.

Les activités ont déjà permis d'obtenir des certains résultats : réhabilitation des bassins d'irrigation pour pratiquer la pisciculture, maîtrise et gestion de l'eau, ensemencement des 35 bassins, formulation d'aliment pour les poissons et acquisition des notions de base en matière d'aquaculture rurale. Initiées à Ouargla.

2.3.4.3. CopeMed

Participation de l'Algérie en CopeMed avait permis de : Inventorie Pêche artisanale. (2000-2003)- Formation d'experts algériens du CNRDPA sur le SIG, Modèles d'évaluation de stocks- Indicateurs socio-économiques pêche - Études biologiques Méthodologies acoustiques - Identification des œufs et larves de poisson - Participation en réunions de la CGPM et la Participation pour évaluations conjointes des espèces prioritaires en Mer d'Alboran (Algérie-Maroc-Espagne).

¹⁵ Valerio CRESPI, TCP/ALG/3103

2.4. L'OBJECTIF GLOBAL DU SECTEUR DE LA PECHE

Consiste en la contribution au renforcement de la sécurité alimentaire durable et au développement des systèmes productifs locaux.

Cet objectif global ne peut être atteint que par la réalisation d'un certain nombre d'objectifs spécifiques résumé dans le schéma suivant :

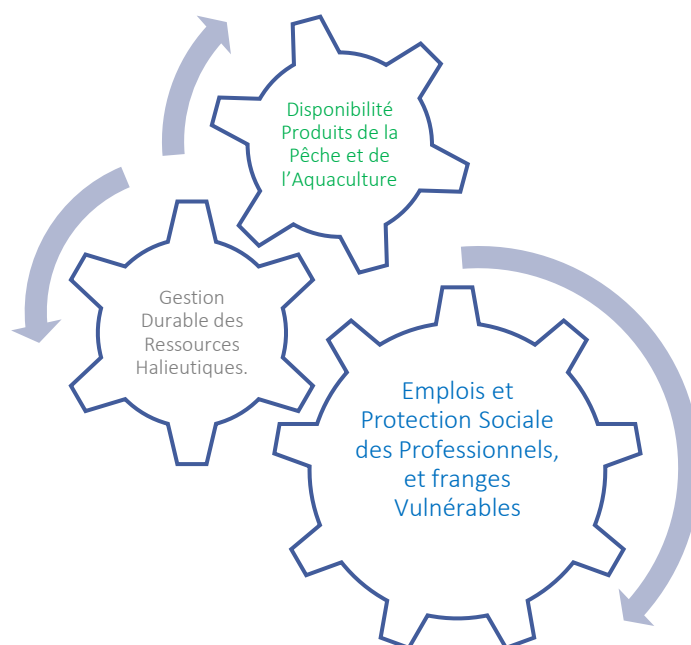


Figure 3 : Objectif du secteur de la pêche au renforcement de la sécurité alimentaire

Le développement de la pêche et de l'aquaculture, s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement et de diversification du système productif national et dans le Cadre de la politique de sécurité alimentaire du pays. A ce titre, l'effort sera intensifié à l'effet de doubler la production nationale des produits de la pêche et de l'aquaculture. Pour ce faire, les actions à concrétiser en matière de soutien à l'investissement de la pêche maritime et artisanale porteront en priorité sur la réhabilitation et la modernisation de la flotte nationale ainsi que sur la mise en œuvre d'un important programme d'aménagement, d'extension et d'optimisation des Infrastructures existantes en matière de ports et d'abris de pêche. Une attention particulière sera réservée au développement de l'aquaculture, notamment en améliorant l'offre des espaces dédiés à la promotion de cette activité.

Le GA entreprendra, par ailleurs, le développement d'une économie de la pêche par la promotion et le soutien des investissements entrant dans le cadre d'une Industrialisation de ce segment.

Un effort particulier sera accordé à l'adaptation des formations aux besoins des Professionnels et à la mise en réseau de l'expertise nationale.

La poursuite des actions d'organisation des professionnels par filières et de l'amélioration de leurs conditions socio-économiques se fera à travers la mise en place du nouveau régime de protection sociale des marins pêcheurs

Le projet s'aligne sur les initiatives et réflexions sur les réformes économiques engagées par la tripartie (Gouvernement, Syndicat, Société Civile) et qui a abouti, entre autres, à l'approbation du Pacte Economique et Social de Croissance.

Dans cette optique le MADRP a élaboré une feuille de route sectorielle axée sur :

1. La modernisation et l'intégration des filières de la pêche maritime
2. La promotion et le développement des filières de l'aquaculture
3. La promotion des dispositifs de protection sociale des professionnels et l'amélioration des moyens de subsistance pour ceux pratiquant la pêche artisanale et l'aquaculture rurale
4. La mobilisation des systèmes de formation, de recherche-développement et de coopération internationale pour l'accompagnement des professionnels et des opérateurs économiques du secteur
5. La consolidation de la Gouvernance des activités et de l'aquaculture, au niveau national et local.

La mise en œuvre de cette feuille de route est traduite par un ensemble d'actions, notamment :

- Evaluation des ressources halieutiques
- Mise en place le SIG dédié à la pêche et à l'aquaculture
- Mise en place d'un observatoire socio-économique et statistique des pêches
- Le programme de développement de l'aquaculture
- Commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie (2013)
- Projet intégré au développement de la pêche artisanale (cas du site Fouka marine)
- L'enquête socio-économique sur la situation des marins pêcheurs.

2.5. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET

2.5.1. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES ET INTERSECTORIALITE

Le 4 avril 2014, une task-force a été mise en place, selon les termes du projet, signée entre le Ministère de la Pêche, le PNUD la FAO et l'ONUDI, et officiellement lancée lors de l'atelier « Mise en place de la Task-Force MPRH-PNUD-FAO », à la Direction de la Pêche de la Wilaya d'Alger. Etaient présent à cet atelier, M. Sid Ahmed FERROUKHI l'Ex MPRH, Mme Cristina AMARAL¹⁶ (PNUD), M. Nabil ASSAF¹⁷ (FAO), ainsi que des experts tant nationaux qu'internationaux.

Cette Task Force était composée d'un comité dans lequel sont représentés le MADRP, le PNUD et d'un panel d'expert du PNUD et de la FAO. Qui ont mis en évidence la nécessité d'ancrer les activités du projet et les engagements à venir en cohérence avec l'initiative mondiale de la FAO sur la « croissance bleue » (Blue Growth), à l'appui de la sécurité alimentaire, la lutte contre pauvreté et la gestion durable des ressources aquatiques.

La principale mission de cette Task Force est :

- Apporter l'assistance technique nécessaire au développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture avec une attention particulière à la pêche artisanale et au développement de la stratégie nationale 2015-2020
- Appuyer l'Observatoire national socio-économique de la pêche et de l'aquaculture
- Rechercher des fonds pour la mise en œuvre de projets de développement de la pêche et de l'aquaculture en Algérie

Accompagner techniquement la mise en œuvre du programme de développement de l'aquaculture marine en offshore 2014-2020.

La gouvernance inclut deux niveaux de concertation et de décision, à savoir : la réunion Tripartite au niveau stratégique et le Comité de Pilotage au niveau technique. Cette réunion comprend un niveau de gestion et de suivi des résultats du projet. Aussi des réunions de coordination afin de voir le niveau d'exécution et de suivi quotidiens des activités avec la DNP, le PNUD, la FAO et l'ONUDI, appuyées par une unité de support et une unité d'assurance - qualité. Il faut ajouter aux réunions de coordination, des réunions des travaux des consultants nationaux et internationaux, pareillement - via Skype call ont étaient tenues.

Tableau 1. Composante organisationnelle du projet

Tripartite			
Représentant MAE		Représentant PNUD	
Représentant MAE		Représentant MADRP	
CNP			
Représentant (PNUD FAO ONUDI)		Représentant MF	
Assurance du projet qualité (Chargé du programme PNUD)		Gestion du projet DGPA (DNP)	
TEAM A Equipe chargée de e l'assurance qualité des produits livrés (MADRP- PNUD- ONUDI)			
TEAM C Expert chargé du suivi technique			
FAO TEAM B Equipe de consultant dirigée par l'expert principal			

¹⁶ Mme Cristina AMARAL, Représentante Résidente du PNUD et Coordinatrice Résidente du SNU en Algérie

¹⁷ M Nabil ASSAF, Représentant Résident de la FAO en Algérie

2.5.2. REUNION TRIPARTITE

La réunion tripartite co-présidée par un représentant du MAE et le Représentant résident du PNUD ou son délégué, et à laquelle ont pris part, le représentant du MADRP (Partenaire de réalisation de rang supérieur) et la DNP, organisée au moins une fois par an.

Cette réunion a permis aux membres qui y participent de prendre connaissance de l'état d'avancement du projet, d'en apprécier les résultats et l'impact, de convenir des mesures rectificatives éventuelles à apporter à l'orientation générale et stratégique du projet en les alignant aux priorités nationales pour en accroître l'efficacité et l'efficacités.

2.5.3. COMITE DE PILOTAGE (CP)

Le CP est constitué des membres de la MAE/DGPA/PNUD/FAO et ONUDI, qui se sont réunis périodiquement tout le long du projet, ces réunions techniques de coordination dans le cadre du projet ont assuré le bon déroulement du projet.

Le CP avait comme mission :

- D'approuver le plan de travail annuel ainsi que les rapports établis par le Comité technique et gestion ;
- De contrôler l'avancement des activités arrêtées
- D'examiner et valider les rapports d'activité
- De recommander des actions et des activités répondant aux besoins et à la politique
- De coordonner les relations interinstitutionnelles en relation avec le projet et contribuer à lever toute difficulté qui pourrait apparaître dans sa mise en œuvre
- De concevoir et approuver une stratégie de sortie dans le semestre précédent à la clôture du projet

2.5.4. OBJECTIFS DU PROJET

Ayant comme partenaire le PNUD, la FAO et l'ONUDI, le MADRP vise essentiellement à travers ce projet à améliorer le mode de vie des pêcheurs artisans, de développer leurs activités et de les aider à passer à l'étape de l'industrialisation tout en assurant une durabilité de la ressource.

Cette activité est inscrite dans le programme du Gouvernement 2012-2014, et le plan d'action du Gouvernement (2015-2020) ainsi que l'impact de ce projet sur le développement du secteur d'une manière générale et sur l'amélioration des conditions socio-économique des professionnels.

L'Objectif global du Ministère consiste à développer une stratégie nationale, au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles préalables à sa mise en place et sa mise en œuvre par la DGPA ainsi contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire durable et au développement des systèmes productifs locaux.

2.5.5. COMPOSANTES DU PROJET

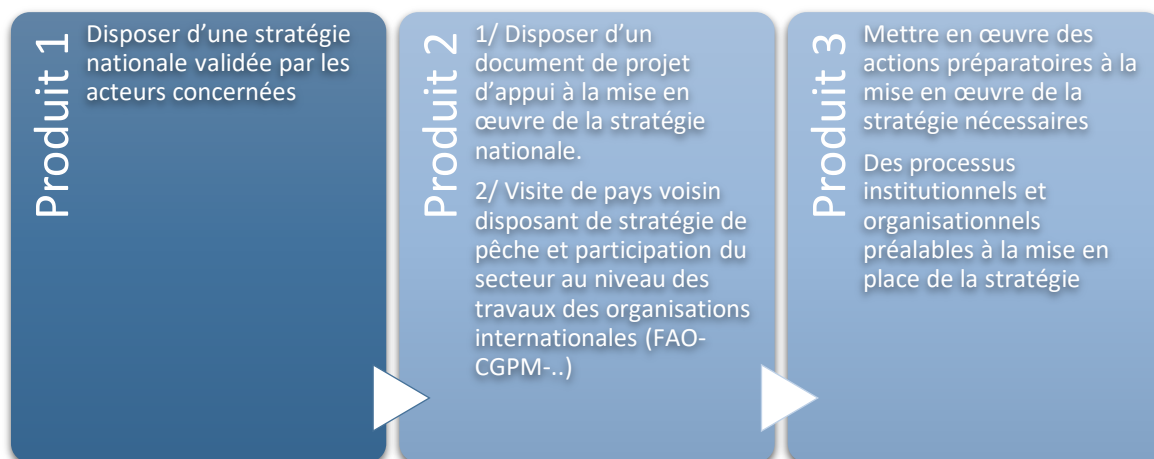


Figure 4 : Produits attendus du projet.

2.5.6. LES AXES DU PROJET



Figure 5 : Les axes du projet¹⁸

2.5.7. LE BENEFICIAIRE : LA DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (DGPA)

Le travail fourni par ce Ministère est digne d'éloge dans la mesure où il dispose de défis clairement définis, d'objectifs mesurés dans une perspective d'exploitation durable de la ressource et le recours à l'aquaculture comme moyen de compenser.

Cette évaluation a permis de noter la qualité et la motivation de cadres du MADRP et la DGPA dans leur travail. Ce climat de confiance réciproque entre les partenaires au projet et la confiance/satisfaction accordée par les hauts fonctionnaires de la DGPA aux agences du SNU impliquées dans ce projet.

En premier lieu, le projet répond à des besoins clairs du secteur de la pêche, les résultats obtenus jusqu'à maintenant en font foi.

Le choix de réaliser les différentes activités de la stratégie dans ce cadre de l'approche développement du secteur de la pêche avec une attention particulière à la pêche artisanale a aussi créé un climat d'interaction, une synergie entre les cadres du MADRP et de la DGPA qui a permis certainement d'accomplir les objectifs du projet.

Il faut aussi créditer le personnel du MADRP et de la DGPA d'avoir fait preuve de dynamisme et de sens de l'initiative dans la réalisation des activités du projet. Il est apparu par ailleurs qu'un changement non prévu après le remaniement ministériel et la dispersion de certains cadres initialement impliqués dans la mise en œuvre du projet, ainsi qu'un accroissement d'attributions de la DNP étendues aux deux ministères, ce qui a retardé les opérations d'exécution. Néanmoins l'équipe est restée compacte et a œuvré en parfaite harmonie dans l'échange d'information et la succession des nouvelles tâches. La structure d'un tel projet pourrait être améliorée, en assurant plus de la stabilisé des cadres impliqués au projet.

Les opportunités et potentialités du secteur de la pêche étant évidentes, le nouveau programme pays vise à appuyer l'élaboration d'un plan d'opérationnalisation intégré de la stratégie de la pêche y compris artisanale en renforçant les capacités des acteurs au niveau national et local pour développer des modèles appropriés pour l'organisation et la valorisation de la pêche artisanale et de l'aquaculture. L'on peut regretter peut-être la durée mise pour finaliser ce projet bien que des raisons objectives puissent

¹⁸ FAO. FIAP. Résultats de Synthèse. Alger, 13 Juin 2017

être évoquées. Les lourdeurs bureaucratiques internes au SNU, ont été évoquées et l'on notera à ce titre les durées extrêmement longues pour la signature des lettres d'accord entre le PNUD, la FAO d'une part et le PNUD et l'ONUDI d'autre part qui ont impactées le projet.

De même la difficulté de collecter à temps les états de dépense de chaque agence à gêner la mise en œuvre du projet car la difficulté de disposer d'un état de dépense à un temps T était patent, et stérilisant certaines initiatives.

L'appropriation des résultats par les bénéficiaires (DGPA, MADRP) à travers la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation, les cadres sont formés afin de mener des évaluations des résultats de leurs programmes et faire le suivi des projets. Concernant la formation et mise en service du système de géolocalisation SIG, la formation a permis la création et la mise en place des matrices préparées pour le suivi des programmes du secteur pêche.

2.6. CHAMP D'APPLICATION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale de du projet « Appui à la formulation de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires » porte sur les activités menées d'octobre 2013 au mois de mai 2018, elle est destinée à :

- Apprécier la pertinence initiale et actuelle des objectifs du projet, compte tenu du contexte national en la matière.
- Evaluer les résultats atteints et les activités mises en œuvre par rapport aux objectifs fixés dans le document de projet.
- Formuler des recommandations et des propositions opérationnelles concrètes en vue de corriger d'éventuels problèmes et dysfonctionnements mis en évidence par l'évaluation au niveau de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact du projet.

2.6.1. LOGIQUE D'INTERVENTION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale du projet analyse la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact de ses activités. Elle s'intéresse également à la durabilité des résultats. En effet, la triangulation sera utilisée pour donner une interprétation des données disponibles en examinant les renseignements recueillis par différentes méthodes et différentes parties prenantes. Pour ce faire, l'approche ci-dessous a été adoptée :

2.6.2. ÉTAPES DE LA MISSION D'ÉVALUATION

Cette d'évaluation sera divisée en trois étapes majeures :

2.6.2.1. Phase de revue documentaire :

Au cours de cette étape de démarrage, et pendant toute la période de l'évaluation des documents ont été soigneusement échangés entre l'assistance PNUD et l'évaluatrice pour consultation et rédaction du rapport final : (voir annexe 4)

- Documents du projet : PRODOC, rapports d'états d'avancement du projet, PV des différents comités de pilotage, documentation diverse liée à la réalisation des activités du projet ;
- Documents référentiels : stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2020 et diverses documentations y afférentes ;
- Autre documentation complémentaire.

A l'issue de cette première étape, une note méthodologique a été validée par le PNUD/DGP, précisant les problématiques du projet, les enjeux de la mission, la méthodologie retenue y compris les outils, la liste des structures à rencontrer ainsi qu'un calendrier indicatif des entrevues.

2.6.2.2. Phase d'entretien :

Des entrevues et entretiens ont été réalisés avec les différentes parties prenantes (MAE/MF/MADRP/DGPA/PNUD/FAO (voir annexe 2)

A. Techniques de collecte de données

- Focus group/ Entretien/ Enquête
- Analyse de données

B. Outils de collecte Questionnaires et fiches d'évaluations¹⁹.

Les thématiques principales ayant servi comme ossature pour chaque questionnaire ont été adressé aux :

- Cadres du MADRP bénéficiaires de la formation de 15 J. Evaluation et Suivi (Turin/OIT. Italie)
- Cadres de la DGPA : Voyage d'étude 'IFREMER, Set, Montpellier. France
- Cadres de la DGPA bénéficiaires de la formation SIG
- Chef de files

Des groupes ont été partagés en 4 suivant le type de formation et les taches occupées dans le projet

- 1) Expertises (chefs de file)
- 2) Voyage d'étude (IFREMER)
- 3) Suivi et Evaluation
- 4) SIG

Il est à noter que des documents relatifs à divers autre projets similaires financés par d'autres partenaires financiers ou techniques ont été pris en considération. Les similitudes et les différences ont été notées.

C. Phase de rédaction du rapport, présentation et validation :

Un premier rapport provisoire a été soumis au PNUD/DGPA. Sur la base des observations formulées, des révisions ont été apportées au rapport, la version finale a été soumise en tenant compte des observations reçues par la DNP et le PNUD. Le rapport final été présenté dans les 10 jours suivant les observations reçues.

¹⁹ Annexe 6

CHAPITRE 3. RESULTATS

3.1. EFFICACITE DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Evaluation des résultats atteints et les activités mises en œuvre par rapport aux objectifs fixés dans le document de projet²⁰ : Analyse de succès dans la réalisation des différents résultats auxquels les objectifs immédiats étaient reliés.

D'après l'évaluation, le principal résultat atteint dans le projet est la stratégie du développement du secteur qui a été élaboré et mise en œuvre par la DGPA depuis 2014.

N.B. Chaque résultat dépend de l'exécution du précédent.

Le team leader a articulé la production des études nécessaires à mener pour pouvoir asseoir la stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture sur la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui aussi bien dans le contexte des activités du secteur que celui de son environnement.

Les études qui ont été préparé dans le cadre de la production de la stratégie :

- Rapport d'expertise sur le contexte socio-économique ;
- Rapport d'expertise sur les questions juridiques aussi bien dans la dimension nationale qu'internationale ;
- Rapport d'expertise sur les questions environnementales ;
- Rapport d'expertise sur les potentialités halieutiques ;
- Rapport d'expertise sur le développement de l'aquaculture ;
- Rapport d'expertise sur l'industrie des pêches et de l'aquaculture ;
- Rapport d'expertise sur l'écotourisme
- Rapport d'expertise sur l'organisation, l'aménagement et la gestion des ports de pêche ;
- Rapport d'expertise sur la commercialisation ;
- Rapport d'expertise sur océanophysique ;
- Rapports d'expertise de programmation de suivi et de planification ;
- Plan d'action et de Mise en œuvre du Plan Aquapêche Bleue.

²⁰ PRODOC

3.1.1. RESULTATS PRODUIT 1

Le projet « Appui à la formulation de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires » est validé par le Comité local d'approbation des projets (CLAP) du PNUD.

- Le document d'appui à la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture (Treize (13) études techniques sont des produits validés / bases de données pour la stratégie

Produit 1. Les activités réalisées

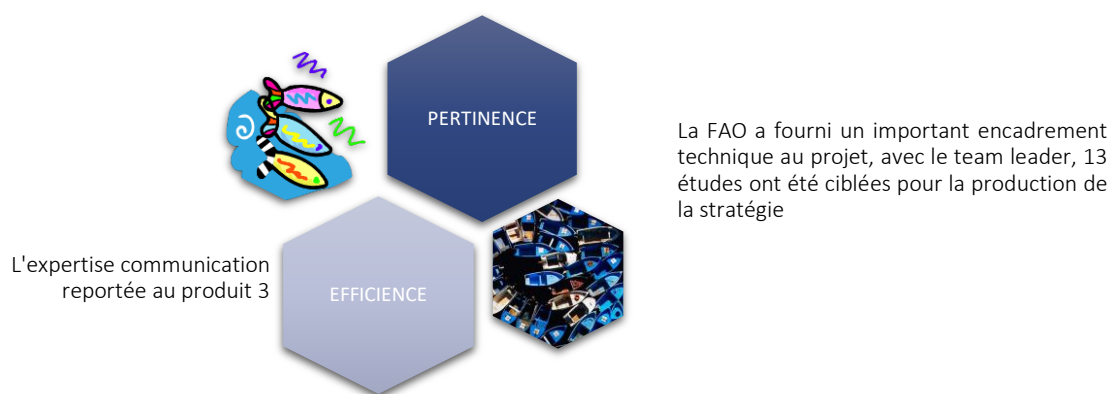


Figure 6. Résultats produit 1 du projet

Disposer d'une stratégie nationale validée par les acteurs concernés

Les expertises établies à partir d'éléments d'information puisés et exploités dans les rapports, notamment les données fournies par la DGPA, du Ministère (MPRH) en concertation avec les chefs de files, la documentation nationale et internationale est vérifiée et confortée par des réalités sur le fonctionnement de la filière pêche en Algérie, à travers des visites de terrain et des enquêtes réalisées au cours de l'année 2014 dans différentes Wilayas du pays.

Suite aux orientations de l'ancien Ministre de la pêche le 31 juillet 2014, et dans le souci de se rapprocher davantage des acteurs de terrain et de consulter les professionnels de la filière poissons en Algérie (Armateurs et Patrons, Importateurs, Mandataires, Grossistes, Détaillants, etc), un programme de sortie sur terrain et d'enquête a été mis en œuvre avec l'appui de la Direction MPRH durant la période d'expertise²¹.

Le résultat de rapports d'expertises remet en cause le fonctionnement archaïque du secteur de la pêche et de l'aquaculture et exige une réforme radicale. Des contraintes majeures ont été observées dans l'encadrement institutionnel et réglementaire du secteur, accentué par un sous encadrement administratif et technique de la filière pêche en Algérie.

²¹ Expertise commercialisation

Tableau 2. Résultats Produit 1²⁷.

Produits attendus	Cibles	Activités indicatives	Parties Responsables	Description des ressources	Montant des apports en USD	Observations 
<p>Produit 1 La stratégie nationale de développement de la pêche est disponible.</p> <p>Indicateur 1 : Nombre d'études nécessaires à la production de la stratégie.</p> <p>Ligne de base 1 : En début 2014, les études nécessaires à la définition d'une stratégie sont inexistantes /ou en cours de réalisation. Moyen de vérification 1 : Les 11 études (objet des activités indicatives) permettant la définition de la stratégie sont produites et validées par le team leader.</p>	<p>Cible 1 : A la fin 2014, la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture pour le secteur est disponible</p>	1. Coordination des travaux et synergies activités du projet Validation des différentes expertises animation, facilitation, communication ateliers thématiques.	MADRP (FAO)	Fonctionnaire FAO (Apports FAO)	SIF	<p>Résultats</p> <p>Le projet stratégie nationale de développement de la pêche est validé par le Comité local d'approbation des projets (CLAP).</p>
		2. Production d'un rapport sur le contexte sociologique ; Participation, animation des ateliers techniques.	MADRP (FAO)	71300 Consultant National (Fonds TRAC)	45.000	
		3. Production d'un rapport technique juridique ; 4. Participation, animation des ateliers techniques.	MADRP (FAO)	71200 Consultant international 71600 Voyage 71300	15.000 6.000 22.000	
		5. Production d'un rapport sur les questions environnementales ; Participation, animation des ateliers techniques.	MADRP (FAO)	71300 Consultant National (Fonds TRAC)	45.000	
		6. Production d'un rapport sur la question halieutique ; Participation, animation des ateliers techniques.	MADRP (FAO)	71300 Consultant National (Fonds TRAC)	45.000	
		7. Production d'un rapport sur le développement de l'aquaculture ; Participation, animation des ateliers techniques.	MADRP (FAO)	Fonctionnaire FAO (Apports FAO)	SIF	
		8. Production d'un Rapport sur l'industrie des pêches et aquaculture ; Participation, animation des ateliers techniques.	MADRP (FAO)	71200 Consultant international 71600 Voyage (Fonds TRAC)	12.000 4.000	
		9. Production d'un rapport sur l'organisation, l'aménagement et la gestion des ports de pêche Participation, ateliers techniques	MADRP (FAO)	71200 Consultant international 71600 Voyage (Fonds TRAC)	12.000 4.000	
		10. Production d'un rapport sur un plan d'action communication ; Participation, animation des ateliers techniques (PROD3)	MADRP (FAO)	71300 Consultant National (Fonds TRAC)	45.000	
		11. Production de rapports de programmation et de suivi et Planification ; Participation animation ateliers techniques	MADRP (FAO)	71200 Consultant international 71600 Voyage (Fonds TRAC)	12.000 4.000	
		Produit 1 : Sous –Total (Fonds TRAC)				

²⁷ PRODOC

3.1.2. RESULTATS PRODUIT 2

- Formulation du document de projet :
Organisation d'ateliers (4 Regroupements régionaux et une validation Centrale)
La stratégie est adoptée et appliquée depuis décembre 2014, et mise en œuvre par la DGPA.
La stratégie nationale de développement de la pêche est mise en œuvre.
La restitution des expertises a permis une meilleure planification du secteur de la pêche visant ainsi à la revue de ces nouvelles données par rapport au plan Aquapêche qui constitue le plan opérationnel du secteur 2015-2020.
- Visite de pays voisin disposant de stratégie de la pêche/ Participation du secteur au niveau des travaux des organisations internationales : Le voyage d'étude des cadres (DGPA et MADRP) IFREMER pour un échange d'expérience.

Indépendamment de la participation de tous les acteurs au processus de formulation du projet, le document projet a été élaboré avec l'appui du PNUD pour la mise en œuvre de la stratégie de la pêche et l'aquaculture.

Parallèlement, la mise en œuvre de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture a été établie, appuyant sur des expériences de pays voisins formuler de façon participative.

L'objectif du voyage d'étude près d'un pays proche rassemblant des similitudes en termes d'écosystème (Mer Méditerranée), représente ce qui pourrait être transposé en Algérie. Ainsi par cette capitalisation d'expériences visitées une mécanique de réflexion pour ancrer le plan Aquapêche BLEUE 2020 sur de bonnes pratiques.

Le voyage d'étude à IFREMER/IRD Sète, et IFREMER Palavas (Aquaculture), avait permis un échange d'expériences des deux rives de la méditerranée, une rencontre et un débat a eu lieu avec le Comité Régional des Pêches Maritimes Méditerranée, le CEPALMAR et l'Ecole d'Apprentissage Maritime, une présentation depuis le point de vue dominant le site Thau et port de Sète des lagunes et activités pêche et aquaculture chapeauté par Mme Hélène Rey Valette (Experte, Enseignante université Montpellier). Conjointement, des visites ont été programmées, au port de pêche (activité et infrastructures portuaires), à la Société Aquacole « Les Poissons du Soleil » à Balaruc et Société MEDITHAU à Marseillan sur site Etang de Thau pour la production conchylicole et ostréicole, également sur site Frontignan et l'entreprise d'exploitation de filières conchylicoles en mer et l'entreprise de mareyage.

Des recommandations concernant ce voyage d'étude ont fait part le plan Aquapêche: La recherche, l'aquaculture, commercialisation, la gestion de ports, le renforcement de la participation du secteur aux travaux des organisations et institution internationales

Les quatre principaux axes du plan Aquapêche 2020 ²⁸:

Le Plan « Aquapêche Bleue 2020 » a connu des discussions et des enrichissements dans le cadre d'un processus participatif, entamé depuis le 15 juin 2014 par l'organisation de rencontres et débats depuis l'échelon local jusqu'au niveau national, faisant intervenir l'ensemble des parties prenantes du développement du secteur.

²⁸ Atelier de Restitution résultats FAO (7-9 March 2016, Algiers)

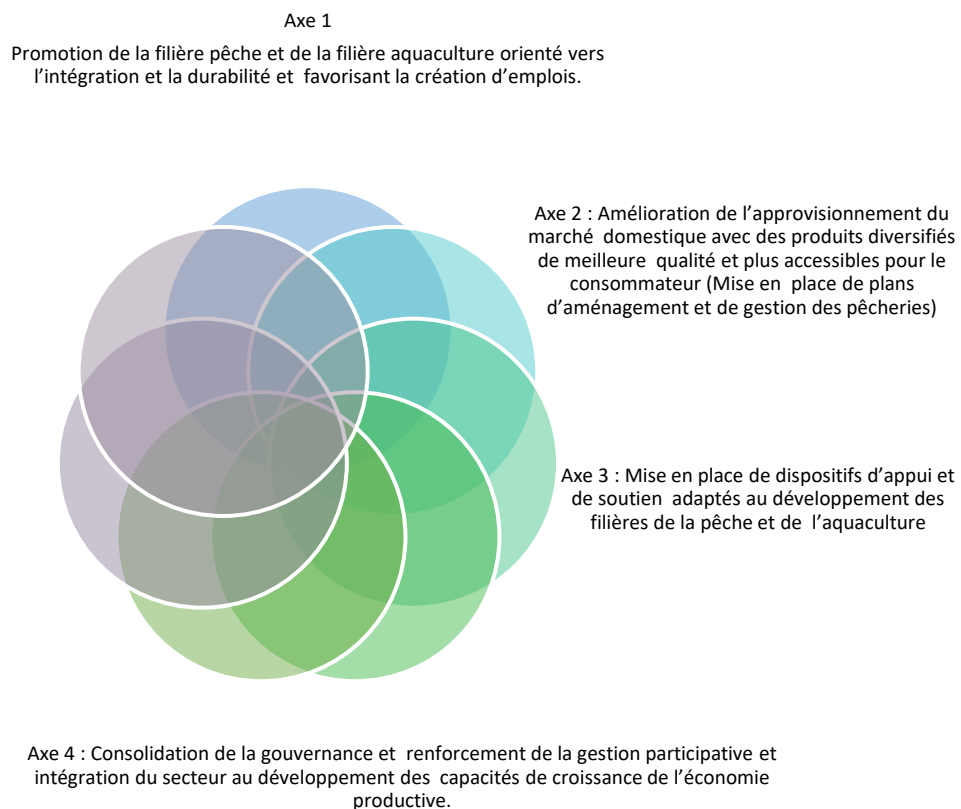


Figure 7 : Plan Aquapêche 2020

Produit 2. Les activités réalisées :

1. Elaboration du document de projet pour la mise en œuvre de la stratégie
2. Présentation de résultats et recommandations des différentes expertises
3. Rencontre Nationale à Djenane El Mithaken en présence de ministres
4. Visite de pays voisin disposant de stratégie de pêche et participation du secteur au niveau des travaux des organisations internationales (FAO CGPM..)

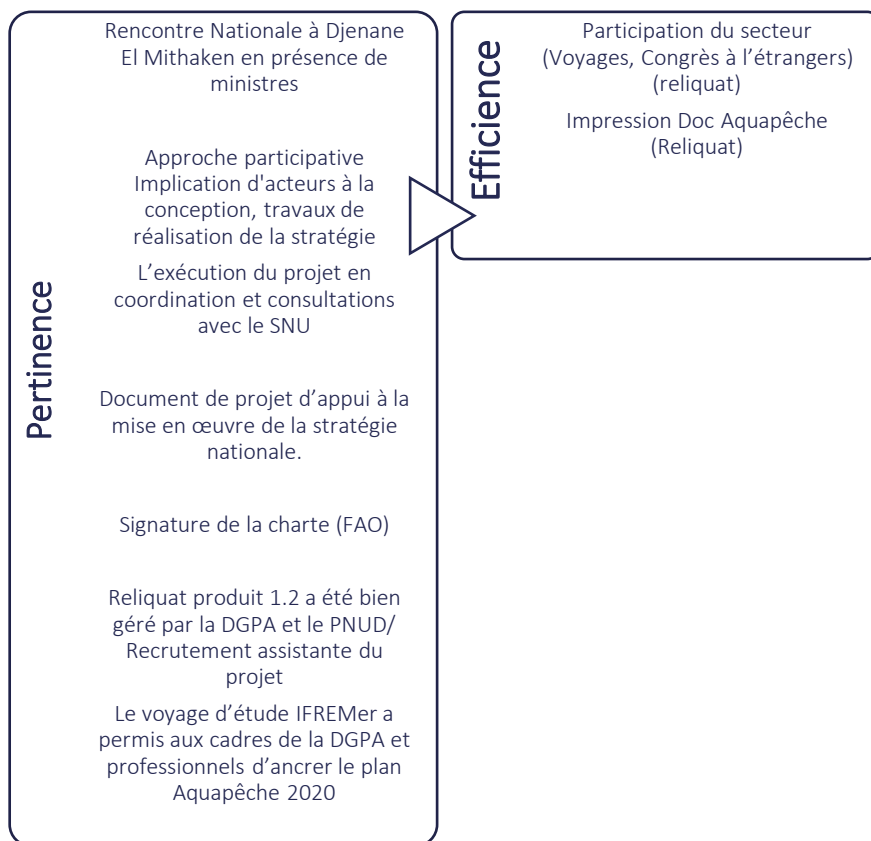


Figure 8 : Résultats produit 2 du projet.

Résultats de la rencontre nationale

Durant les étapes de la production de la stratégie le recours à la participation des acteurs est systématisé dans la formulation, traduit par des ateliers régionaux organisés le mois de novembre 2014 à l'Est (Annaba) au Centre (Tipaza) et à l'Ouest (Tlemcen) afin de consolider les recommandations issues de ce processus de concertation au niveau local et de celles formulés par les différentes expertises du projet d'appui.

Rencontre nationale Djenan El-Mithak

La planification initialement arrêté pour les regroupement régionaux Est, Centre et Ouest de validation de la stratégie Pêche et de l'aquaculture ont été tenu, respectivement donc à Annaba, Tipaza et Tlemcen en date des 17, 20 et 23 novembre et en présence respectivement de 250, 150 et 150 participants représentants les différents acteurs, parties prenantes.....

Pour la 1^{ère} fois une rencontre nationale de présentation des résultats du projet s'est tenue le 4 décembre 2014 à Djenane El Mithak²⁹, organisé par M. le Ministre MADRP³⁰ en collaboration avec le SNU en présence de plus de 350 personnes y sont attendus³¹, dont plusieurs Ministres, MFEP, la MSNCF, MJS, MDA, MC, MPTIC, MDA, représentants du MAE, Ambassadeurs et d'autres acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre de la stratégie.

Approche participative

Cette dimension participative dont l'implication de l'ensemble des acteurs du secteur de la pêche de régions considérées à savoir les pêcheurs, l'administration centrale et décentralisée, les organisations professionnelles, populations, des associations professionnelles, des collectivités locales, des acteurs de la société civile, les mareyeurs et autres acteurs de l'environnement de la pêche et les partenaires institutionnels³². Comme acteurs aux recommandations à la conception du projet, au développement et la préservation des ressources d'écosystèmes halieutiques. Cette approche du projet pour la pêche artisanale a été salué et encouragé par le Représentant résident du PNUD.

Le Niveau d'implication

L'impact des cadres et personnes ou les groupes de personnes identifiés ayant été impliqués à la conception du projet, à la décision et au cours des travaux de réalisation. L'impact de leur implication est positif, se traduit par leur suivi et engagement arrivant aux recommandations et à la mise en œuvre du projet ainsi qu'à la conception de la charte volontaire.

La Charte d'Adhésion Volontaire pour une Pêche et aquaculture responsable

Elaborée dans le cadre du plan « Aquapêche 2020 », la charte représente le premier acte fondateur d'un long processus participatif de concertation entre les acteurs de la pêche et de l'aquaculture, entre l'administration (MADRP) et l'ensemble des acteurs professionnels des pêches et de l'aquaculture, de la commercialisation, de la valorisation, de la protection et de la conservation des produits ou des ressources extraites des écosystèmes marins et continentaux³³ et les professionnels CAPA du secteur.. Cette charte représente un point d'inflexion en matière de partenariat entre l'administration publique et l'ensemble des acteurs des filières pêche et aquaculture" pour un développement durable et responsable de la pêche et de l'aquaculture dont les principaux résultats seraient la gestion des conflits d'usages et des ressources halieutiques ainsi qu'une organisation de la profession.

²⁹ Le site officiel PNUD <http://www.dz.undp.org>

³⁰ Suite à la fusion du MPRH avec le MADR en 2015, la pêche et l'aquaculture algériennes sont sous l'autorité du MADRP.

³¹ Annexe 7. Rencontre nationale Djenan El-Mithak

³² Voir film Aquapêche 2020

³³ Charte d'adhésion FAO

Recommandations des différentes expertises issues du projet d'appui au renforcement :

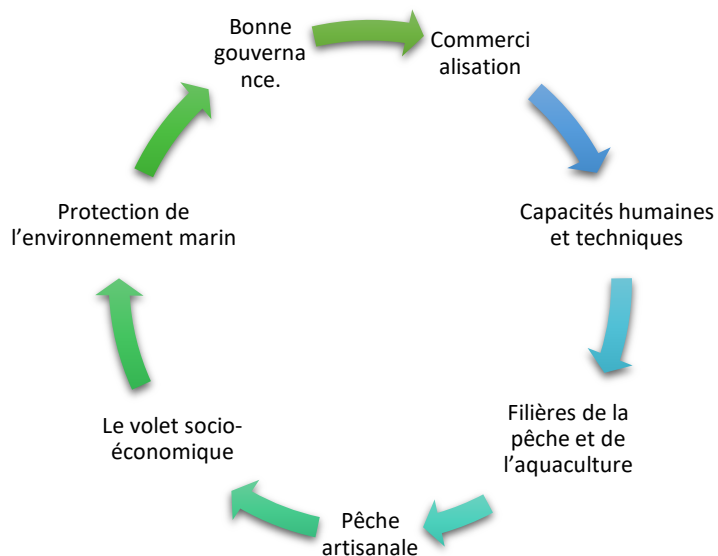


Figure 9 : Recommandations de la rencontre nationale du projet


Le rapport de synthèse, s'est élaboré sur la base des travaux de terrain, des échanges, et des consultations et rapports d'experts nationaux et internationaux qui ont participé dans le cadre de cette mission d'appui.

L'assistance technique PNUD/FAO a encadré la réalisation d'études mettant en exergue l'état des lieux, les contraintes, les solutions appropriées et l'évaluation des moyens nécessaires pour sa mise en œuvre.

Les résultats de la synthèse du projet :

- La consolidation de l'analyse diagnostic,
- L'analyse critique du Plan Aquapêche 2020,
- La formulation de recommandations pour la consolidation d'Aquapêche 2020 et la préparation de mise en œuvre de cette stratégie.

Tableau 3. Résultats Produit 2.

Produits attendus	Cibles	Activités indicatives	Parties Responsables	Description des ressources	Montant des apports en USD	Observations 
<p>Produit 2 Le document de projet relatif à l'appui à la mise en œuvre de la stratégie est disponible.</p> <p><i>Indicateur 2 : En 2014, Les appuis nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie sont à déterminer.</i></p> <p><i>Ligne de base 2 : En 2014, la Stratégie de développement de la pêche est disponible.</i></p>	<p>Cible 2 : En 2015, un document de projet, pour la mise en œuvre Stratégie de la pêche et de l'aquaculture s'appuyant sur des expériences de pays voisins permettant formuler de façon</p>	2.1. Formulation du document de projet.	MADRP	71200 Consultant international 71600 Voyage (Fonds TRAC)	10.000 5.000	<p>Résultats : Validation des rapports d'expertises : La stratégie est adoptée et appliquée depuis décembre 2014, et mise en œuvre par la DGPA</p> <p>Reliquat produit 1.2</p> <p>Voyage d'étude Participation secteur (Voyages, Congrès à l'étrangers : Participation aux travaux pour organisations internationales)</p> <p>50.000 NOUVEAU Recrutements d'assistante de projet Impression Doc. Aquapêche</p>
		2.2 Visite de pays voisin disposant de stratégie de la pêche/ Participation du secteur au niveau des travaux des organisations internationales (FAO-CGPM- COFI).	MADRP	71600 Voyage (Fonds TRAC)	50.000	
		2.3. Organisation d'ateliers (4 régionaux et une validation Centrale)	MADRP	71200 Consultant international 71600 Voyage 71300 Consultant	55.000	
		Gestion du projet	MADRP	74200 Audiovisuel et impression 74500 Dépenses diverses (Fonds TRAC) 71300 Consultant national (FTA 11888)	5.000 5.000 27.000	
Produit 2 Sous –Total (Fonds TRAC et 11888)					157.000	

3.1.3. RESULTATS PRODUIT 3

- Des processus institutionnels du secteur sont lancés
Elaboration de textes réglementaires, décrets d'application
Mise en place suivi d'un système SIG
Formation de formateurs sur le suivi & évaluation.
- Des processus organisationnels du secteur sont lancés :
Evaluation des connaissances disponibles sur l'état des ressources halieutiques et l'effort de pêche et identification des besoins liés aux PAGPA avec stratégie des mises en œuvre.
Elaboration d'un plan d'action relatif au renforcement des industries et filières de valorisation des ressources
Elaboration d'un plan d'action spécifique pour le développement de la pêche artisanale.
Reformulation d'une stratégie sectorielle de communication en l'Atelier sur la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne Wilaya d'El Oued

Processus institutionnels et organisationnels préalable à la mise en place de la stratégie

Produit 3³⁴ : Les activités réalisées

Le projet est mis en œuvre par l'administration des pêches (Exécution nationale).

<i>Efficiencie</i>	<i>Pertinence</i>
<p style="text-align: center;"><i>Activités prévues non réalisés</i></p> <p><i>Reliquat : une partie du budget communication</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Audit projet (pas nécessaire)</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Pas d'Evaluation mi-parcours (pas prévu)</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Rédaction en collaboration avec les chefs de files, 18 propositions de textes.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Reliquat de 2015 :</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Est affecté au titre de la conférence régionale sur la pêche artisanale de la CGPM, qui s'est tenue à Alger du 07 au 09 mars 2016. (La réunion du CP du 23 juillet 2014)</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Participation à la conférence internationale : 1er symposium régional sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire du 27 au 30 novembre à Malte</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Rencontre (CGPM et ICCAT).</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Activités prévues non réalisés</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Reliquat : le budget communication</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Est affecté au titre de la conférence sur la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne, dont le but est de Valoriser et optimiser les ressources hydriques par le développement de l'aquaculture en zones sahariennes, mai 2018. El Oued.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Une partie pour couvrir le salaire de l'assistante</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Les points suivants ont été achevés avec succès:</i></p> <p>La mobilisation de tous les acteurs pour une pêche responsable</p> <p>Une dynamique vers une gestion durable est engagée.</p> <p>Un plan d'action renforcement des industries est disponible (ONUDI)</p> <p>Elaboration de textes règlementaires, décrets d'application.</p> <p>Mise en œuvre d'un (PNGC) de pêche (recensement exhaustif des flottilles)</p> <p>SIG est opérationnel (matériel informatique / logiciels 'ARCGIS 10.5', licence DGPA).</p> <p>Les capacités du secteur en matière de suivi évaluation ont été renforcées</p> <p>Élaboration d'un plan d'action pour le développement de la pêche artisanale</p> <p>Évaluation des ressources halieutique et l'effort de pêche</p> <p>Indicateurs et suivi & évaluation ont été engagés</p> <p>Mise en œuvre du plan aquapêche 2020</p> <p>L'implication de la société civile.</p>

Figure 10 : Résultats produit 3 du projet.

³⁴ Ce chapitre a entrepris plusieurs actions de protection de l'environnement et de ressources écologiques

Le ministère a contribué dans la prise en charge des ressources : Un apport du secteur a contribué au projet.

Initialement, le projet a connu 2 périodes d'extensions, initié en 2013 et achevé en 2018. Certains aléas tels que la fusion des deux ministères, restructuration et réorganisation de l'administration du ministère à une direction DGPA et l'extension du projet, ont retardé sa réalisation.

Renforcement des capacités juridiques

L'adaptation de certains textes de loi en Algérie s'appuie sur des recommandations internationales (CGPM et ICCAT).

En outre, le secteur a actualisé l'arrêté du 9 mars 1995 portant dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques dans les eaux sous juridiction nationale, en vue de sa mise en conformité avec la Recommandation 93-07 de l'ICCAT sur la fermeture saisonnière pour la capture du thon rouge de l'atlantique Est et de la Méditerranée.

La promulgation de la loi N° 15-08 du 02 avril 2015 modifiant et complétant la loi N° 11 du 3 Juillet 2001 de la pêche et de l'aquaculture, élaborée conformément aux Recommandations de l'ICCAT 93-02, 94-04, 94-05 pour le thon rouge et 00-22, 01-22 pour l'espadon, le Secteur a mis en place et notifié à l'ICCAT, depuis le 2 août 2005, le programme de documents statistiques-ICCAT35.

La reconstitution du patrimoine aquacole, à l'exploitation des algues et des spongiaires, à l'identification des métiers et à l'activité liées à la pêche, ainsi que Sept projets d'arrêtés d'application du décret N° 02-304.

Ainsi que le projet d'arrêté d'application du décret N° 14-373 (ANDPA), chargée d'évaluer les ressources biologiques, la ressource corallienne : sa gestion et son exploitation, sa traçabilité, pêche au thon rouge et gestion de la halle à marées, pareillement que les projets de développement durable de la pêche sont confiés par la tutelle.

Mise en œuvre de mesures de conservation et de gestion

Bien avant son adhésion à l'ICCAT, l'Algérie a opté pour une politique d'exploitation rationnelle de toutes ses ressources et a adopté une législation et une réglementation qui reflètent cette option. Ainsi, s'inspirant d'abord des mesures et recommandations de la FAO, de la Commission Générale pour la Pêche en Méditerranée, et enfin de l'ICCAT, le secteur des pêches algérien a veillé à adopter toute mesure ayant pour finalité la conservation et l'exploitation responsable des ressources naturelles. C'est ainsi que le cadre réglementaire a évolué de l'ordonnance portant règles générales des pêches de 1976, au décret législatif de 1994 et enfin plus récemment, en juillet 2001, à la Loi N°01-11 relative à la pêche et à l'aquaculture. Ce cadre vise principalement à réglementer³² :

- Les conditions d'exercice de la pêche
- Les tailles marchandes des espèces pêchées
- Les conditions d'hygiène et de salubrité
- Les sanctions et les peines, etc.

³⁵ https://www.iccat.int/Documents/BienRep/REP_FR_04-05_II_3.pdf

Résultats appropriation des bénéficiaires :

Le PNGC et supports techniques au suivi de l'évolution et de maîtrise des capacités ont été mise en place simultanément en concertation avec les cadres du Ministère et de la DGPA.

Un réseau national a été mis en place, composé des chefs de services, chefs d'antennes et des points focaux des 21 DPRH en charge du suivi et de l'exécution des dossiers d'investissement, de gestion et de l'exploitation des ressources halieutiques. Ce dispositif de suivi s'appuie sur une base de données (SIG) où seront collectées les informations qui permettent le suivi des programmes, qui constitue un outil d'aide à la décision.

Examen des matrices de suivi & évaluation pré-établie par le secteur, en rapport avec les priorités du secteur en matière de pêche et d'aquaculture, en collaboration avec les différentes structures du MADRP

Les indicateurs de suivi et évaluation ont été déterminés par l'élaboration de cinq (5) matrices de suivi opérationnel des programmes et une mise en place de cellule de suivi

La préparation de quatre (04) exemples de besoins en matière de SIG du secteur de la pêche et de l'aquaculture, concernant, l'aquaculture marine, l'aquaculture continentale, les ports de pêche et l'aménagement des pêcheries.

Des processus organisationnels du secteur ont été lancés : l'appui à la conférence régionale sur la pêche artisanale en Méditerranée et en Mer Noire, organisée par la Commission Générale des Pêches en Méditerranée (CGPM) (Algérie 07 - 09 Mars 2016)

Les textes proposés sont relatifs aux conditions et les modalités d'exercice de la pêche artisanale, liés à la réglementation : d'accès aux zones protégées et d'expérimentations à proximité des établissements de pêche, zones de frayères des sites d'échouage, installation de balises de positionnement à bord des navires armés et équipés, et l'exercice de la pêche aux grands migrateurs halieutiques.

Le développement durable de la pêche artisanale

Suscite aussi un véritable intérêt au niveau régional et international notamment en Méditerranée. Les pays membres de la CGPM et en mer Noire ont convenu, lors d'une réunion en mai dernier à Split (Croatie), de l'importance de cette activité qui devrait faire l'objet d'une attention particulière.

L'Algérie à participer au 1^{er} symposium régional sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire du 27 au 30 novembre à Malte, pour défendre ses intérêts en tant que pays important en matière de pêche dans la région et sur lequel il faudra compter à l'avenir.

Cette participation à consolider la place de l'Algérie au sein de la CGPM dont elle membre depuis 1966 et de peser de tout son poids pour améliorer le niveau de vie des pêcheurs algériens et méditerranéens, discuter les problèmes liés à la surexploitation des ressources et aux changements climatiques. Mécanismes de développement et la gestion de la pêche artisanale³⁶.

³⁶ APS http://www.aps.dz/spip.php?page=article&id_article=128903

Mise en place d'un Plan National de Gestion des Capacités PNGC.

L'expertise : la mise en place PNGC de pêche au Bilan :

- Evaluation des ressources halieutiques et de l'effort de Pêche
- Elaboration d'un plan d'action relatif à l'industrialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- Elaboration d'un plan d'action spécifique pour développement de la pêche artisanale

Le plan d'action de l'ONUDI est orienté vers une amélioration des contrôles sanitaires et la qualité de la production en accord avec la stratégie nationale Aquapêche 2020 pour le marché local et l'exportation, et valoriser la production de la petite pêche et d'aquaculture (Soutenir l'élevage des huitres et des moules) et développer le secteur industriel de la pêche et de l'aquaculture.

Le secteur a adopté une politique de développement intégré et durable de ses activités économiques depuis l'année 2000, consacrée par la Loi n° 01-11 relative à la pêche et à l'aquaculture promulguée en juillet 2001.

Au niveau national, la stratégie de développement de l'exploitation des thonidés et espèces apparentées s'est appuyée sur les résultats d'un état des lieux établi par le Secteur qui a fait ressortir :

1. Le caractère séculaire de ces pêcheries
2. Que l'exploitation artisanale prédominait
3. Les importantes retombées sociales de cette activité.

Au niveau international, conformément à l'article 64 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Algérie a dès le début reconnu que la gestion de l'exploitation des grands migrateurs relève d'une responsabilité partagée au plan régional et a, de ce fait, adhéré en 2001 à l'ICCAT.

Ainsi, le MPRH a arrêté la stratégie de développement de l'exploitation des grands migrateurs halieutiques qui comporte la reconversion-modernisation d'une partie de la flottille de pêche aux thonidés et espadons dans le respect des instruments juridiques internationaux pertinents et notamment les recommandations et résolutions de l'ICCAT.

L'Algérie conçoit, en partenariat en tant que « démarche initiale du développement de la pêche nationale » et ce, conformément aux prescriptions de la Recommandation 02-21 de l'ICCAT sur l'affrètement de navires de pêche, et c'est dans ces objectifs que ce projet est formulé, en réponse aux atteintes de l'état pour un développement institutionnel et organisationnel du secteur pêche.

Renforcement des Capacités Techniques et Institutionnelles du Gouvernement

Le projet a contribué au renforcement des capacités techniques et institutionnelles du secteur à travers une participation active à la réalisation de nouvelles activités exécutées dans le cadre du programme ainsi que par des voyages d'étude (IFREMER) sur l'aménagement de la pêche artisanale.

L'atelier de formation d'une semaine pour des cadres du MADRP, sur le SIG et le logiciel ArcGIS 10.5.4 conçu pour les services de géo localisation, impliqué dans diverses filières : aménagement du territoire, gestion des infrastructures et réseaux, transport et logistique, assurance, télécommunication, ingénierie, planification, éducation, et recherche., a aussi contribué au renforcement des capacités des cadres nationaux.

Le projet a contribué également au renforcement des compétences techniques et managériales requises pour effectuer un suivi –contrôle efficace de l'avancement des projets et des programmes pour la conception des systèmes d'information, d'une durée de deux semaines du 16 au 27 novembre 2015 (OIT Turin Italie). Cet apprentissage couvre toute la gamme de la compétence technique et

interpersonnelle requise pour une gestion efficace au cycle de projet, indispensable à la gouvernance participative et inclusif des programmes de la gestion.

La publication d'une charte d'adhésion volontaire à l'initiative de la FAO, pour une pêche et aquaculture responsable.

Il faut noter que le dispositif de collecte des données statistiques mis en place en Algérie datant des années 1970, a connu diverses modifications et adaptations. Il s'agit d'un dispositif qui s'appuie sur des agents de collecte de statistiques au niveau des ports structurés, qui restituent les canevas renseignés aux antennes de pêche dont ils relèvent. Les antennes relayent quotidiennement ces données aux Directions de Wilaya qui, à leur tour, les transmettent sur une double base périodique (décadaire et mensuelle) à la Direction Centrale qui consolide, traite et analyse les statistiques recueillies. Les agents collectent l'information de deux manières : – En étant présent au niveau des ports de débarquement du produit et en procédant au décompte sur place ; – En procédant par calcul et extrapolation sur la base de l'effort de pêche (nombre de bateaux en activité, capacité théorique, production moyenne). Des recoupements sont souvent faits avec les informations

En matière de recherche, le Secteur des pêches et des ressources halieutiques a adopté, dans le cadre de sa nouvelle politique de développement, une stratégie de dimension régionale qui vise à intégrer les disciplines nationales de recherche aux travaux engagés par les organismes internationaux : FAO, ICCAT, CGPM, COPEMED..

Les modifications qui ont été opérées sur ce dispositif général ont eu pour objectif l'amélioration de la fiabilité des données statistiques. Ainsi des mesures ont été prises pour adapter le dispositif en place aux changements intervenus dans ce domaine, en prenant comme référence les mesures et recommandations des organisations régionales et internationale spécialisées (FAO, ICCAT, CGPM....)

Sensibilisation, Education et Information

L'éducation environnementale au profit des populations est un catalyseur pour la prise de conscience des jeunes pour la gestion des ressources naturelles. L'importance de la communication dans l'accompagnement du processus de la formulation de la stratégie et le plan Aquapêche 2020 a exprimé les besoins en termes de support de communication dont un film documentaire³⁷. Les Communautés locales ont bénéficié de plusieurs sessions de renforcement des capacités en rapport avec la maîtrise de techniques de pêche durable. Des séances de sensibilisation des populations par des journées de réflexion vont avoir lieu.

A ce titre, il s'est enquis auprès des représentants du PNUD des possibilités de financement de cet aspect qui n'a pas été pris en compte lors de l'élaboration du document projet. La Stratégie de communication a été définie mais le projet n'a entrepris aucune activité prévue dans le cadre de ce thème. A noter qu'au niveau de cette rubrique, une carence résultant de l'expertise visant le renforcement de ce domaine qui s'est avéré défaillant eu égard au constat fait par le secteur pêche qui a émis, avec regrets, de vives objections et de fortes réserves sur le travail fourni par l'expert international.

³⁷ Financement PNUD

Il est nécessaire de catalyser une meilleure compréhension des enjeux et des problèmes par les acteurs de la pêche et les autres intervenants de ce milieu ainsi qu'une évolution des pratiques et comportements pour permettre une adaptation aux changements climatiques. A travers ses objectifs,

- les connaissances scientifiques et les savoirs endogènes vont être réunies pour promouvoir l'adaptation des politiques et pratiques de pêche aux changements climatiques.
- synthèses des études pays et régional qui par ailleurs seront largement diffusées.
- Les parties prenantes (les décideurs et les communautés de pêche) comprennent les enjeux et les problèmes, ils adoptent des politiques concertées et des pratiques de pêche durables. Les savoirs et les pratiques des communautés de pêche sont placés au centre du processus de prise de décision concernant l'adaptation aux changements climatiques et l'anticipation de leurs impacts

Le secteur dispose d'un centre CNRDPA qui est doté de quatre divisions de recherche (aquaculture, écosystème aquatique, pêche et transformation).

La formation dans les différentes disciplines de l'aquaculture est actuellement enseignée au niveau des Universités et Ecoles Supérieures, USTHB, UBMA, USTO, Mostaganem, Ouargla, ENSSMAL, l'institut ITPA dispense de formation théorique aux TS en aquaculture, en plus des stages pratiques au niveau des fermes et établissements aquacoles privés qui sont en cours d'exploitation.

Une carte sectorielle de formation a été élaborée visant à la restructuration et réhabilitation des structures de formation existantes ainsi qu'à la mise en place d'une cellule d'ingénierie pédagogique de vulgarisation et de perfectionnement responsable de l'orientation, animation et contrôle du système de formation et de la définition d'un programme d'enseignement aquacole en collaboration avec les établissements universitaires concernés. Cette approche devrait être confortée par la création d'un centre pilote pédagogique en aquaculture doté de moyens nécessaires, permettant notamment une formation pratique en aquaculture marine⁶.

Évaluation des ressources halieutique et l'effort de pêche

L'activité principale qui a été engagée par l'Administration des pêches depuis quelques années est le lancement de campagnes d'évaluation des ressources halieutiques afin d'adopter une politique d'exploitation et de gestion durable.

Le traitement des résultats de ces campagnes a permis de réviser à la hausse les réserves de production halieutiques situées dans les eaux sous juridiction algérienne.

L'autre aspect à retenir est l'association plus marquée de la communauté scientifique et de la profession au plan national de développement de la pêche et de l'aquaculture à travers l'institution récente du Conseil National Consultatif pour la Pêche et l'Aquaculture.

Parallèlement à ses efforts de mise en conformité de la réglementation nationale, l'Algérie œuvre à contribuer positivement au sein de l'ICCAT à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre des mesures de conservation et d'exploitation équitables. Des actions de coordination visant à accroître l'efficacité des mesures de conservation ont été entreprises avec les structure concernées par l'importation / exportation de thonidés (douanes, gardes côtes, etc.)³⁸.

³⁸ https://www.iccat.int/Documents/BienRep/REP_FR_04-05_II_3.pdf

Atelier sur la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne Wilaya d'El Oued (Mai 2018)³⁹

Cette activité⁴⁰ s'inscrit aux actions initiées et mises en œuvre, dans le cadre de la coopération avec la FAO, du TCP/ALG/3130, portant « Soutien à l'aquaculture Saharienne et valorisation des étangs salés »⁴¹, ainsi qu'au lancement d'un nouveau programme de coopération en matière d'aquaculture saharienne TCP avec la FAO.

Projet Cluster Sahara : développer comme pilote un cluster aquaculture saharienne à El Oued. Après la réunion qui s'est tenue à la DGPA le 15 janvier 2018, le plan d'action validé par l'ONUDI, dévoile une nouvelle démarche du développement de la pêche, le Cluster et industrialisation au Sud (financement DIVECO). A ce vif intérêt, l'ONUDI, au travers le résultat de l'expertise menée, par M. Uggolini, dans la phase I du projet, ayant élaboré un plan d'action, souhaiterait comme la DGPA l'a recommandé, mettre en œuvre ce plan d'action portant sur l'appui à l'industrialisation de la pêche et de l'aquaculture". De ce fait, l'ONUDI, se situe dans sa collaboration future avec la DGPA du MADRP sur ces deux plans : souhaitant vivement être partie prenante de la phase II du projet "pêche" (en processus final de formalisation / en cours de mobilisation de ressources) vise la mise en œuvre de cette stratégie, qui aura une résonance à caractère "environnementale". Ce qui répond au cadre de coopération de pays (CPD) ainsi aux lettres d'accord avec la FAO et l'ONUDI

Développement de Clusters

- Cluster Petite Pêche de Boumerdes : développement d'une unité de valorisation, conservation et distribution de la production.
- Cluster aquaculture : réalisation d'actions pilotes d'élevage d'huîtres et de moules.
- Cluster d'entreprises d'exportation d'Oran/Associations : Le plan de maîtrise sanitaire et traçabilité élaboré pour les établissements d'exportation et les règles sanitaires et les standards internationaux pour les exportations sont respectées.


Ce projet pourrait permettre, dans la mesure de sa mise en œuvre, de consolider le Programme opérationnel du Plan «Aquapêche Bleue 2020», élaboré par le Secteur de la Pêche et des Ressources Halieutiques pour la mise en place du plan d'action du Gouvernement (2015-2020).

³⁹ Voir Annexe 8

⁴⁰ Le budget du plan communication à été converti après les réserves sur le travail fourni par l'expert international en l'Atelier sur la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne Wilaya d'El Oued

⁴¹ PRODOC

Tableau 4. Résultats Produit 3.

Produits attendus	Cibles	Activités indicatives	Parties Responsables	Description des ressources	Montant des apports en USD	Observations 
<p>Produit 3 : Des processus institutionnels et organisationnels préalables à la mise en place de la stratégie sont mis en œuvre.</p> <p>3.1.1 : Les décrets et arrêtés sont mis en œuvre.</p> <p>Indicateur 3.1.2: La pêche n'est pas régie par des règles claires.</p> <p>Indicateur 3.1.3.2 : Nécessité d'actualiser le système d'information du secteur.</p> <p>Indicateur 3.1.3.3 : Les capacités du secteur en matière de suivi évaluation sont à renforcer.</p>	<p>Cible 3.1.1 : 8 décrets et 06 arrêtés ministériels sont produits (2015)</p> <p>Cible 3.1.2 : En 2015, un plan de gestion des Pêches est disponible.</p> <p>Cible 3.1.3.1 : En 2015, Les indicateurs de suivi et évaluation du secteur de la pêche sont définis.</p> <p>Cible 3.1.3.2 : En 2015, une étude d'un système d'information disponible.</p> <p>Cible 3.1.3.3 : En 2015, 21 cadres du secteur sont formés aux questions du suivi /évaluation</p>	<p>3.1. Des processus institutionnels du secteur sont lancés :</p> <p>3.1.1. Elaboration de textes réglementaires, décrets d'application, relatifs à la Loi sur la pêche et l'aquaculture.</p>	MADRP	71300 Consultant National (Fonds CS)	15.000	<p>Résultats</p> <p>Activité : Elaboration de textes réglementaires, décrets d'application, relatifs à la loi sur la pêche et l'aquaculture formulés durant la 1^{ère} phase adaptation d'autres suites aux recommandations internationales (CGPM ET ICCAT) Plan PNGC est mis en œuvre</p> <p>Mise en œuvre de Suivi & Evaluation engagée</p> <p>Elaboration de 05 matrices de suivi opérationnel des programmes</p> <p>Mise en place d'un SIG incluant la formation des cadres. (Détermination des besoins, acquisition d'un poste de travail) SIG est opérationnel</p> <p>Préparation de matrices (Recensement exhaustif des flottilles)</p> <p>NOUVEAU</p> <p>Formation des formateurs est en cours d'exécution.</p>
		<p>3.1.2. Gestion des capacités de Pêche.</p>	MADRP (FAO)	71200 Consultant International 71600 Voyage 71300 Consultant National (Fonds CS)	23.000 7.500 15.000	
		<p>3.1.3. Une démarche Suivi et Evaluation est engagée :</p> <p>3.1.3.1. Détermination des indicateurs de Suivi & Evaluation</p>	MADRP	71300 Consultant National (Fonds CS)/National (Fonds TRAC)	15.000	
		<p>3.1.3.2. Etude visant l'amélioration du système d'information existant et mise en place suivi d'un système d'information géographique incluant la formation des cadres en cela.</p>	MADRP	74100 Services professionnels (Fonds CS)	40.000	
		<p>3.1.3.3. Formation de formateurs sur le suivi & évaluation.</p>	MADRP	71600 Voyage (Fonds CS)	82.000	

Produits attendus	Cibles	Activités indicatives	Parties Responsables	Description des ressources	Montant des apports en USD
<p>Produit 3 : Des processus institutionnels et organisationnels préalables à la mise en place de la stratégie sont mis en œuvre.</p> <p>Indicateur 3.2.1 : La mobilisation de tous les acteurs pour une pêche responsable est à réaliser</p> <p>Indicateur 3.2.2 : L'industrialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture reste à faire.</p> <p>Indicateur 3.2.3 : Le besoin d'organisation de la pêche artisanale est pressant. Indicateur 3.2.4 : Une approche stratégique de la communication du secteur est à définir.</p>	<p>Cible 3.1.1 : 8 décrets et 06 arrêtés ministériels sont produits (2015)</p> <p>Cible 3.1.2 : En 2015, un plan de gestion des Pêches est disponible.</p> <p>Cible 3.1.3.1 : En 2015, Les indicateurs de suivi et évaluation du secteur de la pêche sont définis.</p> <p>Cible 3.1.3.2 : En 2015, une étude d'un système d'information disponible.</p> <p>Cible 3.1.3.3 : En 2015, 21 cadres du secteur sont formés aux questions du suivi /évaluation</p>	<p>3.2. Des processus organisationnels du secteur sont lancés :</p> <p>3. 2.1 Bilan/ Evaluation des connaissances disponibles sur l'état des ressources halieutiques et l'effort de pêche et identification des besoins liés aux PAGPA avec stratégie des mises en œuvre.</p>	MADRP (FAO)	71200 Consultant international 71600 Voyage 71300 Consultant National (Fonds CS)	23.000 7.500 15.000
		<p>3.2.2. Elaboration d'un plan d'action relatif au renforcement des industries et filières de valorisation des ressources et réduction des pertes post captures et positionnement des produits halieutiques algériens sur le marché national et international.</p>	MADRP (ONU/ et FAO)	71200 Consultant international 71600 Voyage 71300 Consultant National (Fonds CS)	24.000 9.000 15.000
		<p>3.2.3. Elaboration d'un plan d'action spécifique pour le développement de la pêche artisanale.</p>	MADRP (FAO)	71200 Consultant international 71600 Voyage 71300 Consultant National (Fonds CS)	17.000 4.000 15.000
		<p>3.2.4 Formulation d'une stratégie sectorielle de communication.</p>	MADRP	71200 Consultant international 71600 Voyage 71300 Consultant National (Fonds CS)	11.000 4.000 15.000
		Gestion du projet	MADRP	74200 Audiovisuel et impression 74500 Dépenses diverses 72700 Evènement spécial et hospitalité 71300 Consultants nationaux Appui au projet FT(A)G56) (Fonds 11888)- Evaluation projet- Audit projet- (Fonds CS)	8.000/8.000 8.000/27.000 10.000/10.000

Observations

Résultats

La mobilisation de tous les acteurs pour une pêche responsable

Un consensus sur les stocks est trouvé. Une dynamique vers une gestion durable est engagée.

Un plan d'action renforcement des industries est disponible (ONU/ et FAO)

Project ID 150227

Reliquat

La Stratégie de communication définie n'est pas mise en œuvre. **Objections et réserves sur le travail fourni par l'expert international.**

Audit projet (pas nécessaire)

Activité : Un appui à la conférence sur la pêche artisanale de la CGPM tenue en Algérie (du 07 au 09 mars 2016)

Par rapport au TdR, seul le 5^{ème} indicateur a été modifié, changeant le nombre des stagiaires de 5 à 8, ajoutant une journée de formation sans incidence financière. Ce changement a été entériné par le PNUD

3.2. BUDGET

Le projet est mis en œuvre par le MADRP selon les modalités d'exécution nationale du PNUD avec l'assistance technique de la FAO et de l'ONUDI dont les modalités de leur appui à fait l'objet d'une lettre d'accord.



Le projet n'a pas été affecté par les retards enregistrés ainsi que les chamboulements des opérations qui ont eu lieu, contenu du fait que ses éléments n'ont pas eu d'incidences financières sur la mise en œuvre du projet.

Le projet n'a pas été affecté par les retards enregistrés ainsi que les chamboulements des opérations qui ont eu lieu, contenu du fait que ses éléments n'ont pas eu d'incidences financières sur la mise en œuvre du projet.

Le projet a connu un retard calendaire très important, l'année 2015, dû notamment aux résultats relatifs à plusieurs activités. Seulement le projet Communication a été réorienté vers un autre objectif, ainsi qu'à la production de film qui a été pris en charge par le PNUD.





D'autres facteurs ont par ailleurs ralenti la mise en œuvre du projet, soit :


- La fusion des deux ministères l'année 2015-2016, à générer pour le projet certain désavantages tels que : Une mobilité et rotation des fonctionnaires ⁴²

Produits attendus	Montant des apports en USD
Produit 3 Sous –Total (Fond CS et 11888)	428.000 (Dont 27.000 au titre du fonds 11888)
	401.000 USD (CS)
Total des Produits 1, 2 et 3	856.000
Frais de gestion (3%) de la part du gouvernement (égale à 401.000 USD)	12.030
Total Général	868.030
Part du Gouvernement	413.030
Total	
Part du PNUD total	455.000

⁴² Le remaniement ministériel et une grande mobilité et rotation des fonctionnaires.


3.3. RESULTATS DE L'ÉVALUATION FINALE

A  4 /Très bon. B  3 /Raisonnable. C  2 /Avec difficultés. D  1/ Très problématique




PERTINENCE

- A. La formulation de l'intervention rejoint les objectifs et les stratégies de développement du pays. partenaire Adéquation de la stratégie utilisée : la conception est-elle logique et cohérente?
- A. Les activités et les résultats formulés, répondent aux besoins des bénéficiaires?
- A. La logique d'intervention est réaliste et faisable ?
- A. Quels sont les points forts et les points faibles de la démarche instaurée ?
- A. Quel est le degré de compatibilité des réalisations avec les besoins des bénéficiaires directs ?




EFFICACITE

- A. Résultats immédiats (output) sont-ils atteints ?
- B. Les résultats à court et moyen terme (outcome) sont-ils atteints ?
- A. Le taux des réalisations du projet ?
- A. Contribution des bénéficiaires et partenaires dans la conception et la mise en œuvre des activités ?



DURABILITE

- A. Les résultats atteints sont ancrés dans les structures centrale ?
- A. Quelles sont les principales leçons tirées et qui peuvent faire l'objet de recommandations pour assurer la durabilité et pérenniser des actions menées sur le projet ?
- A. L'intervention est soutenue par le niveau politique et stratégique ?
- A. Les bénéficiaires se sont approprié les résultats ?
- A. Quelles sont les bonnes et mauvaises pratiques en matière de formulation, d'exécution, de suivi et d'évaluation du projet ?
- A. Quels sont les axes d'intervention prioritaires susceptibles d'être développé dans l'avenir pour valoriser les acquis du projet



EFFICIENCE

- A. Les ressources mis à la disposition du projet ont-elles étaient utilisées de manière efficace dans la production des résultats prévus ?
- A. Les intrants du projet étaient-ils adéquats sur le plan de la qualité et de la quantité, au vu des produits obtenus ?
- A. Dans quelle mesure a-t-on fait appel aux compétences locales et aux technologies et ressources nationales ?
- A. Les résultats escomptés justifient-ils les dépenses engagées ?
- A. Quels sont les facteurs spécifiques liés aux ressources qui ont affecté les résultats ?

Figure 11 : Résultats d'évaluation finale du projet

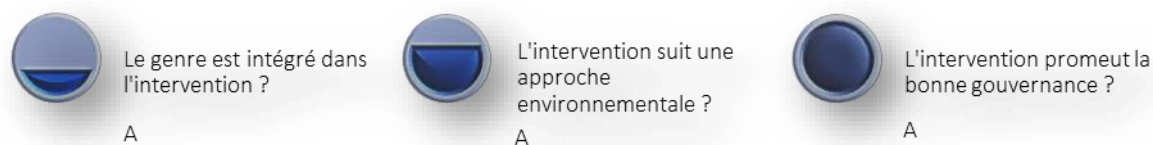


Figure 12 : Thèmes Horizontaux du projet

3.3.1. PERTINENCE

Résultat 5/5 très bon

Excellente démarche participative, innovante pour le secteur, efficacité

A travers les entretiens que nous avons eu avec toutes les personnes rencontrées aussi bien ceux du PNUD que ceux de la DGPA ou le MARP, il ressort que les documents de formulation ont été réalisés par la contribution des structures partenaires et reflètent parfaitement les choix et les préférences des structures partenaires au niveau de leur politique.

Le projet répondait bien aux objectifs économiques du Gouvernement et privilégié par le programme PNUD, soit : les équilibres économiques, le développement de l'économie bleue, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement.

Les différentes interventions ont été élaborées de manière participative.

Durant nos différentes interviews, nous avons noté que les documents de formulation ont été faits de manière participative avec les parties prenantes et les structures partenaires.

Il est à noter, la participation des acteurs du secteur de la pêche à ce processus de concertation ; à savoir les pêcheurs, l'administration centrale et décentralisée, les organisations professionnelles et de la Société civile, les représentants des secteurs et les partenaires institutionnels.

Les Points forts :

La méthode d'élaboration de la stratégie choisie (Prospectiviste et participative pour la stratégie court et moyen terme)

Objectifs globaux et spécifiques retenus sont cohérents avec les besoins de la société et les secteurs et sont en conformité avec les engagements nationaux et internationaux du secteur.

Transparence - Excellente démarche participative, une première pour le secteur

L'apport qui en résulte des efforts de la coordination est l'engagement direct avec les professionnels et les différents partenaires du secteur.

3.3.2. EFFICACITE

Résultat 4/4 très bon

L'objectif spécifique : « stratégie nationale de développement du secteur de la pêche et des ressources halieutiques » est atteint comme prévu.

Les résultats immédiats (output) sont atteints. Nous pouvons citer :

- L'élaboration de la stratégie et son appropriation par le secteur. La stratégie est adoptée et appliquée depuis décembre 2014, elle est mise en œuvre par la DGPA.
- Le document de projet relatif à l'appui à la mise en œuvre de la stratégie est disponible
- L'implication des acteurs et les professionnels dans la mise en œuvre du projet

- Des processus institutionnels et organisationnels préalables à la mise en place de la stratégie sont mis en œuvre.
- Mise en œuvre de Suivi & Evaluation l'élément principale du projet, des matrices de suivi opérationnel des programmes (Recensement exhaustif des flottilles) ont été élaborées par la DGPA.
- Le PNGC, établir une base de données de la flottille de pêche, mise à niveau des ports et abris de pêche, développement des infrastructures portuaires
- Mise en place d'un SIG sur les infrastructures portuaires dédiées à la pêche.
- Un plan d'action pour l'industrialisation de la pêche et de l'aquaculture est disponible.
- Elaboration de textes (Etude juridique) relatifs aux modalités d'exercice de la pêche et de l'aquaculture ainsi que la pêche artisanale conformément aux Recommandations de l'CGPM et ICCAT, CGPM , ...etc
- L'approche participatives des 3 ateliers régionaux d'adoption et l'atelier final (Alger). Egalement pour l'Atelier sur la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne tenue du 08 au 10 mai 2018, El Oued auquel près de 80 investisseurs, société civile, scientifiques ont pris part aux recommandations de l'événement.

Non atteint (basculé vers DIVICO II)

La formulation d'un plan sectoriel de communication (produit 3) : Objections et réserves sur le travail fourni par l'expert international.

La planification a été assurée sur la base d'une coordination efficace entre les différents partenaires du projet.

Les facteurs qui ont facilité la réalisation du projet :

- Une bonne Coordination Nationale et gestion du projet
- Une bonne gestion des groupes (chefs de file, experts, bénéficiaires de formations)
- Une parfaite harmonie entre les cadres de la DGPA ainsi que ceux du MADRP et le SNU.

Les facteurs qui ont entravé la réalisation du projet :

- La planification du budget (sous-estimé) et non-respect d'échéanciers (Signature des lettres d'accord, entre agences SNU, retard lors du recrutement d'experts et validation de texte)

Le degré d'engagement et de contribution des bénéficiaires et des partenaires dans la conception et la mise en œuvre des activités :

- La motivation de cadres du MADRP et la DGPA dans leur travail, un climat de confiance réciproque entre les partenaires au projet et confiance/satisfaction accordée par les hauts fonctionnaires de la DGPA aux agences du SNU impliquées dans ce projet.
- Une synergie entre les cadres du MADRP et de la DGPA qui a permis certainement d'accomplir les objectifs du projet.
- Le personnel du MADRP et de la DGPA a fait preuve de dynamisme et de sens de l'initiative dans la réalisation des activités du projet.

L'approche et outils développés sont appropriés :

Les approches et les outils ont été développés à travers des expertises techniques, stratégique et des formations de hauts niveaux (Produit 1).

Les cadres du secteur se sont appropriés les résultats de suivi évaluation, formation des formateurs, SIG, plan d'action PNGC. (Produit 2 et 3).

3.3.3. EFFICIENCE

Résultat 3 très bon /1 raisonnable

Le budget a été dépensé comme planifié. Quoique, les activités n'ont pas été mises en œuvre comme planifié. Cette situation est due au fait que le projet a connu un retard calendaire très important lié au retard du versement de la quote-part du gouvernement.

Le choix pour le type d'assistance technique, sont-ils motivés et acceptables ? : L'assistant technique dans le projet était un facteur de motivation pour le secteur et acceptable.

L'éléments de durabilité du projet est identifié au deuxième projet de mise en œuvre de la stratégie, qui a été formulée et la mise en œuvre également dans le plan d'action par l'ONUDI.

Le projet a géré les moyens efficacement : Initialement, le projet a connu deux périodes d'extensions, les activités ont été initiées en 2013 et achevées en 2018. Les activités des objectifs 3 n'ayant débutées qu'en 2015, la nouvelle date de fin de Projet a été fixée en 2018. Certains aléas tels que le remaniement ministériel et l'extension du projet, ont retardé sa réalisation.

3.3.4. DURABILITE

Résultat 6/6 très bon

Les résultats atteints sont ancrés dans les structures locales : le projet s'articule sur ses trois produits dont les résultats sont atteints :

Produit 1. La stratégie est adoptée et appliquée depuis décembre 2014, et mise en œuvre par la DGPA.

Produit 2. Le document de projet relatif à l'appui à la mise en œuvre de la stratégie est disponible.

Produit 3. Des processus institutionnels et organisationnels préalables à la mise en place de la stratégie sont mis en œuvre.

- DGPA : Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluations : Les cadres sont formés afin de mener des évaluations des résultats de leurs programmes et faire le suivi des projets.

Concernant la formation et mise en service du système de géolocalisation SIG, la formation a permis la création et la mise en place des matrices préparées par les cadre, .

Ce renforcement technique et humain a permis la constitution d'une première cellule qui a maintenant la responsabilité de faire le suivi du SIG avec le programme, de formation et achat du matériel, en cours avec DIVECO⁴³II, au niveau central et décentralisé.

L'élément de durabilité du projet est identifié au 2ème projet d'appui à la mise en œuvre de la stratégie.

L'appropriation des résultats par les bénéficiaires :

Si on considère que le premier bénéficiaire est la DGPA, on peut considérer l'appropriation des résultats comme acquise. A travers cette évaluation, il a été constaté une bonne prise en charge des résultats ainsi que l'implication dans le projet depuis sa conception. C'est d'ailleurs à son initiative que la dimension, la conception et la mise en œuvre pour l'élaboration du projet a été entièrement bien formulée par les cadres du secteur et les parties prenantes.

- L'Aquaculture Saharienne n'as pas été prévu dans le document projet, mais devrait être maintenue pour son importance pour le développement du secteur pêche.

⁴³ DIVECO 2 est un plan complémentaire de Diveco I destiné, lui, à l'agriculture, l'agroalimentaire et au tourisme, et auquel une somme de l'ordre de 20 millions d'euros (17,5 millions financés par l'Union européenne et 2,5 millions financés par l'Algérie. Structuré par le projet

Pour la pérennité du projet, il est possible de passer à l'étape développement du plan d'action industrialisation pour assurer une durabilité de la ressource à travers les actions menées par l'ONUDI. L'approche basée sur le « District productive/CLUSTER » peut développer un environnement de coopération et de compétition favorable, capable d'offrir des sources de revenus et des nouvelles opportunités au secteur privé.

Les principales leçons tirées et qui peuvent faire l'objet de recommandations pour assurer la durabilité et pérenniser des actions menées sur le projet :

- Une coordination en continue entre les acteurs de mise en œuvre.
- L'échange d'information, publication des expertises établis par le PNUD/ FAO/ONUDI

Les principales contraintes rencontrées :

Le Temps

Le projet a rencontré un retard calendaire très important, dû notamment aux lourdeurs bureaucratiques internes au SNU, pour la signature des lettres d'accord entre le PNUD, la FAO d'une part et le PNUD et l'ONUDI d'autre part, ainsi la rotation des fonctionnaires après la fusion des deux ministères en 2015.

Les facteurs externes qui ont eu une influence positive (ou négative) sur les prestations du projet :

La solidité administrative, technique et financière du partenaire a été un élément qui a fortement influencé le déroulement du projet et sa durabilité.

3.3.5. THEMES HORIZONTALS⁴⁴

Intégration de l'Approche Genre dans le Projet

Le genre est intégré dans l'intervention : La règle de base en Algérie est que toutes les professions et tous les métiers sont ouverts tant aux hommes qu'aux femmes à compétences et salaires égaux (égalité de traitement -rémunération et indemnité). Malgré que le projet n'a pas évoqué l'aspect genre, l'intégration de cette approche a été prise en compte dans les décisions avec la participation des femmes cadres au projet, l'engagement des femmes cadres chefs de files est particulièrement remarquable, dans la conception du projet à sa mise en œuvre.

Il est à noter que dans ce projet, la participation des femmes et hommes était à part égaux et ont eu droit l'accès à la formation et aux mêmes postes de responsabilités (Chef de projet, chefs de files)

Cette répartition égale des ressources entre les différents cadres dans le projet est une approche qui à aider le planificateur de projet à identifier, à travers une analyse de genre, les différences entre les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes pour rendre plus efficace et égalitaire ce projet de développement.

⁴⁴ Annexe 6. Ce chapitre a été ajouté, n'existe pas dans les TdR

Il est à noter que le climat de travail est inclusif ce qui a permis aux cadres (hommes et femmes) de travailler efficacement ensemble.

L'intervention suit une approche environnementale

Il y a lieu, de noter que le projet repose sur une gestion rationnelle et durable, respectueuse de l'Environnement :

- Nécessité d'appui à l'industrialisation de la pêche et de l'aquaculture", avec l'ONUDI, en collaboration future avec la DGPA du MADRP à la phase II du projet "pêche" qui aura une résonance à caractère "environnementale".
- 14 nouveaux sites de débarquement aménagés pour la pêche artisanale, la protection et/ou l'extension de trois (03) plages d'échouage, pour un montant global de près de 3,7 Milliards DA.
- Des espaces d'activités intégrées participeront, à la promotion de l'aquaculture artisanale et de divers autres segments d'activités (tourisme, pêche récréative, pêche sportive, plongée sous-marine, préservation de l'environnement, formation, etc.)
- La promotion des politiques et des programmes gouvernementaux par le biais de la protection de l'environnement et des ressources halieutiques
- Concernant la démarche de dynamisation des passerelles de coordination intersectorielle, de mobilisation et de mise en synergie des compétences scientifiques nationales et d'animation du CSPRSDT, une thématique de recherche en relation avec l'environnement a été identifié : L'environnement et qualité des écosystèmes aquatiques (décembre 2013)
- L'implication responsable des différents secteurs pour un impact durable sur l'environnement économique et social ont été décrite tout en veillant à la préservation du patrimoine marin national, au respect des normes environnementales.
- Environnement est un des facteurs dont s'appuie la méthode DEGEST utilisée dans le cadre de l'exercice de prospective mené.

Implication de la Société Civile

La stratégie nationale a été conçue dès sa conception aux recommandations, en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur de la pêche de régions considérées à savoir les pêcheurs, professionnelles, scientifiques, associations professionnelles, collectivités locales, société civile, les mareyeurs et autres acteurs de l'environnement de la pêche et les partenaires institutionnels.

L'implication /Participation de la Société Civile dans la prise de décision : Sensibilisée à la qualité des produits halieutiques, ainsi qu'à la protection et la préservation de la ressource, de l'environnement et au développement durable.

L'intervention promeut la bonne gouvernance

On peut toutefois considérer que la rigueur des règles en matière de sélection des profils et le contrôle suivi de l'exécution des travaux est un gage de bonne gestion du projet et permet d'éviter tout obstacle,

La bonne gestion des représentants du GA :

La tripartite constitué des représentants du MAE, PNUD et MADRP à assurer une excellente supervision et coordination du projet, et ont veillé à la conformité des activités avec le plan de travail tout au long du projet.

Les membres du CP ont été à cheval pour ce qui est de la programmation de réunions périodiques pour contrôler l'avancement des activités, ils ont contribué à lever toute difficulté dans la mise en œuvre du projet.

Rigueur des règles en matière de sélection des profils et le contrôle suivi de l'exécution des travaux

3.4. FACTEURS DE REUSSITE/ STRATEGIE DE SORTIE

Les facteurs qui expliquent la réussite de la Stratégie pêche sont tout d'abord :

Le bien-fondé du projet établi par les experts nationaux et internationaux dans sa rédaction, consolidé par l'appui permanent de PNUD/FAO/ONUDI.

La production d'un document de projet du PNUD accompagnant la mise en œuvre de la stratégie Nationale de la pêche et de l'aquaculture, établie depuis 2014, qui s'adosse à la période du plan quinquennal 2015.2020 constituera le prolongement naturel de ce projet et devra tout au long de ces années représenter une approche de facilitation des actions du Ministère dans l'atteinte des objectifs fixés.

Le PNUD a apporté le soutien à la formulation de la stratégie, à l'élaboration d'un plan d'action pour sa mise en œuvre et à l'identification d'une démarche pilote pour opérationnaliser la stratégie au niveau local. L'étroite collaboration avec le MADRP a garanti une forte implication et appropriation du projet dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Le renforcement des capacités étant au centre de l'action du PNUD Algérie, a permis le développement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet.

L'institution qui est renforcée, en matière de suivi évaluation et le lancement d'actions préparatoires avait organisé le secteur qui est en mesure de poursuivre la démarche sectorielle centralisée à destination des structures décentralisées du secteur.

Le renforcement de la connaissance et les capacités de planification, de suivi et d'évaluation des institutions concernées pour un meilleur ciblage des actions qui a été mis en œuvre par le MADRP. L'appui technique apporté par le PNUD a permis d'établir une cartographie des potentialités du secteur notamment au niveau local.

Le projet permettra aux acteurs du secteur d'avoir une meilleure connaissance des potentialités de la pêche en matière de ressources halieutiques, d'infrastructures nécessaires, et de création d'emplois grâce au plan PNGC permettant un recensement exhaustif des flottes qui a été déjà mis en place par la DGPA, et la mise en œuvre de la stratégie de la pêche constitue un des aspects qui garantira la durabilité du projet.

L'on se doit de féliciter ces résultats et de la ténacité du secteur pour l'atteinte des objectifs assignés, de même il est à noter une satisfaction quant à la mise en œuvre de la stratégie à travers les processus institutionnels et organisationnels favorables à l'implémentation de nouveaux projets.

- *Dans la Wilaya de Boumerdes, l'approche «Cluster» développera un environnement de coopération et de compétition capable d'offrir des sources de revenus et de nouvelles opportunités dans le secteur privé de la petite pêche. Le capital humain, le système relationnel et la cohésion sociale seront renforcés.*
- *Une des forces de la méthode d'animation économique Cluster est de savoir s'adapter à des situations variées. Le développement d'un cluster peut s'appliquer quelle que soit la catégorie et la taille des entreprises participantes.*
- *Le projet du Cluster peut faciliter la fédération des entreprises, la formation et la recherche de projets collaboratifs sur toutes les innovations qui visent le développement durable de la filière, l'économie et la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de l'économie bleue.*

La richesse et la diversité des expériences de Clusters à Boumerdes et à Oran peuvent produire des outils et méthodes qui peuvent s'adapter aux spécificités locales et aux situations particulières.

L'approche peut convenir à tout le secteur d'activité, à toutes les tailles d'entreprises et pour différentes catégories d'objectifs, depuis la lutte contre la pauvreté jusqu'à la recherche d'intégration dans le marché mondialisé.

L'application de cette approche au secteur de la pêche/aquaculture avec le Plan d'Action et la capitalisation sur le terrain, permettra alors d'identifier les facteurs qui amènent un cluster à produire de la valeur ajoutée compétitive, ce qui fait la différence entre un agglomérat d'entreprises non organisées (underperforming cluster) et un cluster organisé et performant pour planifier la reproductibilité de cette expérience.

3.5. LES RECOMMANDATIONS.

Afin de favoriser les chances de pérennisation des acquis du projet, la stratégie mise en œuvre peut adopter l'appui d'autres programmes de renforcement :

1) Partenariat et coopération internationales

Pour le développement de collaboration technique et scientifique et le déploiement de technologies, tout en préservant la biodiversité.

2) Gestion des risques

Les différentes expertises ont été réalisées par des experts internationaux, pour remédier aux difficultés rencontrées sur le terrain, il est recommandé dans la mission le travail en binôme et l'accompagnement d'un expert national.

Prévoir plus de temps de réalisation du projet à cause des Lenteur signature des lettres d'accord, pour le recrutement des experts internationaux et la validation des textes

Prévoir les retards de réalisation dans l'estimation du budgets alloués

Stabilité de Staff

Le suivi d'activité devrait être chapeauté par une équipe stable (maintenir une planification nationale appropriée et maintenir une stabilité des cadres impliqués au projet jusqu'à son achèvement pour assurer une parfaite coordination)

La cellule installée pour le de suivi de tous les programmes de renforcement (Projet d'appui, DIVECO I et II, etc) devrait être stable

3) Politiques et stratégies soutenues

Stratégies de l'aide

Les partenaires techniques et financiers et le gouvernement, en général et au niveau national devraient développer des stratégies pour optimiser les complémentarités entre instruments d'aide, devraient considérer, entre autres, les implications des coûts de transaction des configurations existantes et proposées, et les niveaux disponibles et désirables d'harmonisation entre les bailleurs

La stratégie d'aide devrait comprendre des propositions précises pour l'utilisation de l'appui budgétaire lui-même.

4) Renforcer de capacité institutionnelle

Appropriation des résultats

Pour plus d'appropriation, il est recommandé à la DGPA de faire le suivi et prendre en charge les recommandations des études faites dans le cadre de ce projet.

Notant que les bonnes et les mauvaises pratiques en matière de formulation, d'exécution, de suivi et d'évaluation du projet ne sont pas soulignés car aucune évaluation à mi-parcours n'a été prévue.

5) Communication

Les expertises

Les recommandations qui n'ont pas été prises en charge par Pêche I et DIVECO II, doivent être prises en charge lors du projet Pêche II.

Cadre juridique / Environnement

Il faut, sur la base de la législation mettre en application les propositions des textes et recommandations de l'expert juridique.

Publication et vulgarisation de l'information :

Les études d'expertises, importantes sources de données DATA n'ont pas fait objet de Publication et de diffusion, il est recommandé de les diffuser

Il est recommandé de créer une cellule d'informations pour avoir des données en ligne
Améliorer le marketing et la communication concernant le secteur (Collaborer avec le MTIC au déploiement d'une mise en œuvre des TIC, la technologie innovatrice blockchain pour éradiquer la pêche illégale dans l'industrie)

6) Encourager plus de synergie

Un besoin de coordination avec les structures intervenant dans l'hygiène et l'assainissement et les ONG partenaires, et un besoin de dynamiser les cadres de concertation renforcement de la plateforme régionale pour le dialogue entre les associations d'artisans pêcheurs et favoriser une pêche artisanale et une aquaculture durable

Créer une synergie entre les différents programmes d'appui et de renforcement des synergies et complémentarités d'actions projets, programmes

7) Appui gouvernance et concertation

Mettre en place une task force ou un groupe thématique des bailleurs

Renforcement de la recherche en science sociale et création de lien avec les universités et l'entrepreneuriat

3.6. CONCLUSIONS / APPRECIATION GLOBALE

Pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritive de la population, le gouvernement a entrepris une politique claire et innovante pour un développement socioéconomique industriel touristique et environnemental du secteur en accord avec la stratégie nationale à travers le projet « Appui à la formulation de la stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires » qui s'inscrit dans le cadre de la coopération entre le PNUD et le Gouvernement Algérien. Ce projet est orienté vers l'Axe 1 du CdCS 2016-2020 : la diversification économique et le renforcement des capacités d'intégration économique et de création d'emplois suivant l'implication soutenue des acteurs économiques et des partenaires sociaux, ainsi que la mise en œuvre des politiques sectorielles industrielles (ONUDI, PNUD) pêche et aquaculture (ONUDI), et tourisme (PNUD).

Le projet est doté d'un budget total qui se chiffrait de 868.030 USD, dont 455.000 USD au titre du PNUD et 413.030 USD au titre du Gouvernement Algérien, conformément au mécanisme des coûts partagés. Le projet est mis en œuvre par le MADRP selon la modalité d'exécution nationale (NIM) du PNUD avec l'assistance technique de la FAO et de l'ONUDI dont les modalités de leur appui seront l'objet d'une lettre d'accord.

Le SNU, est un partenaire de développement et de confiance pour l'Algérie, il fournit une expertise technique de haute qualité, un réseau de connaissance mondial et régional ainsi qu'une plateforme de partage d'expériences, grâce à sa présence dans plus de 130 pays.

Le PNUD l'agence de mise en œuvre et leader dans les domaines stratégiques avec les agences techniques du SNU (FAO-ONUDI), par la combinaison de leurs efforts, de leurs moyens et de leurs différentes expertises ont permis d'offrir au partenaire de choix pendant ce projet. Un appui technique, de qualité, de conseil et de formation de haut niveau pour participer et appuyer le développement durable du pays, ayant permis de répondre aux besoins du secteur pour poursuivre les Objectifs du Millénaire ainsi que les Objectifs du Développement Durable et l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie pêche et de l'aquaculture en intégrant différents secteurs en un seul projet : Le secteur du Développement rural, la pêche et de l'aquaculture, l'industrie et l'environnement.

L'assistante technique soutenue par les ressources du PNUD a mis au point le projet d'appui pour l'élaboration de la stratégie et a contribué à sa réussite. Cette coordination et cet effort considérable d'assistance au projet a participé activement à son achèvement. Il est à noter que la mission l'assistance a contribué efficacement au pilotage et le suivi rigoureux de la mise en œuvre de la stratégie.

Le rôle de la FAO en sa qualité d'agence technique leader dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, a fourni dans ce projet, un important encadrement technique au projet avec le team leader, la FAO a permis une meilleure connaissance des potentialités du secteur à travers différentes études nécessaires à la conception du projet, élaborés par des experts nationaux et internationaux.

Conjointement, l'ONUDI œuvre à la promotion de l'industrialisation durable dans ce projet, à cet effet, l'ONUDI a fait part de son vif intérêt à être un des acteurs à la mise en œuvre (phase 2) de la stratégie et souhaite être un acteur dynamique de l'implémentation du plan d'action relatif au renforcement des industries et filières de valorisation des ressources halieutiques, visant à renforcer les entreprises du secteur privé et les institutions publiques à travers la création et développement de consortiums d'exportation d'entreprises industrielles dans le secteur agroalimentaire, le soutien à l'industrialisation du secteur de la pêche (projet conjoint avec le PNUD et la FAO), le développement de clusters (Petite Pêche de Boumerdes, élevage d'huîtres et de moules, entreprises d'exportation d'Oran/Associations, plan de salubrité et traçabilité pour l'exportation 'standards internationaux').

Il est clair que ce type de coopération inter agence est à promouvoir et à systématiser car elle est d'une haute visibilité pour le SNU, et permet une mutualisation des efforts et des moyens, une grande force dans l'aboutissement des résultats communs.

Le PNUD a géré les moyens efficacement, initialement, le projet a commencé ses activités en octobre 2013 pour être achevé en 2018.

Le budget a été dépensé comme planifié. Quoique, les activités n'ont pas été mises en œuvre comme planifiées. Cette situation est due au fait que le projet a connu un retard calendaire très important.⁴⁵

[Les résultats de l'évaluation finale](#) du projet portent sur les activités menées d'octobre 2013 au mois de mai 2018, témoignent le bien-fondé du projet dont il répond aux objectifs économiques du Gouvernement privilégiés par le programme PNUD, et cohérent avec le cadre de coopération stratégique, aux ODD 2030 du SNU. S'il fallait illustrer un appui mené [concret, pour appuyer les efforts du gouvernement en matière de diversification économique, ce projet en est un bon exemple.](#)

[De la conception du projet à sa validation, les différentes interventions ont été élaborées avec une démarche participative, innovante et transparente](#) pour le secteur, l'approche participative du projet avait mobilisé tous les acteurs pour une pêche responsable, notamment les jeunes dans la vie économique et culturelle. A cet effet, cette démarche est totalement appropriée par le secteur pour réduire les inégalités régionales et sociales et répond parfaitement à ce qui a été attendu du plan d'action pour la mise en œuvre du PAPP, dont la diversification économique qui sera soutenue par une pluralité d'acteurs et la CDP : Capacité technique et administrative permettant la création et la mise à niveau des microentreprises service et formation ; étude socioéconomique.

Notant que les facteurs qui ont facilité la réalisation du projet sont les suivants au niveau de la coordination Nationale et la gestion du projet et des groupes (chefs de file, experts), la planification a été assurée sur la base d'une coordination efficace entre les différents partenaires du projet.

Cependant, le projet a connu deux périodes d'extensions, initié en 2013 et achevé en 2018, certains facteurs ont entravé la réalisation du projet, tels que la fusion des deux ministères, restructuration et réorganisation de l'administration du ministère à une direction DGPA et l'extension du projet.

La durée du projet et la planification du budget étaient sous-estimées, par rapport aux activités prévues, l'échéancier du projet n'était pas respecté vu le retard calendaire de l'année 2015 qui se traduit par un changement au niveau du GA, lors de la fusion des deux ministères en un seul ministère de la pêche et de l'agriculture, ainsi qu'au niveau des agences du SNU, lors de la signature des deux lettres d'accord, et le recrutement d'experts ainsi que la validation des textes et expertises.

[L'engagement et la contribution des bénéficiaires et des partenaires dans la conception et la mise en œuvre des activités](#), les cadres ont fait preuve de dynamisme et de sens de l'initiative dans la réalisation des activités du projet, un climat de confiance réciproque entre les partenaires et satisfaction accordée par les hauts fonctionnaires de la DGPA aux agences du SNU impliquées dans ce projet.

[L'approche et outils développés sont appropriés](#), à travers des expertises techniques, stratégique et des formations de hauts niveaux, les cadres du secteur se sont appropriés les résultats.

[L'appropriation des résultats par les cadres](#), la stratégie s'articule sur ses trois produits dont les résultats sont atteints, il est à noter une satisfaction quant à la mise en œuvre de la stratégie à travers les processus institutionnels et organisationnels favorables à l'implémentation de nouveaux projets.

[Le suivi et évaluation est](#) l'élément de qualité de ce projet qui se devrait être la cheville ouvrière des projets à venir, les cadres sont formés pour l'évaluation et le suivi.

⁴⁵ Le dernier atelier d'El Oued pris en charge par la DGPA et PNUD.

Un des Résultats décrits dans les TdR non atteint à savoir la formulation d'un plan sectoriel de communication dont le budget avait été attribué à l'organisation d'un dernier atelier sur la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne tenue du 08 au 10 mai 2018, El Oued.

De façon générale, il est à noter que ce projet a ouvert un nombre de pistes ce qui reste un témoin très positif, en termes de résultats. En effet, l'existence d'une phase II du projet, déjà préparé par le PNUD, et la possibilité de la mise en œuvre du plan d'action de l'ONUDI sont des facteurs très positifs que l'on se doit de mettre en relief.

Le projet est donc parfaitement en ligne avec l'attention croissante accordée par le Gouvernement Algérien au renforcement des activités de la pêche et de l'aquaculture et la promotion d'une économie productive hors hydrocarbures génératrice de richesses et d'emplois.

Afin de favoriser les chances de pérennisation des acquis du projet, la stratégie mise en œuvre peut adopter l'appui d'autres programmes de renforcement en concertation d'autres projet de développement avec l'adaptation au changement climatique et passer à l'étape de Plan d'Action industrialisation tout en assurant une durabilité de la ressource

Les principales leçons tirées et qui peuvent faire l'objet de recommandations pour assurer la durabilité et pérenniser des actions menées sur le projet en une coordination en continue, l'échange d'information, les expertises établies par le PNUD/FAO/ONUDI devraient être publiées et mises en ligne.

CHAPITRE 4. ANNEXES

Annexe 1. Lettre d'accord standard entre le Gouvernement et une Agence des Nations Unies pour l'appui au NIM

Madame / Monsieur,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement de l'Algérie (ci-après dénommé le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes ou projets gérés au niveau national. Le PNUD et le Gouvernement conviennent par la présente que le bureau de pays du PNUD peut fournir ces services, à la demande du Gouvernement, par l'intermédiaire de son institution désignée dans le descriptif de projet correspondant, suivant la procédure décrite ci-dessous.
2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. Ce faisant, il doit veiller à renforcer la capacité du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, afin que ce dernier puisse mener ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation desdits services d'appui sont imputés sur son budget d'administration.
3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande du Partenaire de réalisation, les services d'appui ci-après pour la réalisation des activités du projet :
 - (a) Identification et/ou recrutement du personnel à affecter au projet ;
 - (b) Définition et facilitation des activités de formation ;
 - (c) Achat de biens et de services.
4. Le bureau de pays du PNUD achète des biens et services et recrute le personnel à affecter au projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans une annexe au descriptif de projet, sous la forme présentée dans l'appendice. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée d'un projet, l'annexe au descriptif de projet est révisée par accord mutuel entre le représentant résident du PNUD et le Partenaire de réalisation.
5. Les dispositions pertinentes de l'Accord de Base signé entre le PNUD et le Ministère des affaires étrangères le 20 juillet 1977 ou les dispositions supplémentaires qui font partie intégrante du descriptif de projet, y compris celles concernant la responsabilité juridique et les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services d'appui. Le Gouvernement conserve, par le biais de son Partenaire de réalisation, la responsabilité globale du projet géré au niveau national. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui détaillés dans l'annexe au descriptif de projet.
6. En cas de réclamation ou de litige concernant la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, ou en découlant, les dispositions pertinentes de l'Accord de base type relatif à l'assistance s'appliquent.
7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être spécifiées dans l'annexe au descriptif de projet.
8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activité sur les services d'appui fournis et rend compte des frais remboursés, autant que de besoin.
9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord par écrit entre les parties.
10. Si vous approuvez les dispositions qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Lorsque vous aurez signé celle-ci, elle constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes et projets gérés au niveau national.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Signé au nom du PNUD
Cristina AMARAL
Représentante résidente

Pour le Gouvernement
[nom/titre]

[date]

Annexe 2. Calendriers des entrevues et entretiens avec les différentes parties prenantes

		MADRP. DGPA. MAE. PNUD.FAO. ONUDI			
Dimanche 04 février	Lundi 05 février	Mardi 06 février	Mercredi 07 février	Jeudi 08 février	
PARTIES PRENANTES Entrevues et focus groupe	MADRP Karima GHOUL DNP	MAE Boumediene MAHI/ Sous-directeur	Rabah BOUALIT/ Directeur d'Etudes DGREFE MF	Edwine CARRIE/ Représentant résident adjoint Faiza BENDRISS/ Chargée du programme.	Focus group Voyage d'étude Set, formation suivi évaluation Turin, SIG Abdelkamel RENNAN
			Nabil ASSAF Représentant de la FAO	Karima OSMANI/ Associée au Programme PNUD	Chefs de files Chanez ZOUADI Fella OUKACI Saida AMALLOU Naciba LABIDI
			Ratiba SENGUI/ Chargée de programme FAO	Groupe Turin & Set & SIG Sarah CHENITI, Ratiba SENGUI, Tawfik BENDERRA ONUDI	Chambre de la pêche Rafik MOUALEK/ Directeur d'Etude DGPA
			Mercredi 21 février	Jeudi 22 février	
			Tewfik BENDERRA ONUDI Ahmed BADANI Sous-directeur des Systèmes d'informations Taha HAMMOUCHE/ Directeur Général DGPA	Sid Ahmed FERROUKHI APN	
				Jeudi 29 mars	
				PNUD Karima OSMANI Tewfik BENDERRA Hassiba SAYAH Représentante ONUDI	

Phases	Partenaires	Type d'analyse/Lieu	Date
		Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	18/01/2018
		Note méthodologique	21/01/2018
Collecte / source de l'information. Résultats attendus (Livrables)	PNUD Direction Générale de la pêche DGPA ONU FAO Ministère des affaires étrangères, MAE	Phase de revue documentaire <hr/> Passage en revue les documents relatifs au projet tels que Les études de faisabilité PRODOC Rapports d'états d'avancement du projet PV des différents comités de pilotage Documentation diverse liée à la réalisation des activités du projet ; Documents référentiels : stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2020 Les évaluations environnementales, sociales et juridiques, Rapports d'activité, Rapports de suivi, Études de différents types, (FAO) Évaluations (FAO) Plans, budgets Diverses autres publications pertinentes.	
	Direction Générale de la pêche DGPA	Phase d'entretiens et de visites terrain Des entrevues et entretiens avec les différentes parties prenantes <hr/> Représentants du : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, Entretien avec la Directrice Nationale du Projet Entretien avec les chefs de file (évaluateurs produit 1) Entretien avec les bénéficiaires de voyage d'étude · Cadres de la DGPA bénéficiaires du et voyage d'étude 'IFREMER, SET Montpellier France · Cadres du ministère de la pêche et aquaculture bénéficiaires du programme formation Turin Evaluation et Suivi · Cadres de la DGPA bénéficiaires de la formation SIG Système SIG (lié au suivi d'évaluation)	15/02/2018
Enquête, focus groups et entretiens Résultats attendus (Livrables)	PNUD	Des entrevues et entretiens avec les différentes parties prenantes <hr/> Chargée du programme Associé de programme Analyste de programme Responsable du programme	
	FAO, MAE		
	DGPA	<i>Entretien/Documents/ Focus group</i>	
	Le rapport provisoire / Analyses et résultats de l'évaluation finale Phase de rédaction du rapport, présentation et validation		
		Synthèse et conclusion globale du projet.	05/03/2018

Annexe 3. Liste des personnes rencontrées

Listes des Entrevues avec les Différentes Parties Prenantes				
MADRP	A G E N C E S S N U		GA	
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche MADRP Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture DGPA	Programme des Nations unies pour le développement PNUD	Fond des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture FAO	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel ONUDI	Ministère des Affaires Etrangères MAE / Ministère des Finances MF
M. Taha HAMMOUCHE, Directeur Général	M. Edwine CARRIE Représentant Résident adjoint	M. Nabil ASSAF/ Représentant de la FAO	Mme. Hassiba SAYAH Représentante de l'ONUDI	M. Boumediene MAHI Sous-Directeur
Mme. Karima GHOUL – IDJER. DNP. MADRP	Mme Faiza BENDRISS/Chargée de programme.	Mme Ratiba SENGUI/ Chargée de programme	M. Tewfik BENDERRA	Rabah BOUALIT Directeur d'Etudes MF
M. Rafik MOUALEK, Directeur d'Etudes /MPRH	Mme Karima OSMANI/ Associée au Programme	Valerio CRESPI Expert FAO		
M. Sid Ahmed FERROUKHI Député, Ex. Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural ainsi que de la Pêche et des Ressources halieutiques dans le gouvernement de Abdelmalek SELLAL.	Mme Neila HAMDJI/ Assistante du Projet			

Annexe 4. Documents consultés

Documents consultés	Titre, auteur et année
Turin formation I	Oui
PRODOC	PNUD
Les CR des réunions des comités de pilotage et des Tripartites ;	PNUD
Les rapports annuels	
Les AWP de toutes les années ;	
Les CDRs de toutes les années ;	PNUD
Réunions de restitution des activités de la FAO arrêtées dans le cadre de la Lettre d'Accord entre le PNUD et la FAO	Alger, Jeudi 15 juin 2017 Impact environnement
Aquapêche 2020	MADRP Avril 2014
Budget Pêche 2013-2018	Vu
Plan d'action de l'ONUDI pour le développement industriel de la filière pêche et aquaculture Le cluster de la pêche et de l'aquaculture	ONUDI
Rapport sur les forces et les faiblesses relatives aux aspects de gestion de la ressource et de l'effort de pêche. Expertise halieutique.	Hamida SASKIA KORICHI. 01/10/2014. Revu par M. CATANZANO/Expert économie de pêches (FAO)
Commercialisation des produits de la pêche et d'aquaculture. Rapport final -Appui à l'organisation et au fonctionnement des circuits de commercialisation des produits de la pêche et d'aquaculture. Rapport final	Chérif OMARI Revu par Joseph CATANZANO (Expert international FAO)- Octobre 2014 Expert en commercialisation des produits de la pêche et d'aquaculture- Novembre 2014 (FAO)
Rapport sur les aspects socioéconomiques de la pêche et de l'aquaculture	Saïd Chaouki CHAKOUR Expert en socioéconomie/Joseph CATANZANO /Économiste FAO FIPI Rome
Rapport d'expertise sur le développement des industries de la pêche et de l'aquaculture	Roland WIEFELS /Expert international en industrie de la pêche et de l'aquaculture. 10 Décembre 2014 (FAO)
Rapport de synthèse sur la stratégie Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture, avec une attention particulière pour la pêche artisanale	Joseph CATANZANO, expert International de la FAO en Socio-économie et team leader (FAO)
Plan d'action et de Mise en œuvre du Plan Aquapêche Bleue 2020	PROJET PNUD/FAO Cherif TOUEILEB 21/11/2014
Programme voyage d'étude du 07 au 12 décembre à Sète au profit des cadres du Ex MPRH MADRP	FAO
Atelier de restitution des Activités de la FAO (DGPA)	14 juin 2017
PNGC. Phasage de l'assistance conduite sous les LoAsPNUD/FAO et actions spécifiques FAO 2014-2017	Christophe BREUIL Joseph CATANZANO FAO FIAP, Alger 13 Juin 2017

Charte d'adhésion volontaire pour un développement responsable et durable de la pêche et de l'aquaculture	FAO
Gestion des capacités et filière aval	Hélène REY VALETTE - Alger, 13-15 juin 2017
Textes législatives proposés	GUENATRI Site d'échouage version DPMO réadaptée le 25-10-2016
Appui à l'élaboration de textes d'application de la loi sur la pêche et l'aquaculture. Trois livrables 1-GMH 22 Août 2017 2-Note d'évaluation relative à la réouverture de l'exploitation du corail. 3-GMH déf.	Abdellah OUSSEDIK Expert National en juridique (PNUD) Award ID : 00076168 Avril 2016 22 Aout 2017
TdR SIG /Rapport final SIG	ERE ALGERIE EURL, 16 avril 2017
Turin formation II et rapport final	Oui
Cadre de Coopération Stratégique (CdCS) Algérie 2012-2014 2016 - 2020	Nations Unies / Algérie Cadre de Coopération Stratégique du SNU -Algérie http://www.un-algeria.org/
Film AQUAPÊCHE 2020	Hella TOUNSSI 2017 (FAO/PNUD)
Individual Service Agreement (ISA) – Project ID 150227	Roberto UGOLINI, ONUDI 2017 Project ID 150227 Janvier 2017 Expert internationale sur la qualité des Infrastructures et des services pêche et d'aquaculture
Réseau national d'analyse « RESANAL » Compte rendu	10 Mars 2014 à Alger http://www.mpeche.gov.dz/?-RESANAL-
Fiche Technique du Séminaire sur la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne Wilaya d'El Oued, du 08 au 10 mai 2018	DGPA/PNUD 2018
Ensemble pour un développement durable	PNUD http://www.un-algeria.org
TCP/ALG/3103 Soutien à l'aquaculture saharienne et valorisation des étangs salés en Algérie.	Valerio CRESPI FAO 2013

Annexe 5. Termes de référence pour le recrutement d'un/e consultant/e National/e pour l'évaluation finale du projet

Information sur le poste	
Titre du poste	Recrutement d'un consultant/e National/e pour l'évaluation finale du projet.
Nom du Projet	Projet d'appui à la formulation de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires
Agence des Nations Unies	Programme des Nations Unies pour le Développement
Type de contrat	Contrat Individuel
Lieu d'affectation	Alger, Algérie
Durée de l'affectation	25 jours ouvrables
Date de début prévue	Novembre 2017
Contexte et justification	
<p>Contexte général :</p> <p>Le « Projet d'appui à la formulation de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d'actions prioritaires préparatoires » a été formulé conjointement par le Gouvernement Algérien représenté par le Ministère des affaires étrangères, le MADRP et le (PNUD en Algérie avec l'appui technique de la FAO et de l'ONUDI.</p> <p>L'objectif principal du projet est donc la production de la stratégie. Cette stratégie sectorielle est appelée à consolider le Programme opérationnel du Plan « Aquapêche -Algérie », élaboré par la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture pour la mise en place du plan d'action du Gouvernement (2015-2020), au travers d'expertises techniques variées.</p> <p>Ainsi, Il est attendu au terme de ce projet de :</p> <p>Disposer d'une stratégie nationale de développement de la pêche globale avec une attention particulière sur la pêche artisanale et de l'aquaculture validée par les acteurs concernés.</p> <p>Disposer d'un document de projet d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture au canevas du PNUD et éligible à un financement international.</p> <p>Mettre en œuvre des actions préparatoires à la mise en œuvre de la stratégie nécessaires notamment en terme réglementaire : évaluation de la ressource halieutique, d'indicateurs pour le suivi évaluation, de la communication, vulgarisation renforcement des capacités...etc.</p> <p>La mission d'évaluation sera exécutée par un/e consultant/e national/e indépendant/e qui sera sous la responsabilité du PNUD Algérie. La Cellule du Projet servira d'interface tout au long de la mission d'évaluation.</p>	
Objet de la mission	
<p>Conduire une évaluation finale du projet conformément aux règles régissant l'exécution nationale (procédures PNUD).</p> <p>Les principaux résultats de cette évaluation sont :</p> <p>Evaluer le projet au niveau de sa conception et de ses possibilités d'atteindre les objectifs et les résultats escomptés</p> <p>Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'atteinte ou pas de ces effets ?</p> <p>Identifier les bonnes et mauvaises pratiques dans la mise en œuvre du projet.</p> <p>Identifier les principaux éléments pour une stratégie de sortie du projet.</p>	
Description des tâches	
<p>L'évaluation finale envisagée est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprécier la pertinence initiale et actuelle des objectifs du projet, compte tenu du contexte national en la matière. - Evaluer les résultats atteints et les activités mises en œuvre par rapport aux objectifs fixés dans le document de projet ; - Formuler des recommandations et des propositions opérationnelles concrètes en vue de corriger d'éventuels problèmes et dysfonctionnements mis en évidence par l'évaluation au niveau de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact du projet ; <p>Il s'agira donc de répondre aux principales questions liées aux critères d'évaluation suivantes :</p> <p>Quelle Pertinence ?</p> <p>Adéquation de la stratégie utilisée : la conception est-elle logique et cohérente ? quels sont les points forts et les points faibles de la démarche instaurée ?</p>	

Quel est le degré de compatibilité des réalisations avec les besoins des bénéficiaires directs ?
 Quels apports ont résulté des efforts de la coordination et de la programmation conjointe développée avec les partenaires ?

Quelle Efficacité ?
 Quel est le taux des réalisations du projet sur les plans quantitatif et qualitatif et dans quelle mesure le respect de la planification a été assuré ? Quels facteurs ont empêché ou facilité la réalisation des produits ?
 Dans quelle mesure les résultats ont contribué à la réalisation des objectifs immédiats du projet ?
 Est-ce que les résultats prévus ont été atteints ?
 Quel est le degré d'engagement et de contribution des bénéficiaires et des partenaires dans la conception et la mise en œuvre des activités ?
 Dans quelle mesure les approches et outils développés sont-ils appropriés ?

Quelle Efficience ?
 Les ressources mis à la disposition du projet ont-elles été utilisées de manière efficiente dans la production des résultats prévus ?
 Les intrants du projet étaient-ils adéquats sur le plan de la qualité et de la quantité, au vu des produits obtenus ?
 Dans quelle mesure a-t-on fait appel aux compétences locales et aux technologies et ressources nationales ?
 Les résultats escomptés justifient-ils les dépenses engagées ?
 Quels sont les facteurs spécifiques liés aux ressources qui ont affecté les résultats ?

Quels éléments de durabilité du projet peut-on identifier à ce stade du projet ?
 Quelles sont les principales leçons tirées et qui peuvent faire l'objet de recommandations pour assurer la durabilité et pérenniser des actions menées sur le projet ?
 Quelles sont les bonnes et mauvaises pratiques en matière de formulation, d'exécution, de suivi et d'évaluation du projet ?
 Quelles sont les synergies établies ou à établir ?
 Quels sont les partenariats développés ou à venir ?
 Quelles sont les principales contraintes rencontrées ? quelles recommandations pour les lever ou les atténuer ?
 Quels sont les axes d'intervention prioritaires susceptibles d'être développés dans l'avenir pour valoriser les acquis du projet ?

Processus de l'évaluation :

Phase de revue documentaire :

Au cours de cette étape de démarrage, les documents suivants doivent être examinés :

Documents du projet : PRODOC, rapports d'états d'avancement du projet, PV des différents comités de pilotage, documentation diverse liée à la réalisation des activités du projet ;

Documents référentiels : Stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2020 et diverses documentations y afférentes ;

Autre documentation si nécessaire.

A l'issue de cette première étape, une note méthodologique précisant les problématiques du projet, les enjeux de la mission, la méthodologie retenue y compris les outils, la liste des structures à rencontrer ainsi qu'un calendrier indicatif sera transmis et validé par le PNUD/DGPA.

Phase d'entretiens et de visites terrain :

Le consultant/e devra réaliser des entretiens et entretiens avec les différentes parties prenantes.

Phase de rédaction du rapport, présentation et validation

Un premier rapport provisoire sera soumis au PNUD/DGPA. Sur la base des observations formulées, le Consultant révisera le rapport et soumettra une version finale en tenant compte des observations reçues des parties concernées. Le rapport final sera présenté dans les 10 jours suivant les observations reçues. En plus de répondre aux questions d'évaluation, le rapport final devra synthétiser toutes les constatations et conclusions en une appréciation globale du projet.

Date, Lieu et Durée

Lieu : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture–Alger.

Durée de la prestation : La durée totale de la prestation est de 25 jours.

Résultats attendus (Livrables)

Une note méthodologique précisant les problématiques du projet, les enjeux de la mission et la méthodologie retenue ;

Un rapport provisoire contenant les analyses et les résultats de l'évaluation finale ;

Un rapport final sur l'évaluation prenant en compte les observations et commentaires des parties prenantes.

Compétences et qualification requises																										
Education : Etre titulaire d'un diplôme universitaire en sciences sociales, sciences économiques de niveau supérieur (maîtrise et plus).																										
Expérience et compétences :																										
Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine du renforcement des capacités ;																										
Une expérience solide et diversifiée dans le domaine spécifique requis, notamment une expérience en matière d'évaluation de projets ;																										
La maîtrise du français ainsi qu'une excellente capacité de rédaction de rapports ;																										
Une expérience approfondie et adéquate, notamment des questions liées à la gestion de projet et au renforcement institutionnel ;																										
Une excellente connaissance des méthodes et techniques d'évaluation de projet ;																										
Expérience dans le travail avec les institutions nationales et les organisations internationales, notamment les agences des Nations Unies ;																										
Une connaissance du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture serait appréciable ;																										
Grand sens de responsabilités, grande capacité d'analyse et de synthèse ;																										
Bonne connaissance des outils et technologies de l'information et communication ;																										
Langues : bonnes aptitudes de communication écrite et orale en français et en arabe.																										
Documents constitutifs de l'offre																										
Les offres doivent inclure :																										
a) Une offre technique comprenant :																										
CV/P11 (annexe 4) dûment rempli et signé.																										
Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission selon ces TdRs.																										
b) Une offre financière :																										
L'offre financière doit inclure le montant des honoraires journaliers demandés pour la réalisation des produits attendus (voir tableau-après). Elle doit être exprimée en Dinar Algérien.																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Livrables</th> <th>Nbr jours</th> <th>Honoraires journaliers</th> <th>Versements</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Note méthodologique</td> <td></td> <td></td> <td>10 % du montant global</td> </tr> <tr> <td>Rapport provisoire</td> <td></td> <td></td> <td>40 % du montant global</td> </tr> <tr> <td>Rapport final</td> <td></td> <td></td> <td>50 % du montant global</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>				Livrables	Nbr jours	Honoraires journaliers	Versements	Note méthodologique			10 % du montant global	Rapport provisoire			40 % du montant global	Rapport final			50 % du montant global	Total			100 %			
Livrables	Nbr jours	Honoraires journaliers	Versements																							
Note méthodologique			10 % du montant global																							
Rapport provisoire			40 % du montant global																							
Rapport final			50 % du montant global																							
Total			100 %																							
Critères et grille d'évaluation des offres																										
Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :																										
Les offres techniques ayant obtenue 49 points ou plus seront retenues pour l'évaluation financière																										
Offre financière (30 pts) : A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.																										
Evaluation technique Le tableau des critères techniques :																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Critères / Sous – critères</th> <th>Nombre de points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I</td> <td>Expérience du consultant dans l'exécution de prestations de nature comparable (5 prestations avec un résultat satisfaisant, 4 points par prestation)</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">II</td> <td>Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>a) Organigramme du/de la consultant/e, une estimation du temps de travail</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>b) Cohérence entre l'approche méthodologique proposée par le/la consultant/e et les TDR</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">III</td> <td>Qualifications et compétence du consultant pour la mission</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Qualification et expérience générale (minimum 5 ans)</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Qualifications correspondantes à la tâche à accomplir</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL DES POINTS</td> <td>70</td> </tr> </tbody> </table>				N°	Critères / Sous – critères	Nombre de points	I	Expérience du consultant dans l'exécution de prestations de nature comparable (5 prestations avec un résultat satisfaisant, 4 points par prestation)	20	II	Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence	30	a) Organigramme du/de la consultant/e, une estimation du temps de travail	15	b) Cohérence entre l'approche méthodologique proposée par le/la consultant/e et les TDR	15	III	Qualifications et compétence du consultant pour la mission	20	Qualification et expérience générale (minimum 5 ans)	10	Qualifications correspondantes à la tâche à accomplir	10	TOTAL DES POINTS		70
N°	Critères / Sous – critères	Nombre de points																								
I	Expérience du consultant dans l'exécution de prestations de nature comparable (5 prestations avec un résultat satisfaisant, 4 points par prestation)	20																								
II	Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence	30																								
	a) Organigramme du/de la consultant/e, une estimation du temps de travail	15																								
	b) Cohérence entre l'approche méthodologique proposée par le/la consultant/e et les TDR	15																								
III	Qualifications et compétence du consultant pour la mission	20																								
	Qualification et expérience générale (minimum 5 ans)	10																								
	Qualifications correspondantes à la tâche à accomplir	10																								
TOTAL DES POINTS		70																								

Annexe 6. Fiches d'évaluations ⁴⁶

i. Pertinence

La formulation de l'intervention rejoint les objectifs et les stratégies de développement du pays partenaire **Score : A**

Les documents de formulation sont faits de manière participative avec les structures partenaires ? Est-ce que les documents de formulation reflètent les choix et les préférences des structures partenaires au niveau de leur politique ?

Le projet répondait bien aux objectifs économiques du Gouvernement privilégiés par le programme PNUD, soit : les équilibres économiques, le développement de l'économie bleue, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement

A travers les entretiens que nous avons eu avec toutes les personnes rencontrées aussi bien ceux du PNUD que ceux de la DGPA ou le MARP, il ressort que les documents de formulation ont été réalisés par la contribution des structures partenaires et reflètent parfaitement les choix et les préférences des structures partenaires au niveau de leur politique.

Les activités et les résultats formulés, répondent aux besoins des bénéficiaires **Score : A**

Y a-t-il eu une analyse des bénéficiaires ? Est-ce que les documents de formulation sont faits de manière participative avec les parties prenantes et les structures partenaires ? La situation des bénéficiaires sera-t-elle améliorée quand les résultats seront atteints ?

Les différentes interventions ont été élaborées de manière participative.

Il est à noter, la participation des acteurs du secteur de la pêche à ce processus de concertation ; à savoir les pêcheurs, l'administration centrale et décentralisée, les organisations professionnelles et de la Société civile, les représentants des secteurs et les partenaires institutionnels.

Durant nos différentes interviews, nous avons noté que les documents de formulation ont été faits de manière participative avec les parties prenantes et les structures partenaires.

La situation des bénéficiaires devra être améliorée quand les résultats seront atteints.

Par la formation aux formateurs / Système SIG, voyage d'étude, suivi et évaluation de Turin (OIT) pour les bénéficiaires directs qui sont l'ensemble des professionnels du secteur de pêche en Algérie, soit le personnel du DGPA, du MADRP, et des autres professionnelles du secteur pêche sous tutelle du MADRP

Grâce à l'amélioration des structures de la DGPA et le perfectionnement des cadres, la plateforme stratégie est améliorée pour consolider le plan Aquapêche ainsi le développement de l'économie bleue dont les bénéficiaires indirects qui sont les citoyens Algériens.

La logique d'intervention est réaliste et faisable ? **Score : A**

La chaîne des activités et résultats est-elle réaliste ? Y a-t-il eu une analyse des risques qui a identifié des risques réels ? Les valeurs finales des indicateurs sont-elles déterminées sur base d'arguments (comme une baseline, des données venant d'études de benchmarking, des leçons tirées d'expériences pareilles) ?

Le Plan Aquapêche 2016-2020 s'est basée sur les actions réalisées jusqu'ici et s'inspire de la dynamique insufflée par la nouvelle stratégie qui devra guider les secteurs pêche et aquaculture à l'horizon 2030.

Le scénario 3 de l'analyse prospective⁴⁷, dit « Développement Intégré Durable » a été considéré comme le plus réaliste des scénarii étudiés. L'analyse d'impact de ce scénario 3 laisse en effet apparaître les éléments les plus réalistes et sûrs sous l'hypothèse d'une politique volontariste de l'Etat algérien.

Le cadre logique de la stratégie est élaboré sur la base de logiques horizontales en concordance avec des logiques verticales qui constituent une chaîne des activités et de résultats tout à fait réalistes.

Les valeurs finales sont fiables.

⁴⁶ Les questions sur les fiches d'évaluations ont été ajoutées pour une meilleure compréhension des questions demandées dans les TdR. Commentaire des parties prenantes (seulement s'il y a divergence avec l'avis des évaluateurs), en italique celle de l'évaluatrice.

⁴⁷ Dans le cadre de l'analyse prospective à l'horizon 2030, détaillée dans le document (MPRH, Avril 2014), quatre scénarii ont été identifiés et c'est le scénario 3 « Développement intégré durable » qui imagine une bonne maîtrise des enjeux à considérer sur les quinze prochaines années et qui propose des objectifs réalistes en matière de perspectives de développement, avec un volontarisme de l'Etat » qui a été privilégié pour élaborer le Plan Aquapêche 2020.

Quels sont les points forts et les points faibles de la démarche instaurée ? Score : **A**

Points forts : La méthode d'élaboration la stratégie choisie (Prospective et participative pour la stratégie court et moyen terme)

Objectifs, global et spécifiques retenus (cohérents avec les besoins de la société et des secteurs et en conformité avec les engagements internationaux)

Transparence et communication (effort notoire de transparence et communication sensibilisation directe avec les corps professionnels et institutionnels constitués)

Excellente démarche participative, une première dans le secteur

Quel est le degré de compatibilité des réalisations avec les besoins des bénéficiaires directs ? Score : **A**

Quels apports ont résulté des efforts de la coordination et de la programmation conjointe développée avec les partenaires ?

Un engagement et une sensibilisation directe avec les professionnels et les différents partenaires du secteur.

Score Pertinence : **A**

ii. Efficacité

Les résultats immédiats (output) sont-ils atteints ? Score : **A**

Les résultats immédiats sont-ils atteints comme prévu ? Est-ce qu'il y a des indicateurs SMART qui permettent de mesurer les résultats ?

Les résultats sont atteints. Nous pouvons citer les progrès réalisés à ce jour notamment en matière mise en œuvre de la stratégie adoptée, le développement de l'aquaculture par le nombre de projet réalisés, les mesures mises en place pour la gestion des ressources halieutiques (cadre juridiques...), l'organisation de la profession et le l'amélioration et la gestion des ports de pêches.

Les résultats ne sont-ils atteints comme prévu ?

Les résultats sont atteints, seulement l'expertise communication n'a pas eu lieu à ce jour.

Les résultats à court et moyen terme (outcome) sont-ils atteints (= objectif spécifique) Score : **A**

Est-ce que l'objectif est atteint comme prévu ? Les résultats immédiats (outputs) ont-ils contribué à la réalisation de l'objectif spécifique ? Est-ce qu'il y a des indicateurs SMART qui permettent de mesurer l'atteinte de l'objectif spécifique ?

L'objectif spécifique : « stratégie nationale de développement du secteur de la pêche et des ressources halieutiques » est atteint comme prévu. les Résultats décrits dans les TdR sauf communication

Le PNUD a géré l'intervention axée sur les résultats : Score : **A**

Les objectifs et les indicateurs sont-ils définis de manière SMART ? Est-ce qu'un système de suivi a été utilisé afin de mesurer le progrès et de réorienter l'intervention (s'il était nécessaire) ? A-t-on utilisé les constatations et les recommandations de l'évaluation à mi-parcours pour réorienter l'intervention (s'il était nécessaire) ? Est-ce que les structures de dialogue existantes ont été utilisées pour réorienter l'intervention ?

Le projet a connu un retard calendaire très important, dû notamment aux résultats relatifs à plusieurs activités. Néanmoins, le PNUD a permis la continuité de ces travaux malgré l'épuisement de leurs crédits budgétés en réorientant l'intervention par affectation des restes des crédits alloués au projet et l'application des recommandations du comité de pilotage, tel le projet Communication qui a été réorienté vers un autre objectif, ainsi qu'à la production de film pris en charge par le PNUD

Quelle Efficacité ? Quel est le taux des réalisations du projet sur les plans quantitatif et qualitatif et dans quelle mesure le respect de la planification a été assuré ? Score **A**

90%.

La planification a été assurée sur la base du respect des échéanciers et une coordination efficace entre les différents partenaires du projet.

Quels facteurs ont empêché ou facilité la réalisation des produits ? Score **A**

Une bonne Coordination Nationale et gestion du projet.

La bonne gestion des groupes (chefs de file, experts, bénéficiaires de formations)

Parfaite harmonie entre les cadres de la DGPA ainsi que ceux du MADRP

Dans quelle mesure les résultats ont contribué à la réalisation des objectifs immédiats du projet ? Score : **A**

L'assiduité, l'engagement

Est-ce que les résultats prévus ont étaient atteints ? Score : **B**

Oui, sauf la communication volet manquant

Quel est le degré d'engagement et de contribution des bénéficiaires et des partenaires dans la conception et la mise en œuvre des activités ? Score : **A**

Très bonne

Dans quelle mesure les approches et outils développés sont-ils appropriés ? Score : **A**

Les approches et les outils ont été développés à travers des expertises techniques, stratégique et des formations de hauts niveaux

FAO en sa qualité d'agence technique leader dans le domaine des pêches et de l'aquaculture avait fourni un important encadrement technique au projet, autant la définition de la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture pour le secteur.

Score Efficacité **A/B**

Y-a-t-il des facteurs externes qui ont eu une influence négative (ou positive) sur le projet ? Lesquels ?

Le temps

iii. Efficience

Il n'y a pas eu de retard dans les activités et résultats planifiés ? Score : A	
<i>A-t-on dépense le budget comme planifié ? A-t-on mis en œuvre les activités comme planifié ?</i>	
<i>Le budget a été dépensé comme planifié. Quoique, les activités n'ont pas été mises en œuvre comme planifié. Cette situation est due au fait que le projet a connu un retard calendaire très important. Néanmoins, le PNUD a permis la continuité de ces travaux SANS incidence budgétaires.</i>	
Les résultats escomptés justifient-ils les dépenses engagées ? Score : A	
Oui	
<i>Est-ce que la relation entre résultats immédiats (output) et moyens (input) est acceptable ? La relation entre résultats à court et moyen terme (outcome) et moyens (input) est-elle acceptable ? Le choix pour le type d'assistance technique et pour le nombre d'assistants techniques est-il motivé et acceptable ? Score : A</i>	
Oui <i>L'assistant technique dans le projet était motivé et acceptable</i>	
Les intrants du projet étaient-ils adéquats sur le plan de la qualité et de la quantité, au vu des produits obtenus ?	
Oui dans leur majorité.	
<i>Dans quelle mesure a-t-on fait appel aux compétences locales et aux technologies et ressources nationales ?</i>	
A 50%	
<i>Quels éléments de durabilité du projet peut-on identifier à ce stade du projet ?</i>	
<i>Le deuxième projet de mise en œuvre de la stratégie, qui a été formulée et la mise en œuvre du plan d'action de l'ONUDI</i>	
Le projet a géré les moyens efficacement	Score : A
<i>Est-ce qu'on a géré adéquatement les retards éventuels ?? A-t-on utilisé les capacités existantes au lieu d'expertise externe ?</i>	
<i>Initialement, le projet a commencé ses activités en juin 2014 pour être achevé en Octobre 2015, puis une première extension, et une seconde jusqu'à 2018. Les activités des objectifs 3 n'ayant débuté qu'en 2015, la nouvelle date de fin de Projet a été fixée en 2017, ce qui n'est toujours pas le cas.</i>	
<i>Certains aléas tels que le remaniement ministériel et l'extension du projet, ont interféré dans la réalisation du projet provoquant ce retard considérable qui a menacé sa réalisation si ce n'est grâce à leur gestion adéquate de la part du PNUD qui a accepté la contribution du bénéficiaire direct et partenaire DGPA et en gérant cette situation imprévue par ses propres capacités.</i>	
Score Efficience : A	

iv. Durabilité

Les résultats atteints sont ancrés dans les structures locales **Score : A**

Oui

Formellement les résultats ne sont pas atteints à 100 %

La stratégie s'articule sur ses trois produits dont les résultats sont atteints :

Produit 1. La stratégie est adoptée et appliquée depuis décembre 2014, et mise en œuvre par la DGPA.

Produit 2. Le document de projet relatif à l'appui à la mise en œuvre de la stratégie est disponible.

Produit 3. Des processus institutionnels et organisationnels préalables à la mise en place de la stratégie sont mis en œuvre.

✓ *MADRP : Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluations : Les cadres sont formés pour Evaluation et suivie de tous les projets.*

✓ *DGPA : Concernant la formation et mise en service du système de géolocalisation SIG est installé matrices préparées, en exécution, formations et matériels in progress avec le programme DIVECOII pas encore achevés et l'équipement est en cours d'acquisition.*

Quelles sont les principales leçons tirées et qui peuvent faire l'objet de recommandations pour assurer la durabilité et pérenniser des actions menées sur le projet ?

Bien planifier les échéanciers.

Prioriser les activités.

Choix des experts (Privilégier les experts locaux)

Quelles sont les synergies établies ou à établir ?

Une coordination en continue.

L'échange d'information

▶ Synergie intersectorielle a été établie par le projet PNUD

▶ Il y a lieu de passer à une synergie d'un niveau local au niveau régional

Quels sont les partenariats développés ou à venir ?

Le partenariat institutionnel a été mis mais Il y lieu de renforcer le partenariat bilatéral et multilatéral

Recommandations

A-t-on réfléchi aux moyens qui sont nécessaires afin de pérenniser les résultats ? Le PNUD a-t-il aidé les structures partenaires à trouver des moyens pour l'après-projet (p. ex. pour les frais d'entretien) ?

La conjoncture actuelle n'a pas permis d'inscrire le deuxième projet.

En cours de recherche de fonds

L'intervention est soutenue par le niveau politique et stratégique **Score : A B C D**

Est-ce que les résultats obtenus contribuent aux objectifs de développement de la structure partenaire ? Le PNUD a-t-il suffisamment impliqué le niveau politique et stratégique et lui informé de l'importance de l'intervention ?

OUI

Quand les résultats seront obtenus, la stratégie Pêche contribuera fortement au développement du secteur.

Les bénéficiaires se sont approprié les résultats **Score : A**

Les bénéficiaires sont-ils satisfaits des résultats de l'intervention ? Est-ce que les bénéficiaires prennent l'initiative de continuer à utiliser et/ou entretenir les résultats ? Est-ce que les bénéficiaires ont été impliqués dans l'intervention ?

Il n'est pas possible de mesurer la satisfaction des bénéficiaires finaux (les futurs formateurs/ futurs évaluateurs/ SIG) puisque le projet DIVECO II est en cours d'exécution.

Si on considère que le premier bénéficiaire est la DGPA, on peut considérer comme acquise la bonne prise en charge des résultats ainsi que l'implication dans le projet depuis sa conception. C'est d'ailleurs à son initiative que la dimension et la conception de la stratégie a été entièrement bien cadrée par les Experts et la technicité de la FAO pour le développement du secteur.

- *Les bénéficiaires de la formation Evaluation et suivi (Turin), ont établi : des réunions de travail, participation à l'exercice Aquapêche, élaboration de la matrice de suivi-projet qui ont été transmises au DPRH par chaque*

<p><i>direction, compilation base de données, réactivation des projets en cours d'exécution/Stagnants pour assurer le développement du secteur.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le thème voyage d'étude était très bénéfique pour le staff administrateur</i> - <i>La charte qui a été élaboré à l'initiative de la FAO, est signé conjointement avec les présidents de la chambre de la pêche et les DPRH renforce l'implication des professionnels et de la société civile</i> - <i>Les chefs de files avaient participé activement à l'élaboration du PNGC suivi et évaluation des projets, aménagement des pêcheries, la mise en place d'un plan/gestion</i>
<p>Quelles sont les bonnes et mauvaises pratiques en matière de formulation, d'exécution, de suivi et d'évaluation du projet ?</p>
<p><i>Recommandations d'ERE : pour assurer une meilleure efficacité en matière de traitement des dossiers et de protection de la ressource et à contribuer au développement durable, d'une manière générale.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Que l'équipe formée lors de ce projet devienne le noyau dur de la DGPA en matière de développement du SIG au niveau national (Directions de Wilayas, CNRDPA, Antennes, Laboratoires et autres)</i> - <i>Que l'équipe formée fasse partie des cadres qui doivent être formés par l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL) dans le cadre du projet PAGPA</i> - <i>Que l'équipe formée fasse partie des cadres qui doivent être formés dans le cadre du projet « DIVECO »</i> - <i>Qu'il soit mis à la disposition de l'équipe formée, de moyens matériels nécessaires au développement de l'outil SIG au niveau de la DGPA. Le programme « DIVECO 2 » peut fournir à cette équipe les moyens matériels recherchés</i> - <i>Que l'équipe formée suive des programmes de perfectionnement et de mise à jour en matière de SIG, aussi bien au niveau national qu'international. Le PNUD pourrait devenir le partenaire idéal pour ce qui est perfectionnement et formation des cadres du secteur</i> - <i>Que l'équipe formée puisse être capable de former, à son tour, les autres cadres de la DGPA au niveau national (DPRHW, Antennes, CNRDPA et autres)</i> - <i>Que l'équipe formée puisse suivre des cours spécialisés en matière d'Analyse et de traitement des données, d'interprétation, de recommandation, de planification et de développement de l'outil SIG</i> - <i>Que l'équipe formée puisse avoir, dans l'avenir, un espace de travail moderne muni de moyens de communication nécessaires à la réussite de la mission de développement de la structure SIG au niveau de la DGPA</i> - <i>Que le MADRP, à travers la DGPA, signe des accords avec les autres secteurs de l'état, afin d'échanger les différentes informations, pour que la base de données du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture puisse s'enrichir d'un maximum d'informations. Ceci va aider les responsables du MADRP à prendre de meilleures décisions en matière de gestion et de protection de la ressource.</i>
<p>Suivi devrait être permanent. <i>Aucune évaluation à mi-parcours n'a été faite</i> <i>Formation SIG incomplète, faut prendre les recommandations du bureau d'étude ERE en considération points 2, 5, 6, 7, 8 et 9 concernant les points 1, 3 et 4 en cours d'exécution.</i></p>
<p>Quelles sont les principales contraintes rencontrées ? quelles recommandations pour les lever ou les atténuer ?</p>
<p>Le Temps <i>Le remaniement ministériel en 2015/2016 a freiné le projet, cadres non stables..</i></p>
<p>Quels sont les axes d'intervention prioritaires susceptibles d'être développé dans l'avenir pour valoriser les acquis du projet ?</p>
<p><i>Suivi et évaluation</i></p>
<p><i>Score Durabilité : A</i></p>

v. Thèmes Horizontaux⁴⁸

Le genre est intégré dans l'intervention

Score : **A**

Pendant la formulation a-t-on cherché des possibilités d'intégrer le genre dans l'intervention ? Y a-t-il des indicateurs spécifiques pour le genre ? Est-ce qu'on rapporte sur des thèmes spécifiquement liés au genre ?

La règle de base en Algérie est que toutes les professions et tous les métiers sont ouverts tant aux hommes qu'aux femmes à compétences et salaires égaux. L'engagement des femmes cadres dans ce programme (chefs de files) est remarquable, de même la directrice du projet est une femme dévouée.

L'intervention suit une approche environnementale Score : **A**

Pendant la formulation a-t-on cherché à respecter l'environnement le plus possible pendant la mise en œuvre de l'intervention ? Y a-t-il des indicateurs spécifiques pour l'environnement ? Est-ce qu'on rapporte sur des thèmes spécifiquement liés à l'environnement ?

Il y a lieu, de noter que la stratégie repose sur une gestion rationnelle et durable, et sur une aquaculture durable respectueuse de l'Environnement.

- *Nécessité d'appui à l'industrialisation de la pêche et de l'aquaculture". Avec l'ONUDI, en collaboration future avec la DGPA du MADRP à la phase II du projet "pêche" (en processus final de formalisation / en cours de mobilisation de ressources) vise la mise en œuvre de cette stratégie, qui aura une résonance à caractère "environnementale".*
- *Projet Cluster Sahara : nouvelle, développer comme pilote un cluster aquaculture saharienne à Ouargla : Touggourt / El Oued. Après la réunion qui s'est tenue à la DGPA le 15 janvier 2018, le plan d'action validé par l'ONUDI, dévoile une nouvelle démarche du développement de la pêche artisanale et aquaculture, le Cluster et industrialisation au Sud (financement DIVECO)*
- *L'implication /Participation de la Société civile dans la prise de décision : Sensibilisée à la qualité des produits halieutiques, ainsi qu'à la protection et la préservation de la ressource, de l'environnement et au développement durable.*
- *14 nouveaux sites de débarquement aménagés pour la pêche artisanale, la protection et/ou l'extension de trois (03) plages d'échouage, pour un montant global de près de 3,7 Milliards DA.*
- *Des espaces d'activités intégrées participeront, à la promotion de l'aquaculture artisanale et de divers autres segments d'activités (tourisme, pêche récréative, pêche sportive, plongée sous-marine, préservation de l'environnement, formation, etc.)*
- *La promotion des politiques et des programmes gouvernementaux par le biais de la protection de l'environnement et des ressources halieutiques*
- *Concernant la démarche de dynamisation des passerelles de coordination intersectorielle, de mobilisation et de mise en synergie des compétences scientifiques nationales et d'animation du CSPRSDT, une thématique de recherche en relation avec l'environnement a été identifié : L'environnement et qualité des écosystèmes aquatiques (décembre 2013)*
- *L'implication responsable des différents secteurs pour un impact durable sur l'environnement économique et social ont été décrite tout en veillant à la préservation du patrimoine marin national, au respect des normes environnementales.*
- *Environnement est un des facteurs dont s'appuie la méthode DEGEST utilisée dans le cadre de l'exercice de prospective mené.*

L'intervention promeut la bonne gouvernance Score : **A**

Y a-t-il un instrument de suivi qui permet de suivre la bonne gouvernance ?

Coordination intersectorielle

On peut toutefois considérer que la rigueur des règles en matière de sélection des profils et le contrôle suivi de l'exécution des travaux (bureau d'étude + contrôle interne du partenaire + contrôle ministériel) est un gage de bonne gestion du projet et permet d'éviter tout obstacle.

⁴⁸ N.B. Les thèmes horizontaux ne figure pas dans les TdR.

Annexe 7. Rencontre nationale Djenan El-Mithak

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques

*Rencontre Nationale
de présentation des résultats du
« Projet d'appui à la formulation de la Stratégie Nationale de la Pêche et de
l'Aquaculture, avec une attention particulière pour la pêche artisanale »*

Résidence « Djenan El-Mithak »
J e u d i 0 4 d é c e m b r e 2 0 1 4

Participants

Récapitulatif :

Participants		Nombre
Ministres		04
Ambassadeurs		21
Représentants Ministères		31
Autres Structures		53
MPRH	Directeurs d'Etudes	02
	Directeurs Centraux	06
	CES	05
	Inspecteurs +IG	05
	Sous Directeurs	19
	Chefs d'Etudes	02
	Personnel de soutien	11
	Commission des marchés	02
DPRH	21	
CAPA (Présidents (21)+Directeurs (21) +02		44
CNRDPA (01)+INSPA(02)+Ecoles(07)		09
Comité Aquapêche		+ + 11
Instituts et Ecoles de formation		08
Consultants		11
Presse		20
Total participants		285

Liste détaillée :

1. Ministre.....04

- Madame la Ministre de la Solidarité Nationale
- Madame la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat
- Madame la Ministre Déléguée, chargée de l'Artisanat
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse

2. Ambassadeurs.....21

- Ambassadeur de la Corée
- Ambassadeur du Japon
- Ambassadeur de France
- Ambassadeur de l'Espagne
- Ambassadeur de l'Italie
- Ambassadeur de la Grèce
- Ambassadeur de la Hongrie
- Ambassadeur de la Chine
- Ambassadeur du Portugal
- Ambassadeur de la Belgique
- Ambassadeur de l'Allemagne
- Ambassadeur du Viêtnam
- Ambassadeur de la Malaisie
- Ambassadeur de la Mauritanie
- Ambassadeur de la Tunisie et du Maroc
- Ambassadeur de l'Egypte
- Ambassadeur du Yémen
- Ambassadeur Union Européen
- Canada
- Norvège
- Danemark
- Finlande

3. Représentants des Ministères.....31

- DG - DGSN (01)
- DG - Protection civile (01)
- DG - Douanes (01)
- Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) (01)
- Chefferie du Gouvernement (01)
- Ministère de la Défense Nationale (CFN-SNGC- SHFN) (03)
- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (01)
- Ministère des Finances (IGF-DGB-DGDN) (03)
- Ministère des Ressources en Eau (01)
- Ministère l'aménagement du territoire et de l'environnement (01)
- Ministère des Transports (01)
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (01)
- Ministère des Travaux Publics (01)
- Ministère du Commerce (01)
- Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (01)
- Ministère du Travail de l'Emplois et de la Sécurité Sociale (01)
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (01)
- Ministère de l'Industrie et des Mines (01)
- Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme (01)
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (01)
- Directeur Général de la Recherche Scientifique (01)
- Ministère des Affaires Etrangère (02)

- Membres du Conseil Consultatif (08)

4. Autres structures.....53

- Président Commission Agriculture APN (01)
- Président Commission Finances APN (01)
- Président Cours des comptes (01)
- Inspection Générale des Finances IGF (01)

Banques et Assurances :

- PDG - Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) (01)
- DG - CNMA (01)
- DG - SAA (01)
- DG - FGAR (01)
- Président de l'Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance (UAR) (01)
- Président du Conseil National Economique et Social (CNES) (01)
-

Dispositifs :

- DG - Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) (01)
- DG - Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) (01)
- DG - Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) (01)
- DG - Agence Nationale de Gestion des Micro Crédits (ANGEM) (01)
- DG - Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) (01)

Agences et Directions :

- DG - Agence Spatiale Algérienne (ASAL) (01);
- DG - Agence Nationale des Barrages et Transferts (ANBT) (01);
- Président du Directoire de la Société de Participation de l'Etat SOGEPORIS (01);
- Président du GIC (SOGEPORIS) (01).
- Secrétaire Général du Conseil National des Assurances (CNA) (01);
- Directeur du Projet P3a (01)
- DG - INCT (01)
- CRAPS (01)
- CDER (01)
- CNTTP (01)
- CTH (01)
- LCM (01)

Organismes Onusiens :

- Représentante Résidente du PNUD (+03)
- Représentant de la FAO (+01) ;
- Représentant de l'ONUDI (01)
- Représentant de l'OMS (01)
- Représentant de la BAD (01)

Institutions Universitaires :

- Directeur de l'ENSA (01)
- Directeur de l'ENSSMAL (01)
- Directeur de l'ISM (01)

Entreprises et Bureaux d'études

- Directeur- BNEDER (01)
- Directeur-ECRN (01)
- Directeur-ERENAV (01)
- Directeur-LEM (01)
- Président du FCE (01)

Chambres professionnelles :

- Président de la Chambre Nationale d'Artisanat (01)
- Président de la Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA) (01)
- Président de la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) (01)

Associations :

- M. Abdelkader MERIKHI : Président de l'Association des Vendeurs de Poissons en Gros (Wilaya de Sétif) (01)
- Président Association Nationale..... (01)
- M. Abdelkader CHAKROUN, Président Fédération Algérienne de Sauvetage de Secourisme et des Activités Subaquatiques (FASSAS) (01)

Professionnels Mandataires :

- M. LAFER, Mandataire Pêcherie d'Alger (01)
- M. YACEF Réda, Opérateur (Wilaya de Tipasa) (01)

5. Structures MPRH.....111

- Cadres Centraux du MPRH (39);
- Directeurs de la Pêche et des Ressources Halieutiques de Wilaya (21);
- Directeurs des Chambres de la Pêche et des Ressources Halieutiques de Wilaya (21);
- Président de la Chambre Algérienne de la Pêche et de l'Aquaculture (01) ;
- Directeur Général de la Chambre Algérienne de la Pêche et de l'Aquaculture (01) ;
- Présidents des Chambres de la Pêche et des Ressources Halieutiques de Wilaya (21) ;
- Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA) (01);
- Instituts et Ecoles de formation (08).

6. Autres invités :

Comité Aquapêche11

Nom	Institution
Mostefa BOULEHDID	Président du Conseil Scientifique du CNRDPA
Yacine HAMDANE	Directeur de Recherche à l'ENSSMAL
Chawki Said CHAKOUR	Enseignant Chercheur, Université de Jijel
Nadia RAMDANE	Parc National de Taza
Hicham LOURGUIOUI	Enseignant-chercheur à l'ENSSMAL
Rafik BABA AHMED	Enseignant, Chercheur, Université Chadli Ben Djedid El Tarf
Khaled BELHESSENET	Enseignant-chercheur à l'ENSSMAL
Chafika REBZANI	Enseignante-chercheur à l'USTHB
Cherif OMARI	Enseignant-chercheur à l'ENSA
Malek AMIALI	Enseignant-chercheur à l'ENSA
Meriem LOUANCHI	Enseignante-chercheur à l'ENSA
Hamid BELKACEM	Président de l'Association Récifs
Hmamda ABDELATIF	Président de l'Association OCTOPUS
Mohamed ABBAS	Enseignant, INSPA

Consultants11

Internationaux :

- M. Joseph CATANZANO
- M. TOULIB
- M. Valério CRESPI
- M. Roland WIEFIEL
- M. Yves BOIXEL

Nationaux:

- M. Kamel BAIRI
- M. Said CHAKOUR
- Mme Hamida KOREICHI
- M. Yacine HAMDANE
- M. Cherif OMARI
- M. Wahid REFFAS

Personnel organisateur :11

Fatiha BOUGUERA
Hamid REZIG
Sihem DJABALI
Farouk KACI
Kamélia
Kheireddine BOUAZONI
Billel
Cherif MAHDJOUR (Sofiane)
khadidja BENAFNOUN (Presse)
Imene NENNI (Presse)

Annexe 8. La charte

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques



Charte d'adhésion volontaire
pour un développement responsable
et durable de la pêche et de l'aquaculture



Préambule

Elaborée dans le cadre du plan « Aquapêche 2020 », la **présente Charte** représente le premier acte fondateur d'un nouveau partenariat entre l'Administration Publique et l'ensemble des acteurs professionnels des pêches et de l'aquaculture, de la

commercialisation, de la valorisation, de la protection et de la conservation des produits ou des ressources extraites des écosystèmes marins et continentaux.

La pêche et l'aquaculture, si on prend en compte l'ensemble des activités exercées tout au long des filières, avant, pendant et après capture, jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition des populations, l'éradication de la pauvreté, notamment par la création d'emplois, le développement équitable et l'utilisation durable des ressources.

Elles sont nourricières, rémunératrices et participent au développement local. Elles peuvent être protectrices de l'environnement et des ressources. Elles peuvent être au cœur de l'aménagement littoral et des espaces continentaux exploitables. La pêche artisanale est fortement enracinée dans les populations locales et témoigne des liens historiques qui unissent les savoir-faire à des ressources voisines, à des traditions et à des valeurs et qui renforcent la cohésion sociale.

L'aquaculture doit y jouer son rôle et y trouver sa place. Ses activités sont inscrites dans le panorama des territoires maritimes et continentaux à préserver, offrant des espaces de travail administrés et protégés.

Ainsi, cette Charte :

- Contribue aux objectifs d'un développement durable et responsable pour les secteurs précités et vise en particulier l'engagement collectif des professionnelles qui constituent dans leur diversité le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- Constitue un acte volontaire citoyen, contributif aux objectifs nationaux pour le développement des emplois, des conditions sanitaires, d'une pêche durable et d'une exploitation responsable et précautionneuse des écosystèmes ouverts à l'exploitation.
- Représente un engagement destiné à conforter la place des pêcheurs artisans et des aquaculteurs ainsi que des acteurs des filières, au centre des économies littorales, en pleine responsabilité dans une gouvernance participative voulue par l'Etat pour atteindre les objectifs assignés au Plan « Aquapêche 2020 ».
- S'inscrit dans les principes du Code de bonne conduite pour une pêche responsable de la FAO et représente une première initiative concrète dans l'engagement vers l'application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (FAO, 2014).

L'adoption de cette Charte et l'adhésion des acteurs doivent résulter des consultations locales, régionales et nationales lancées dans le cadre du processus de finalisation, de validation et de mise en œuvre du Plan « Aquapêche 2020 ». Les parties prenantes, conscientes de leur rôle moteur dans ce nouveau partenariat, s'engagent lors du processus participatif à œuvrer et à se mobiliser afin de concrétiser dans le futur les objectifs dans les domaines suivants :

Domaines couverts par l'Engagement Collectif Responsable

- **Concourir à l'atteinte des objectifs en matière de production, de création et de préservation des emplois** et œuvrer à la mise à disposition des consommateurs, de produits de pêche et d'aquaculture dans des conditions sanitaires sécurisées et à des prix accessibles ;
- **S'engager dans le développement des filières de l'aquaculture marine et d'eau douce**, par l'orientation des gens de mer et les opérateurs potentiels vers la réalisation de projets d'aquaculture et l'incitation à l'investissement productif dans ce domaine, afin de combler le déficit en produits halieutiques et permettre la création de nouveaux emplois ;
- **Soutenir par leur présence le renforcement des organisations professionnelles et institutions en place**, et ainsi contribuer à la définition et la consolidation des droits des pêcheurs artisans et métiers liés, contribuer aux principes de coresponsabilité, participer aux chantiers de développement des économies littorales dans un cadre concerté et responsable (réduire les activités de pêche ou de commerce illicites, contribuer au renforcement des règles sociales et à la consolidation de l'environnement pour le développement d'activités économiques (banques, assurances, services aux entreprises artisanales...)).
- **Optimiser l'intervention des associations professionnelles** dans l'action de développement sectoriel, notamment en ce qui concerne la solidarité interprofessionnelle, la pêche récréative et sous marine...
- **Améliorer les conditions sanitaires et les conditions de travail** dans l'ensemble des filières, depuis la capture, la manipulation, la commercialisation, la valorisation et le transport des produits de la pêche et de l'aquaculture, par la formation, la sensibilisation, l'information ...
- **Protéger l'environnement naturel**, les territoires marins, côtiers et continentaux, exploités et utilisés comme support pour les activités professionnelles, en réduisant les déchets et les pollutions diverses liés aux activités productives, en réduisant les nuisances environnementales susceptibles de gêner le développement des autres activités, en réduisant les consommations énergétiques dans des modes de production plus adaptés, en contribuant au recyclage et retraitement des déchets ou résidus des activités de production, en limitant les pertes post captures et les rejets...
- **S'engager dans la bonne gouvernance des infrastructures** de pêche et d'aquaculture mises à la disposition du secteur et contribuer à travers cet engagement à l'atteinte des objectifs du plan « Aquapêche 2020 », dans un cadre d'utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles.
- **Œuvrer pour une meilleure transparence**, à travers les données de captures, de débarquements, des engins de pêche, des rejets, des déclarations, des populations concernées dans chaque groupe de métier (pêcheurs, mareyeurs, détaillants, transporteurs, unités de valorisation, usines de traitement, entreprises...) et ainsi mieux contribuer aux travaux de la recherche et d'administration du secteur.

Annexe 9. Fiche technique du Séminaire sur la Promotion et le Développement de l'Aquaculture Saharienne Wilaya d'El Oued, du 08 au 10 mai 2018

Préambule :

Le développement de l'aquaculture marine et d'eau douce constitue un axe primordial du plan de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture « Aquapêche » prôné par la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture dans le but de doubler la production actuelle issue essentiellement de la pêche marine.

Le développement de l'aquaculture d'eau douce dans le cadre de ce plan vise à moyen termes une production de 20.000 tonnes supplémentaires à travers l'exploitation de l'ensemble des potentialités hydriques existantes au niveau du territoire national, notamment dans le Sud Algérien qui s'étend sur 2,4 millions de km², soit 87 % de la superficie totale du pays et qui recèle d'importantes ressources fossiles d'eaux souterraines, estimées à plus de 40 000 milliards de m³. Le développement de l'aquaculture constitue ainsi un élément important dans la dynamique économique que connaît ces régions, notamment dans le domaine de l'agriculture.

Les résultats probants enregistrés ces dernières années en matière de réalisation de projets d'aquaculture d'eau douce, notamment les projets d'intégration de la pisciculture à l'agriculture, augurent d'un avenir certain pour cette filière qui connaît un engouement de la part de jeunes investisseurs et agriculteurs et agricultrices, intéressés par cette activité en raison des facilités accordées par l'Etat dans ce cadre et leur accompagnement dans la réalisation de leurs projets, mais également en raison de la demande, de plus en plus croissante, en produits issus de l'aquaculture.

Par ailleurs et afin de valoriser le potentiel existant, la DGPA a conçu, avec la contribution du Programme du SNU pour le Développement (PNUD) et l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) une stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture, avec une attention particulière pour la pêche artisanale.

Dans le cadre de cette stratégie et afin d'accompagner le Secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la promotion et le développement de ces deux filières, notamment l'aquaculture saharienne, un Séminaire sera organisé par la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) du 08 au 10 mai 2018 avec la contribution du Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA) et la Chambre Algérienne de la Pêche et de l'Aquaculture (CAPA) au niveau de la Wilaya d'El Oued, sous le patronage de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche et l'égide de Monsieur le Wali de la Wilaya d'El Oued.

Cet atelier vise l'appui à la promotion de l'investissement dans les activités aquacoles en milieu désertiques ainsi que la vulgarisation de ses activités connexes telles que la conservation, la transformation et la commercialisation du poisson et la mise en place d'une feuille de route de route pour le développement de l'aquaculture saharienne.

Objectifs spécifiques :

1. Faire un état des lieux des potentialités que recèle les régions sahariennes en matière de développement de l'aquaculture ;
2. Valoriser et optimiser les ressources hydriques par le développement de l'aquaculture en zones sahariennes ;

3. Présenter des Succès Story dans le domaine de l'aquaculture saharienne, pour encourager les agriculteurs et porteurs des projets à investir dans ce créneau ;
4. Echanger les expériences nationales et étrangères en la matière et débattre des contraintes liées au développement de cette activité en milieux sahariens.

Résultats attendus :

- Mise en place d'une feuille de route pour l'accompagnement du développement durable de l'aquaculture en milieu saharien
- Création d'un réseau des opérateurs et agriculteurs pratiquant l'activité aquacole en milieu saharien
- Capturer de nouveaux investissements dans ce domaine.

Date et lieu de l'atelier :

L'atelier se déroulera sur trois (03) jours, du 08 au 10 mai 2018, au niveau de la maison de culture de la wilaya d'El Oued.

Participants (Environ 150) :

- 10 cadres de la DGPA ;
- 05 représentants du PNUD ;
- 02 représentants de la FAO ;
- 01 représentant de l'ONUDI
- 02 représentants de l'UE (DIVECO) ;
- 03 Experts Etrangers ;
- 02 cadres de la CAPA ;
- 16 représentants des Structures décentralisées du MADRP (DPRH, DSA, CAW, CPW...)
- 04 représentants du CNRDPA ;
- 40 Agriculteurs + Investisseurs ;
- 08 Représentants d'associations ;
- 04 Enseignants/Chercheurs ;
- 10 représentants des dispositifs d'aide, de financement et d'assurances (ANSEJ, CNAC, ANDI, ANGEM, BADR, CNMA, SAA...) ;
- 10 représentants des Secteurs Partenaires (Ministères de l'Industrie et des Mines, des Ressources en Eau, de la Solidarité, de la Formation Professionnelle, l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ...) ;
- 10 représentants d'organes de presse ;
- Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère des Finances ;
- 06 représentants de 06 Bureaux d'Etudes ;
- Autres invités (20).

Langue :

La langue officielle de l'atelier est l'arabe et le français.

Visites de terrain :

Des visites de terrain sont programmées le dernier jour au niveau d'exploitations agricoles qui exercent l'activité de l'aquaculture intégrée

Date	Heure	Activité
Mardi 08 mai 2018	09h00	Ouverture Officielle <ul style="list-style-type: none"> - M. le Wali de la Wilaya d'El Oued ; - M. Taha HAMMOUCHE, Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture-MADRP ; - M. Eric OVERVEST, Représentant Résident du PNUD-Algérie ; - Représentant du Ministère des Affaires Etrangères.
	10h00	Pause-café Visite de l'exposition et point de presse.
	11h00	Panel : Animation et présentation de Succes Story Modérateurs : M. OUSSAID Mustapha, DDA / M. ANNANE Rachid Directeur CNRDPA Panélistes : <ul style="list-style-type: none"> - M. MOULAY Mohamed, Investisseur en Aquaculture Saharienne (Hassi Ben Abdellah, Ouargla) ; - Représentant Association « DZERA » : Pratique la technique de l'aquaponie ; - M. TAREK Benali (Oussara -Djelfa) ; - M. SERGMA (Adrar) ; - M. GELBOU (El Oued) ; - M. ASSIL (Boumerdes) ; - M. TIDIKELT (Ain Salah) / ou (Grrarra) ; 12h30 - Communication : « Recherche et Développement dans l'Aquaculture Saharienne » présentée par M. Toufik MLLA CNRDPA
	13h00	Déjeuner / Dégustation de produits d'aquaculture
	14h00	Communication: «Stratégie du secteur pour le développement des filières de l'aquaculture» Mme SERIDI, DDA.
	14h30	Communication: « Bilan des connaissances et état des lieux de la filière aquaculture Saharienne en Algérie » Mr BENSALÉM Sofiane-U. Ouargla.
	15h00	Communication: « Apport de la recherche scientifique en matière d'aquaculture. Cas de l'expérience de la Crevetticulture » Mr KACHI Messaoud- CNRDPA.
	15h30	Communication: «Les bienfaits de l'introduction de la filière pisciculture sur les rendements agricoles au niveau de la région d'El Oued» A DEFINIR
	16h00	Communication Sur : «Résultats Préliminaires de la Mission Appui aux Associations de Pisciculture Intégrée à l'Agriculture » - Expert DIVECO 2
	16 h30	Débats
Mercredi le 09 mai 2018	09h00	Tables Rondes : «les Intrants dans la filière de l'Aquaculture» : CNRDPA/DDA « l'intégration de l'Aquaculture à l'Agriculture » : Mme SERIDI/ M. Boutouchent ; « la Commercialisation des produits de l'aquaculture d'eau douce » : MOUHAMD /BOUKADOUME; «le développement de l'Entreprenariat » DESEAPA /CAPA
	13h00	Déjeuner
	14h00	Recommandations / Clôture
Jeudi 10 mai 2018	09h00	Visite sur terrain : Wilaya déléguée d'El Meghir Exploitation Agri « LAARAMI » Exploitation Agri « GELBOU » Exploitation Agri « AMMAR MAZOUZI ».
	14 :00h	El Oued : Chatt MAROUANE (SEBKHA) Bassin à ensemencé /ou un Projet en Point de départ.